

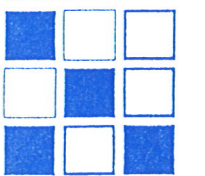
COMMUNE D'HANTAY

Février 1994

OPERATION D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE
CONSEIL GENERAL

AGENCE DE PAYSAGE BOCAGE
17 RUE DES MARTYRS
5 9113 SECLIN
Tel : 20.90.60.16. - Fax: 20.90.61.44.

AGENCE DE PAYSAGE



BOCAGE

SOMMAIRE

A. SITUATION EXISTANTE : ANALYSE

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

- A. Hantay dans la CUDL
- B. Situation géographique et périmètre communal

2. HISTORIQUE

- A. Origine
- B. Histoire

3. CADRE PHYSIQUE

- A. Prairies bocagères de la Rigole St-Martin
- B. Relief / Géologie / Hydrologie

4. OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

Approche visuelle du dehors au dedans...

- A. l'espace agricole et les entrées de ville
- B. les espaces à fonction publique
- C. le patrimoine architectural
- D. Circulations

5. CONTEXTE HUMAIN

- A. la population totale par sexe et âge
- B. la répartition de la population totale par sexe et âge
- C. le statut et condition d'emploi de la population ayant un emploi
- D. les caractéristiques des résidences et la population par ménage

6. CONTEXTE JURIDIQUE

- A. P.O.S. constats-propositions

7. PROJETS EN COURS OU EN ELABORATION

- A. Aménagement d'un espace vert dans le cadre de la création d'une voirie
(Rouget de l'Isle)

B. SITUATION PROJETEE

1. SCHEMA DIRECTEUR

plan général d'aménagement de la commune

2. PROJETS D'AMENAGEMENTS

- 2.1. Entrée d'Hantay & Cimetière
- 2.2. Espace vert central
- 2.3. Espace triangulaire
- 2.4. Entrée du Petit Hantay
- 2.5. Place de l'Eglise
- 2.6. Salle Polyvalente
- 2.7. Bois du Marais
- 2.8. Carrefour de la CD 22 avec la rue Mirabeau
- 2.9. Ambiances lumineuses

3. SCHEMA DES RANDONNEES ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

- 3.1. Les chemins de promenade : Bois du Marais
- 3.2. Parcours santé
- 3.3. Parcours de découverte de la nature
- 3.4. Promenade équestre et promenade en VTT
- 3.5. Brochure dépliant de randonnées

C. CHIFFRAGE FINANCIER

1. COUTS D'OBJECTIF

2. PHASAGE

D. CONCLUSION

A. SITUATION EXISTANTE

A. SITUATION EXISTANTE

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

A- HANTAY DANS LA CUDL

Le village d'Hantay est situé sur la communauté urbaine de Lille.

Il est entouré de villes comme Lille, Lens, Henin - Beaumont, Carvin pour les grandes villes et par La Bassée, Annoeullin, Douvin, Sainghin en Weppes, Bauvin pour les plus petites villes.

Hantay est situé à 21 kilomètres de Lille et à 5 kilomètres de la Bassée.

Il possède une superficie de 209 hectares et appartient au canton de la Bassée.





C'est le village qui correspond le plus à Salomé et à Marquillies de par les circulations et les centres-villes.

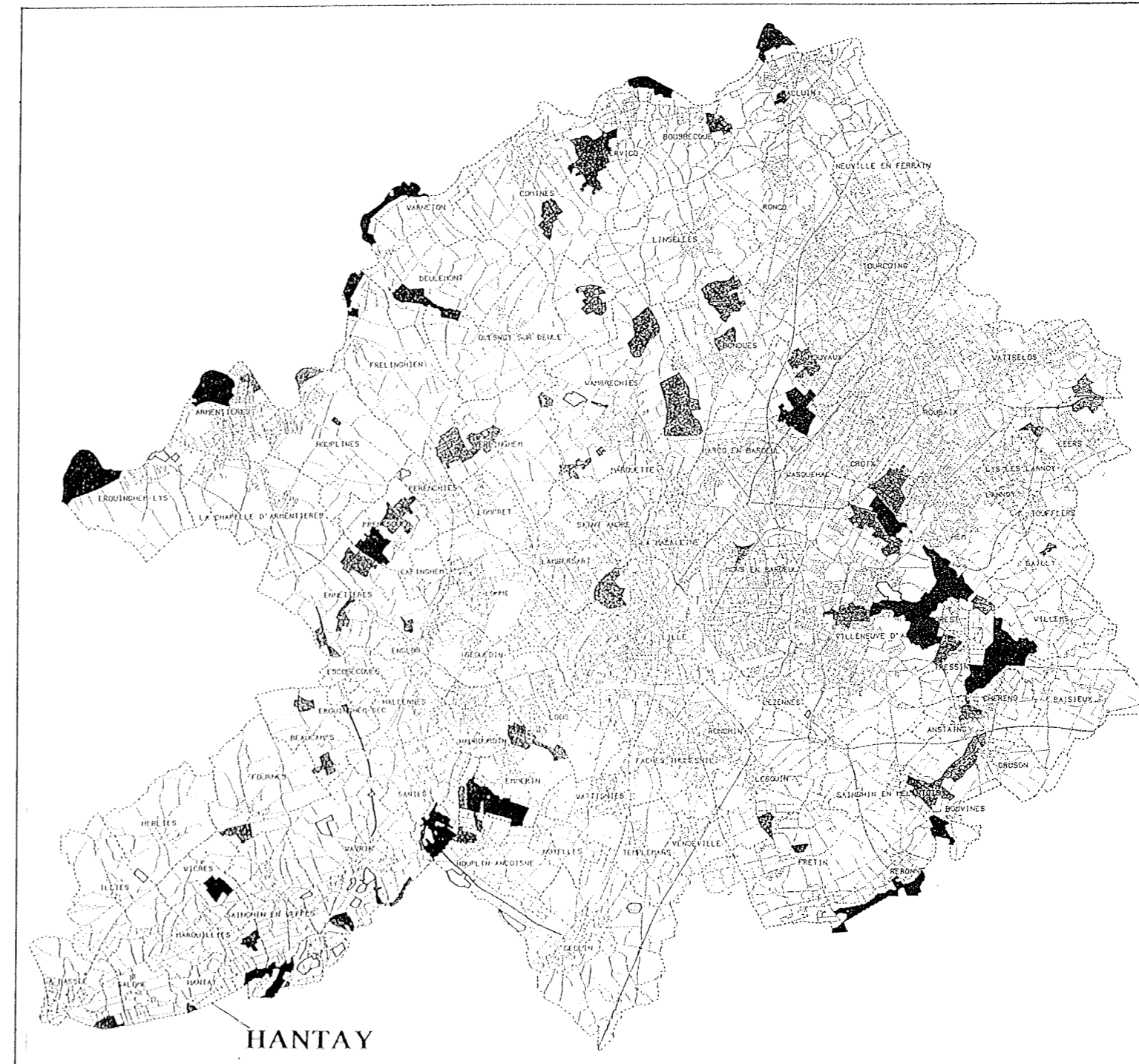
La centralité du village est grevée par la difficulté d'accès, principalement à partir du Nord (Lille).

Ce village est agrémenté d'un magnifique petit bois se situant sur la commune voisine de Billy-Berclau. Il est également entouré d'anciens marais (on en voit encore des traces actuellement par les fossés et les ponts).

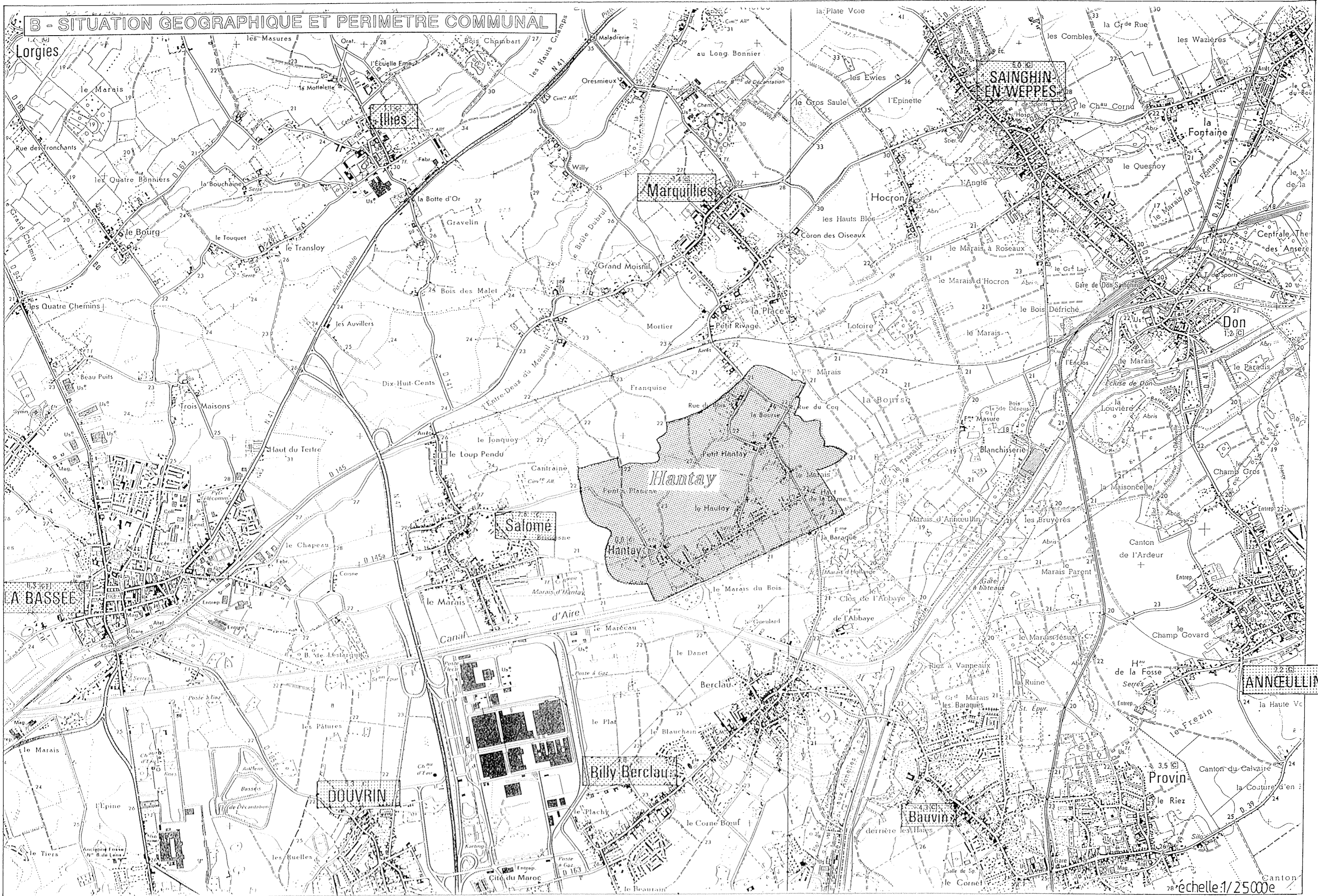
Le canal constitue un élément de coupure au niveau des circulations qui se répercute sur l'extension nord du village (voir habitat).

L'artère principale est la rue Mirabeau ou la D 141 qui relie le village à Salomé.

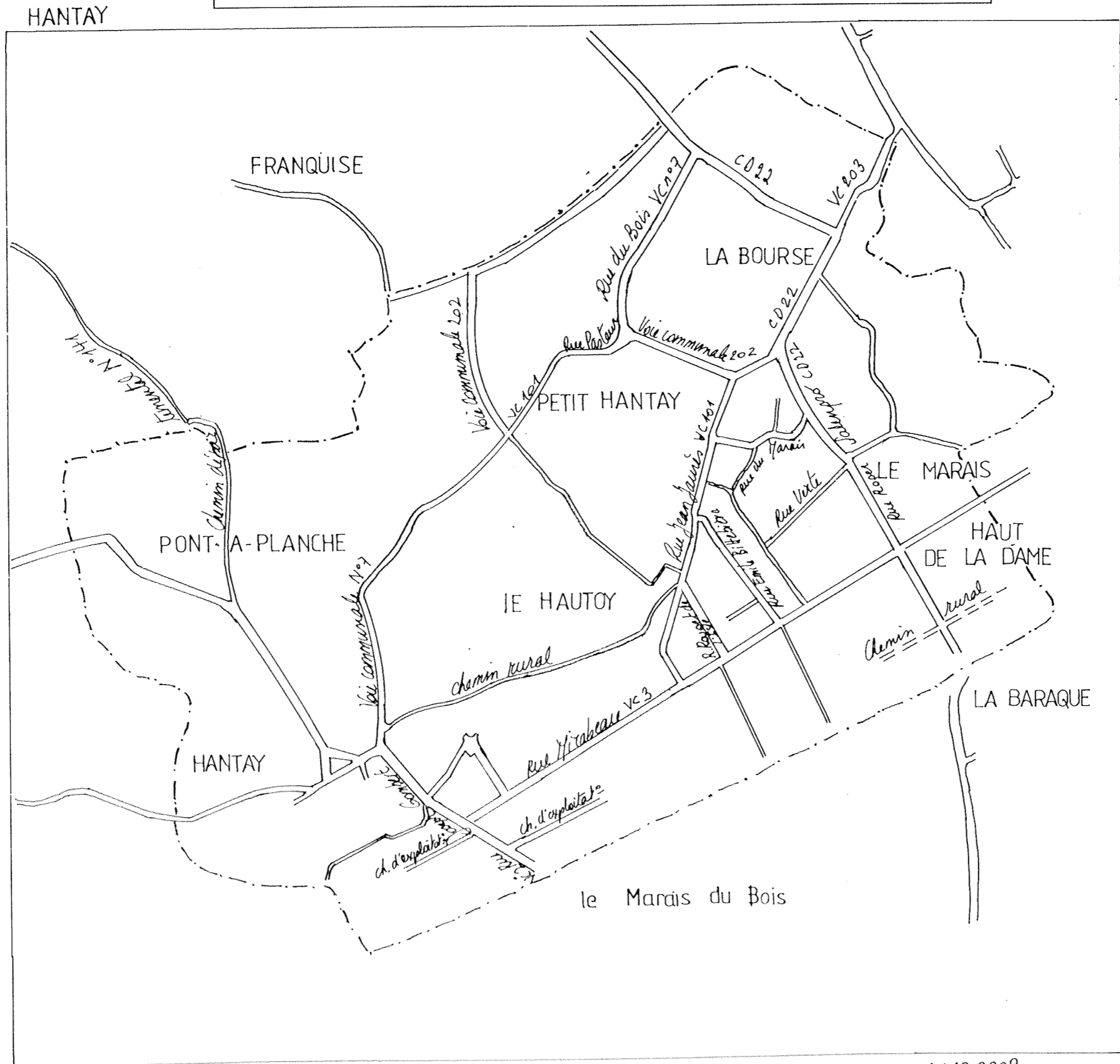
OBSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT	
SITES SENSIBLES DE LA C.U.D.L	
NIVEAU D'INTERET	
	Niveau d'intérêt régional
	Niveau d'intérêt communautaire
	Niveau d'intérêt local à forte potentialité
	Niveau d'intérêt local
04/01/02	Echelle: 1/20000



B - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET PERIMETRE COMMUNAL



AGRANDISSEMENT SUR LES RUES ET CHEMINS RURAUX
DU VILLAGE



1/10 000^e

A. SITUATION EXISTANTE

2. HISTORIQUE

2.HISTORIQUE

A. Origine :

Hantay devrait - son origine aux Saxons que Charlemagne fit installer pour y cultiver les terres.
- son nom à un canal qu'ils creusèrent pour faire écouler les eaux de ce terrain marécageux (vient de *hand* = main, *ay* = eau et de *teich* = canal).

L'orthographe d'**Hantay** sera lue de plusieurs manières différentes à travers l'histoire, à savoir : Hautay, Hontay, Hantay, mais n'aura pas vraiment varié. Elle aurait une origine romaine.

Mais **Hantay** devrait peut-être se traduire par alta aqua, *eau profonde*, par rapport au marais et à la profondeur des eaux qui baignaient autrefois l'endroit près duquel ce village s'établit.

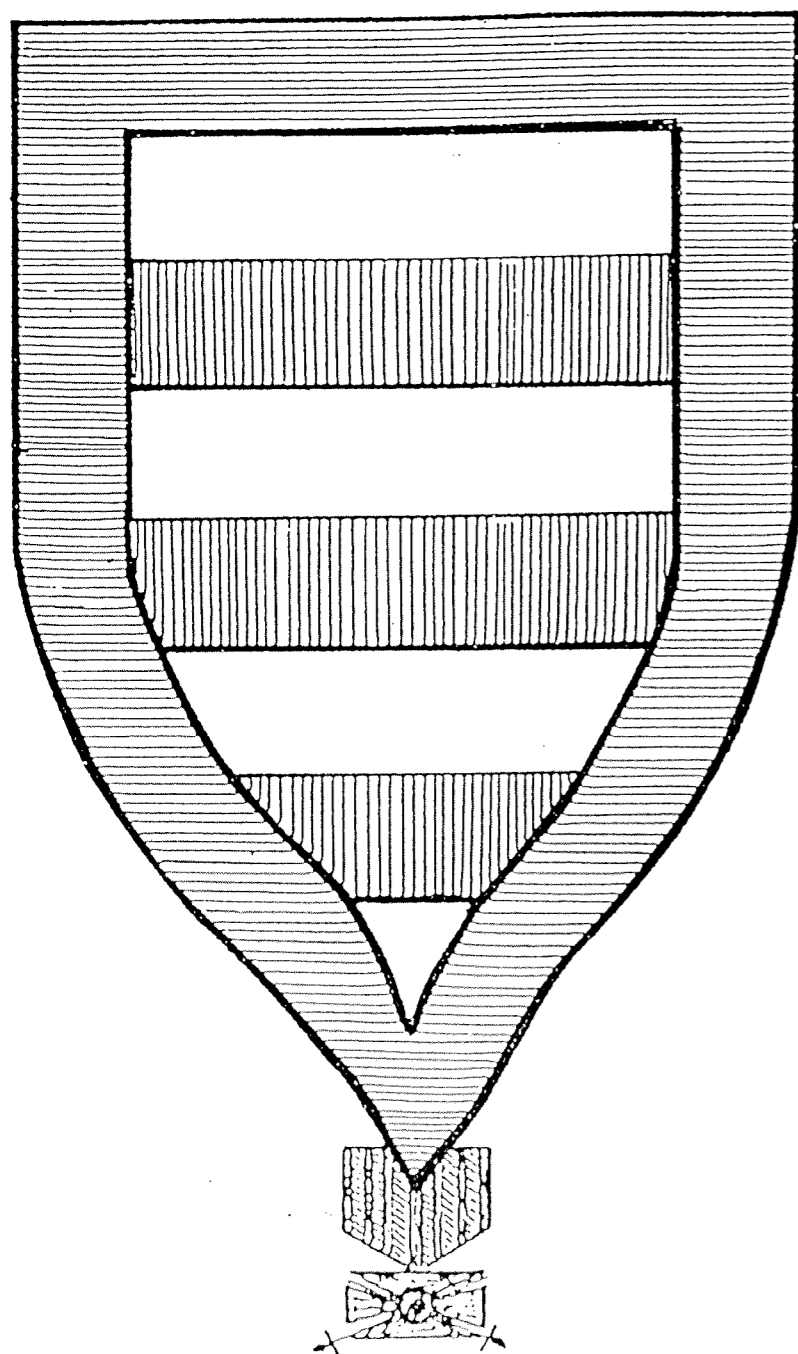
Autre possibilité de traduction : *hant* = maison, habitation et *hay* = rivière, habitation près d'une rivière. *Ay* ou *Ai* indique bien souvent une situation près de l'eau.

B. Histoire :

1304 : bataille de Mons-en-Pévèle opposant Philippe le Bel aux Flamands. Ces derniers prennent La Bassée.

Les règnes de Louis de Nevers, Louis de Male et de Maximilien d'Autriche sont marqués par des troubles incessants. Les Flamands révoltés dévastent **Hantay** et les villages avoisinants.

1484 : le roi de France soutient les rébellions des Flamands et envoie le maréchal d'Esquerdes se porter à **Hantay** et aux environs. Celui-ci rase les murs de La Bassée. L'empereur Frédéric III déclare la guerre à la France et donne ainsi l'occasion aux pillards de traverser le village d'**Hantay** dans le seul but de rançonner les habitants.



La guerre de Trente Ans ravage la région.

Les troupes espagnoles investissent la bourgade pour veiller sur La Bassée.

1650 : le village d'**Hantay** est incendié par un parti français .
La guerre de succession d'Espagne permet à l'ennemi de reprendre possession de La Bassée et des villages circonvoisins..

1708 à 1713 : **Hantay** est envahie et détruite plusieurs fois par des armées différentes.

Au Traité d'Utrecht, la France rentre en possession définitive de la commune et de la contrée.

La seigneurie appartient au chapitre de la cathédrale d' Arras. Autrefois, cette commune faisait partie de la Flandre Wallonne et du diocèse d' Arras.

Les armoiries d' **Hantay** sont d'argent à trois "fascés de gueules", à bordure d'azur.

Hantay obtint la croix de guerre en 1914 -1918.

A. SITUATION EXISTANTE

3.CADRE PHYSIQUE

A. SITUATION EXISTANTE

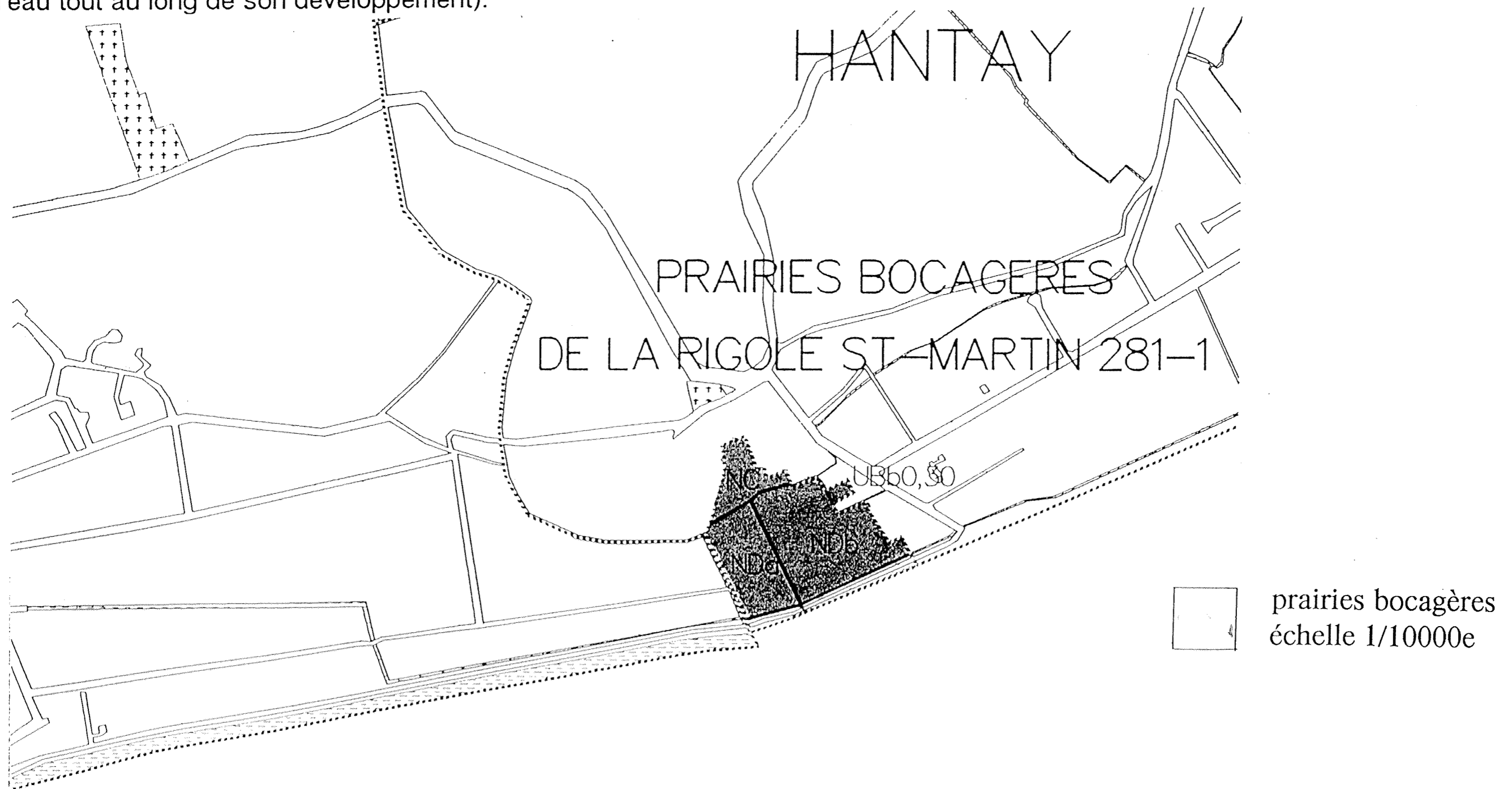
3. CADRE PHYSIQUE

A. Prairies bocagères de la rigole St Martin

A. Prairies bocagères de la rigole Saint-Martin

Situation :

Les prairies bocagères de la rigole Saint-Martin sont situées dans la plaine alluviale de la Lys et possèdent une superficie de 5,9 hectares ; elles sont classées au P.O.S. en NC (14%), NDa (30%), NDb (54%), UBb 0,30 (2%). Leur statut foncier est une propriété privée. La nature du site est constituée de prairies bocagères et fossés, ruisseau avec friches nitrophiles (se dit d'une espèce croissant sur des sols riches en nitrates) et ourlets hygrophiles (se dit d'une espèce ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement).



Flore et végétation :

On y trouve des espèces végétales peu communes à rares dans la Communauté Urbaine de Lille, telle que l'Epilobe en épi (*Epilobium angustifolium*).

Faune : a. Espèces d'intérêt régional ou supérieur :

On retrouve : - des oiseaux nicheurs, espèces inscrites sur le livre rouge des vertébrés en France, comme le Faucon crécerelle, la Chouette chevêche, et la Chouette effraie, ainsi que des espèces inscrites sur la liste rouge régionale comme la Chouette chevêche et la Chouette effraie.

- des mammifères tels que des Chiroptères sp. (Chauves-Souris)

b. Espèces d'intérêt pour la Communauté Urbaine de Lille :

- oiseaux nicheurs tels que le Pigeon colombin, la Tourterelle des bois, le Coucou gris, le Hibou moyen-duc, le Pic épeiche, la Grive draine, l'Hypolais icterine, la Rousserolle verderolle, Le Traquet pâtre, la Mésange boréale, le Bruant des roseaux.

- mammifères tels que le Hérisson d'Europe, la Belette, le Lérot.

Les prairies bocagères de la Rigole St Martin forment un îlot bocager dont l'intérêt écologique et paysager est conforté par la proximité d'un ancien dépôt des voies navigables aujourd'hui boisé (Le Marais du Bois) et du canal d'Aire à la Bassée.

Cet ensemble joue également un rôle non négligeable dans la régulation de la circulation des eaux superficielles et la protections des nappes d'eaux souterraines.

Ce site, seul espace semi-naturel subsistant sur la commune d'Hantay, offre de réelles potentialités d'accueil pour la faune (nombreux têtards et vieux arbres recherchés par les oiseaux cavernicoles (se dit de certains animaux qui recherchent l'obscurité et vivent dans les grottes), prairies avec fossés et petits chenaux inondables, diversité structurale et continuité des haies...).

Cet ensemble bocager héberge ainsi l'ensemble des espèces nicheuses régionales caractéristiques de ce milieu. Il offre de réelles potentialités d'accueil pour la faune mais son intérêt pour la flore est plus limité en raison de la pollution de la rigole et du niveau trophique (relatif à la nourriture) élevé des prairies (bonnesprairies améliorées pour l'élevage).

Dégradations et menaces :

Quelques éléments limitent actuellement les potentialités biologiques de ce site :

- pollution importante des eaux d'origine agricole, domestique et/ou industrielle.
- engorgement croissant des fossés dû en particulier à la pollution minérale des eaux superficielles (lessivage des terres agricoles, polluants divers...).
- enrichissement excessif des sols (engrais azotés, phosphates...) et des eaux induisant l'eutrophisation et la dégradation de la plupart des végétaux et de la flore herbacées.
- berges de la Rigole St Martin beaucoup trop abruptes.
- baisse importante du niveau de la nappe phréatique dans la plaine alluviale de la Lys depuis de nombreuses années (intensification des drainages, sécheresses successives...).
- vieillissement et disparition des vieux arbres et des têtards qui ne sont pas remplacés.
- risque d'abandon de l'élevage suite aux quotas laitiers, avec disparition progressive des prairies bocagères et de leurs linéaires (le marais d'Hantay sur Salomé, est aujourd'hui totalement cultivé).

- fréquentation importante du chemin en périphérie du site
- dégradation de la structure des haies et des lisières arbustives avec extension des nitrophiles et des ronces.

Gestion et protection :

Quelques interventions permettraient de restaurer certaines végétations et de diversifier les habitats :

- curage doux des fossés et de la Rigole St Martin avec exportation des vases hors du site.
- fauche annuelle régulière, avec exportation des foins, des bords du chemin afin "d'amaigrir" progressivement les sols pour diversifier la flore
- fauche régulière tardive avec exportation (tous les trois ou quatre ans) des friches et des ourlets préforestiers pour éviter leur eutrophisation excessive et la banalisation de la flore.
- reprofilage en pente douce des berges de la Rigole St Martin, pour initier le développement des végétations herbacées amphibies (groupements pionniers des vases exondées, roselières) favorables à l'avifaune aquatique et paludicole et à une certaine épuration biologique des eaux circulantes.
- restauration des haies et des lisières arbustives avec replantation d'espèces adaptées : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Viorne obier (*Viburnum opulus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Merisier (*Prunus avium*).
- usage de produits phytosanitaires (désherbants en particulier) à proscrire pour l'entretien des haies, des bords de chemin ou des friches. Ils éliminent de nombreuses plantes sensibles souvent intéressantes et favorisent des plantes résistantes comme la Grande ortie (*Urtica dioica*), divers chardons et des graminées banales, toutes espèces envahissantes...dont il est difficile de se débarrasser ensuite.
- préservation des prairies bocagères avec entretien des arbres et des haies
 plantation de nouveaux arbres (Merisier, Noyer, Frêne commun...) et de jeunes saules à tailler ultérieurement en têtard, autour des prairies et le long des fossés : Saule blanc (*Salix alba*), Saule fragile (*Salix fragilis*), et leur hybride (*Salix rubens*).

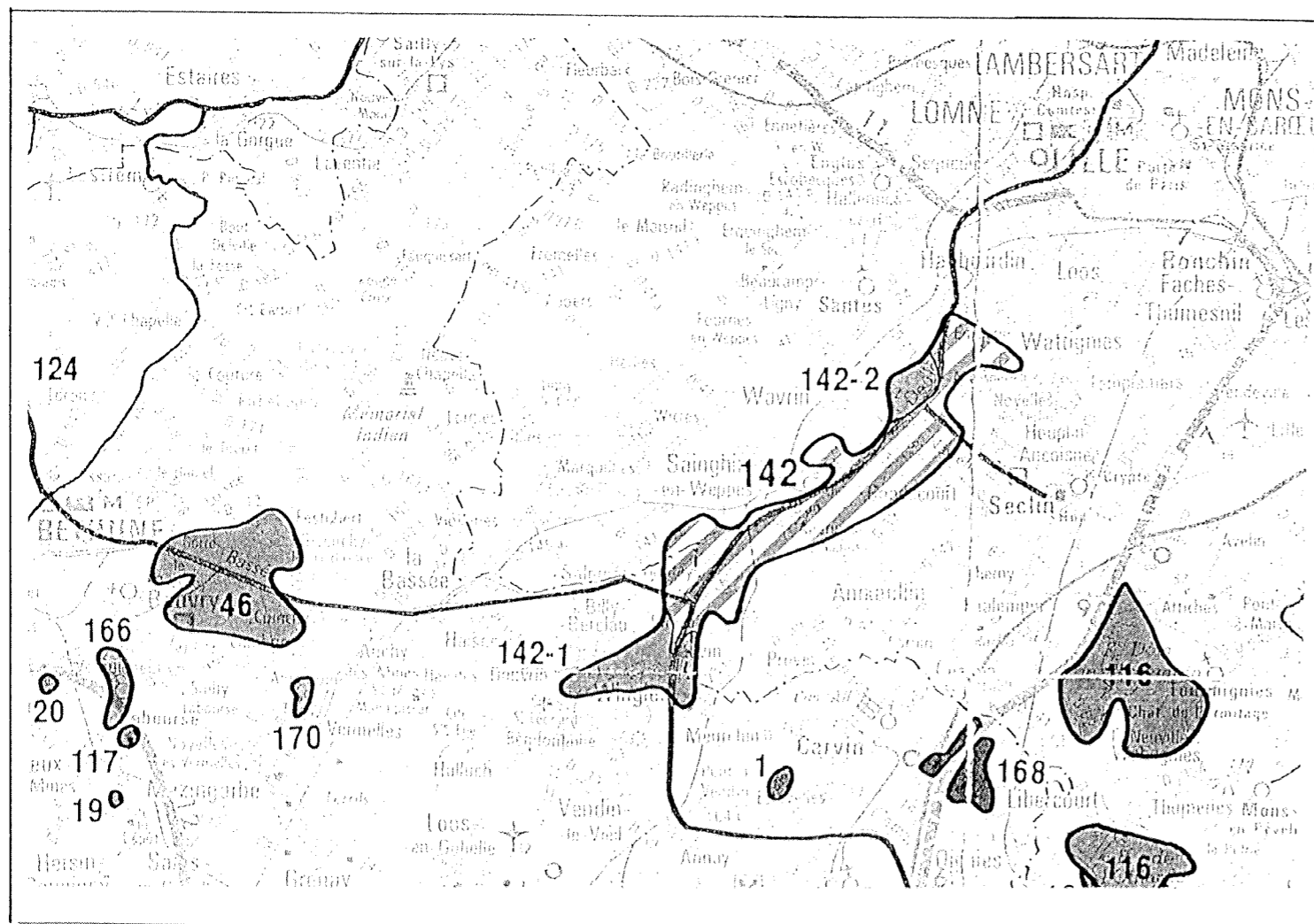
- utilisation d'engins agricoles ou de travaux publics inadaptés à éviter pour l'élagage ou la taille des lisières (bois éclaté, "blessures" fragilisant les arbres ou les arbustes...)
- creusement de mares pour diversifier les prairies.

Capacités récréatives du site :

Les prairies bocagères de la Rigole St Martin sont en fait des herbages attenants à la grande ferme située juste au Nord du site. Leur vocation est donc essentiellement agricole, leur préservation dépend beaucoup du maintien de l'élevage.

Le grand chemin en surplomb, le long de la Rigole St Martin, permet cependant d'apprécier la qualité de ce site lors de promenades ou de randonnées vers le chemin de halage du Canal d'Aire à La Bassée.

(propos recueillis dans le dossier de l'Observatoire de la communauté urbaine de Lille pour les prairies de la Rigole St Martin)



Cette carte nous illustre pour la zone 142 le contexte naturel et localise les différents pôles écologiques régionaux.

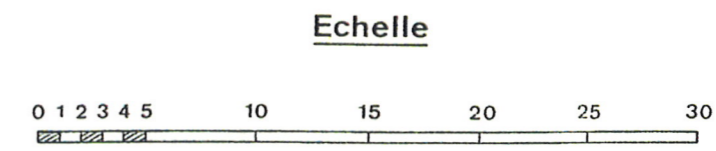
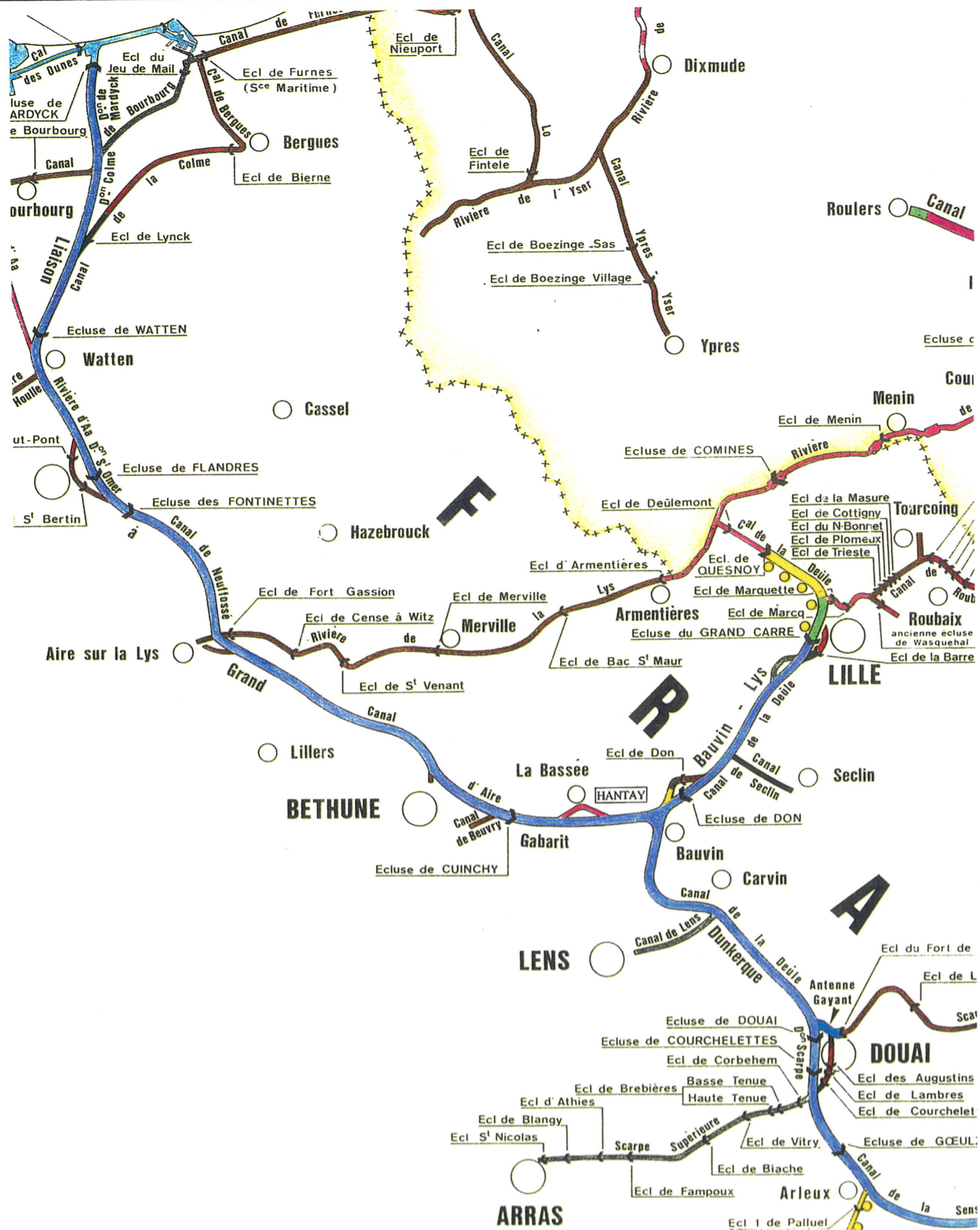
La campagne en bas de vallée est principalement composée de pâtures humides présentant un bocage relativement bien conservé; les zones de haut de vallée sont, elles, beaucoup plus ouvertes et occupées par l'agriculture intensive (voir remembrement).

Le marais d'Hantay bordant le canal d'Aire au Sud du centre du village constitue un relais écologique important en matière de milieu humide.

Les milieux aquatiques sont également présents (cours d'eau, plans d'eau, mares...).

Le village est situé au Nord-Ouest du complexe naturel de la basse vallée de la Deule.

SITUATION EXISTANTE DU RESEAU DES VOIES NAVIGABLES



Références d'enfoncements autorisés
Situation au 01-11-1987

	Supérieur à 3,00m unités de plus de 2000 ^T		2,20 m
	3,00m unités de 3000 ^T		2,10 m
	2,70m à 3,00m unités de 2000 ^T		2,00 m
	2,50m unités de 1350 ^T		1,90 m
	2,50m unités de 600 ^T		1,80 m
	2,40m		Inférieur à 1,80m
	2,30m		Inaccessible à la navigation

Compte tenu des enfoncements ci-dessus
voie accessible aux unités:

	de plus de 2000 ^T		de 750 ^T
	de 2000 ^T		de 600 ^T
	de 1350 ^T		

A. SITUATION EXISTANTE

3. CADRE PHYSIQUE

B. Relief / Géologie / Hydrologie

B. Relief / Géologie / Hydrologie

Relief / Géologie

Hantay se situe en creux de vallée, dans la plaine alluviale de la Lys. Les altitudes s'y étagent entre 21 et 23 mètres et reflètent tout naturellement un terrain assez plat .

Hydrologie

La commune d'Hantay est limitée au sud par le Canal d'Aire, et, est entourée de marais ou d'anciens marais . Elle possède également la Rigole St Martin dont nous avons longuement parlé précédemment , ainsi que de nombreux petits filets d'eau qui correspondent souvent au réseau des voies communales.

La carte suivante positionne le village dans son contexte hydrographique général, le long du Canal d'Aire, à proximité de la jonction avec le Canal de la Deule.

A. SITUATION EXISTANTE

4.OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

A. SITUATION EXISTANTE

4.OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

A. L'espace agricole et les entrées de ville

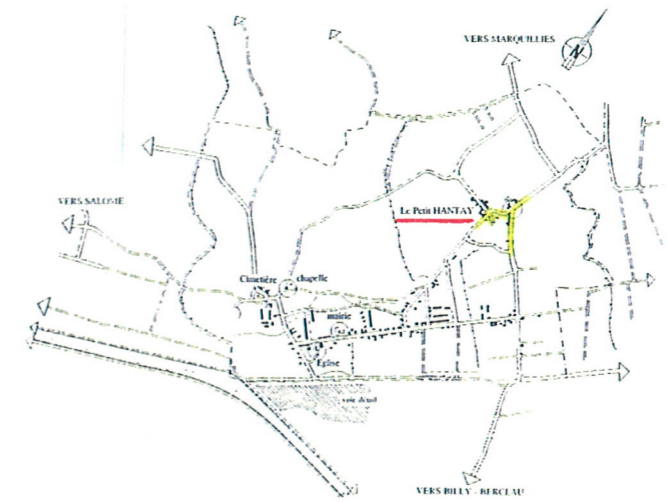
ENTREE DU HAMEAU "PETIT HANTAY"



Le petit Hantay en sortant vers Marquillies



Le petit Hantay en venant de Marquillies



Entrée avant le petit Hantay



Commentaire

L'entrée par le Nord se fait en 3 phases :
1/ Tout d'abord une densification du tissu urbain au niveau du Petit Hantay
2/ Ensuite relâchement et traversée en campagne ouverte
3/ Carrefour d'entrée du Petit Hantay peu marqué puisque l'entrée du village est latérale.

ENTREE DU VILLAGE



Entrée est



L'entrée, sur la droite, apparaît de manière peu perceptible, le carrefour n'étant pas ponctué d'un aménagement marqué.

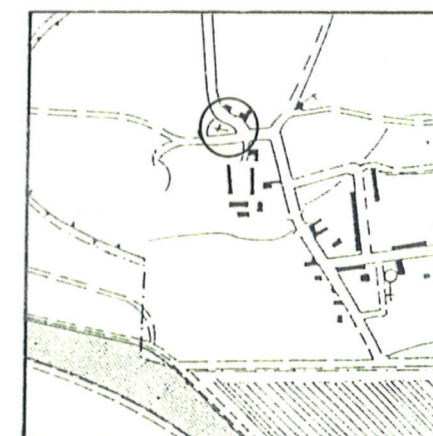
L'espace agricole au-delà de la chapelle et aux alentours du village, marque un contraste franc avec la zone urbaine par la nudité et l'ouverture totale de la campagne.

La campagne au Sud-Ouest présente des reliquats de prairies bocagères particulièrement intéressants (cfr Etude de végétation).



Abords du cimetière

Le cimetière, outre son aspect lié au culte, constitue par sa position et son emprise, la porte d'entrée du village. Son aspect, sobre et peu engageant de par les matériaux de clôture ainsi que la prédominance du minéral, nécessite qu'on élabore un traitement paysager valorisant le site.



A. SITUATION EXISTANTE

4. OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

B. Les espaces à fonction publique

ESPACE A FONCTION PUBLIQUE



Le parvis de l'église dans son état actuel joue un rôle fonctionnel de stationnement de véhicules et ne peut donc avoir la dimension d'un espace public à vocation solennel et esthétique. Son réaménagement passera donc inévitablement par le règlement du stationnement.....

La Mairie



Les espaces de sports situés dans le bois (terrain polyvalent), en arrière de l'église sont propices à la promenade et à l'épanouissement sportif en pleine nature.



L'école et la Mairie sont conjointes et marquent avec l'église proche le centre réel du village. Les réaménagements entrepris illustrent que le bâti aussi riche soit-il, ne peut être mis en valeur sans traitement de l'espace d'accès.

La linéarité de l'axe principal et la vitesse qu'elle engendre, rendent le site peu sécurisant. Un traitement de voirie en continuation avec le parvis de l'école et de la mairie doit pouvoir réduire la vitesse.

Cette dilatation de l'espace public sur la chaussée, outre son aspect fonctionnel, apporte un marquage franc des centres d'intérêts ponctuant la traversée du village.

A. SITUATION EXISTANTE

4.OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

C. Le patrimoine architectural .

Les photos suivantes illustrent les expériences des lotissements d'Après-Guerre avec, soit l'habitat sur la rue principale, soit le lotissement créé dans le cadre de l'extension des voiries secondaires, qui préfigure l'épaississement du village.

En ce qui concerne l'habitat ancien, on retrouve l'architecture de type "pays de Weppes" en briques rouges, s'apparentant aux bâtisses de la Flandre intérieure. On retrouve également des fermes "au carré" ou d'anciennes bâtisses de Maître, dans le cas présent de style néo-baroque.



A. SITUATION EXISTANTE

4.OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

D. Circulations

D. Carte des circulations

Cette carte nous décrit plusieurs catégories de circulations à savoir :

primaire :

localisée essentiellement sur les - CD 22, rue Roger Salengro, venant de Marquillies et se dirigeant vers Billy-Berclau
- VC 3, rue Mirabeau, rue principale d'Hantay
- CD 141, partant de la rue Mirabeau pour aboutir à Salomé.

Ces trois voiries sont caractérisées par une circulation assez dense, car elles constituent soit une liaison entre deux communes, soit parce qu'elles sont assorties d'activités principales ou de pôles urbains.

secondaire :

caractérisée par les petites rues intérieures d'Hantay, comme la VC 7, rue du Bois ; la VC 101, rue Pasteur ; la VC n°7 ; la VC n°202 ; la rue Jean Jaurès ; la rue Rouget de L'Isle et la rue Emile Bittebière.

Ce sont des rues essentiellement de desserte locale, permettant aux habitants d'accéder à leurs habitations, mais servant également à éviter la rue Roger Salengro ainsi que la rue Mirabeau.

tertiaire ou chemins piétons :

Ce sont une série de petits chemins de promenade partant de la rue Mirabeau vers la rigole st Martin, le long de celle-ci, ou encore le chemin rural reliant la VC 7 à la rue Jean Jaurès.

Certains chemins permettent le passage de véhicules motorisés, d'autres n'autorisent que le passage des piétons.

Deux axes de circulation représentés par :

La rue Mirabeau marquant l'aspect linéaire du village et la D22 liant BILLY-BERCLAU à MARQUILLIES.

Les circulations secondaires se répartissent de manière perpendiculaire aux axes primaires.

Les circulations de transit dans le village sont faible, par contre la rectitude de la rue Mirabeau peut être un autre élément favorisant l'accélération de la vitesse.

Un réseau rural non organisé est présent sous la forme de passage de servitude, desserte de agricoles ou de chemin de halage.

Ce réseau est à préserver et à organiser puisqu'il est susceptible d'être utilisé par les piétons en tant que chemin de promenades avec des connexions inter-communales, mais aussi comme liaison intra-urbaine (voir "Dorsale Verte"-Park Système).

Carte des circulations

échelle aproximative : 1/9 000

-LEGENDE-

-  Bâti
-  Pôle urbain: cimetière, église, mairie, gallodrome
-  Circulation primaire automobile
-  Circulation secondaire automobile
-  Chemin piéton
-  Canal
-  Bois du Marais



A. SITUATION EXISTANTE

5. CONTEXTE HUMAIN

A. La population totale par sexe et âge .

5. CONTEXTE HUMAIN (d'après le recensement du 30 avril 1990)

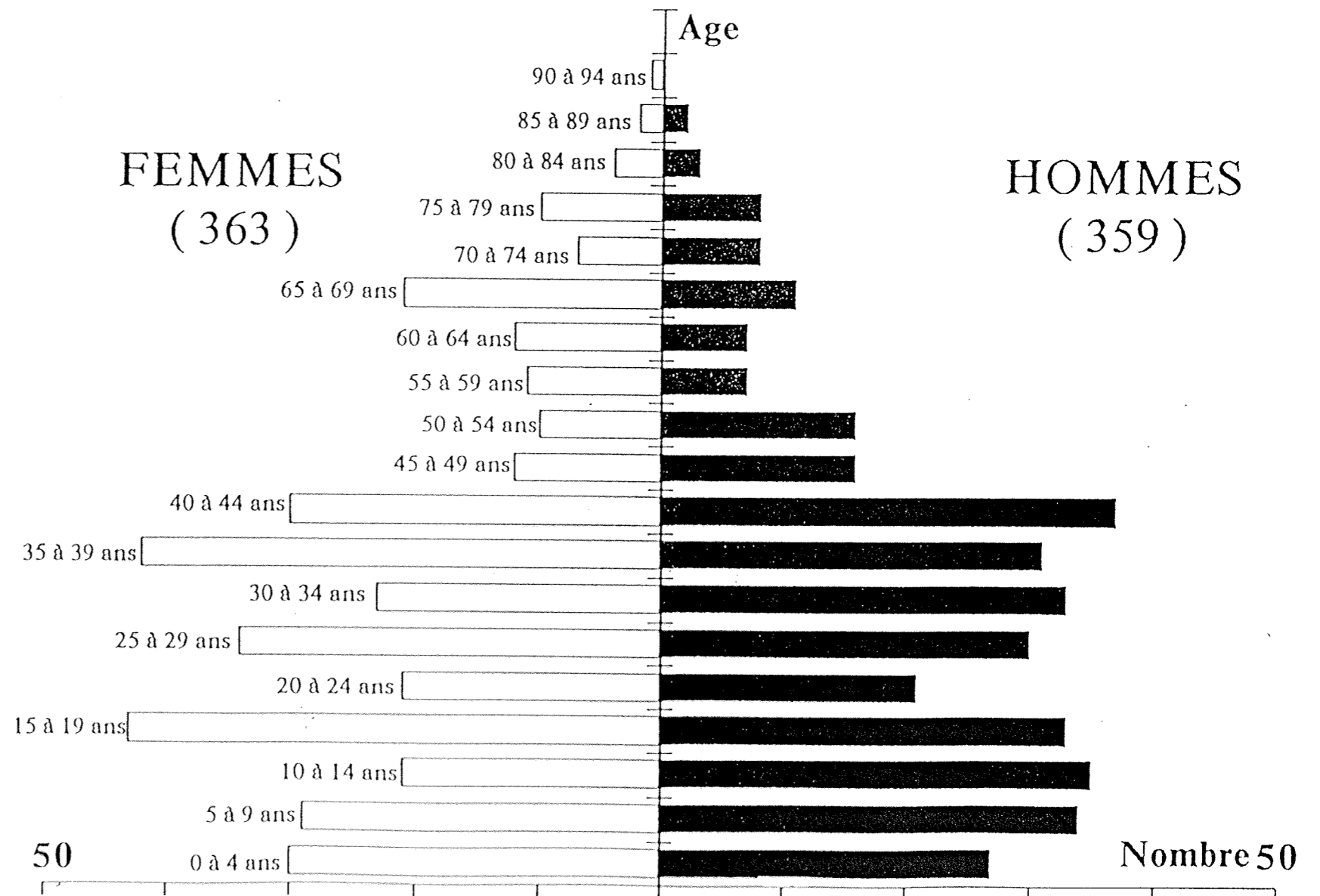
En 1990, Hantay compte 722 habitants. On constate une tranche importante d'hommes et de femmes ayant entre 35 et 44 ans qui correspondrait aux "enfants d'après guerre".

Une autre tranche importante correspond aux hommes et femmes en âge de procréer, c'est-à-dire entre 25 et 34 ans, qui sont eux les enfants de la période faste des années 60 - 70, ce qui peut expliquer à l'avenir une augmentation des naissances. On peut prévoir un baby-boom pour les années 2003 car la tranche d'âge, actuellement entre 15 et 19 ans, représente un grand nombre et seront en âge de procréer à la période citée plus haut.

Ces considérations ne tiennent pas compte d'éventuels mouvements de la population, résultant de la création de lotissements ou d'éventuels départs des jeunes, liés à la situation économique et sociale de la région.

POPULATION TOTALE PAR SEXE ET AGE

age au 30/04/90	Hommes	Femmes	Ensemble
de 0 à 4 ans	27	30	57
de 5 à 9 ans	34	29	63
de 10 à 14 ans	35	21	56
de 15 à 19 ans	33	43	76
de 20 à 24 ans	21	21	42
de 25 à 29 ans	30	34	64
de 30 à 34 ans	33	23	56
de 35 à 39 ans	31	42	73
de 40 à 44 ans	37	30	67
de 45 à 49 ans	16	12	28
de 50 à 54 ans	16	10	26
de 55 à 59 ans	7	11	18
de 60 à 64 ans	7	12	19
de 65 à 69 ans	11	21	32
de 70 à 74 ans	8	7	15
de 75 à 79 ans	8	10	18
de 80 à 84 ans	3	4	7
de 85 à 89 ans	2	2	4
de 90 à 94 ans	0	1	1
plus de 95 ans	0	0	0
TOTAL	359	363	722
Moyenne	31,3	33,3	32,3



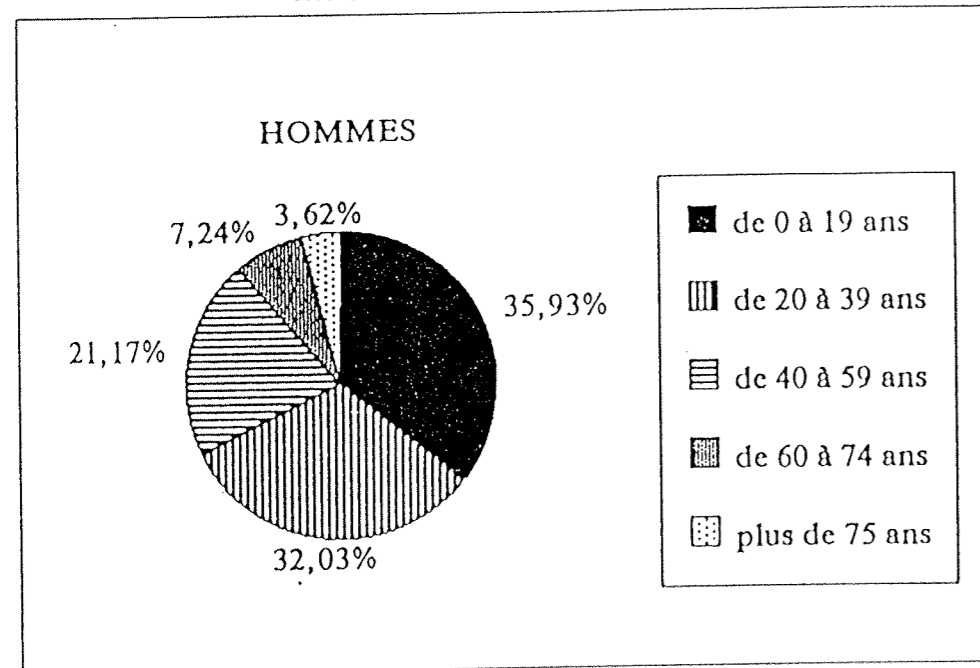
A. SITUATION EXISTANTE

5. CONTEXTE HUMAIN

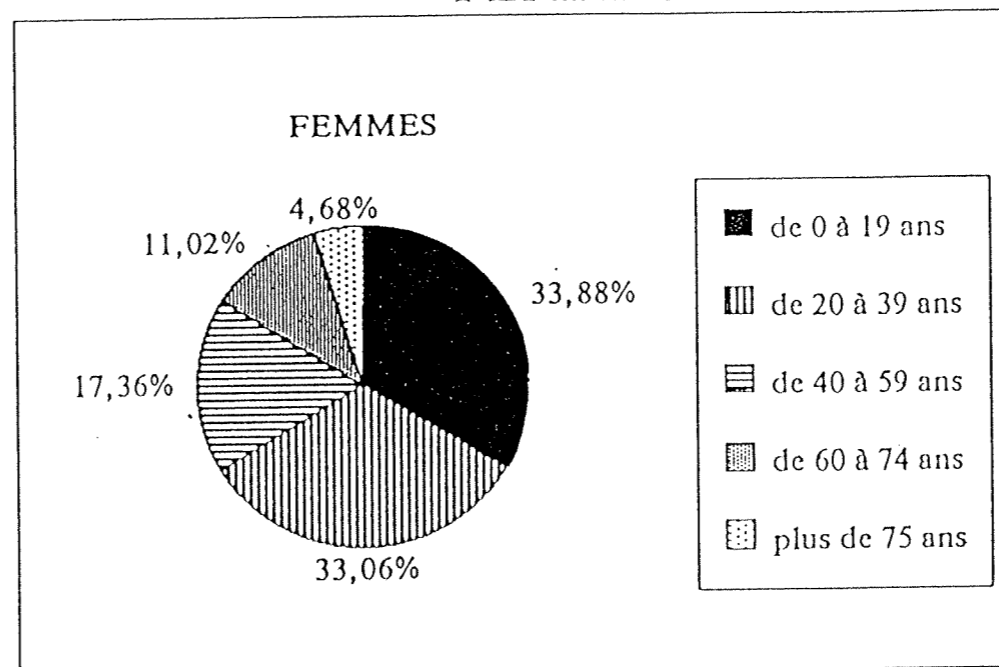
B. La répartition de la population totale par sexe et âge

Plus de 76,3 % de la population ont entre 0 et 44 ans, ce qui voudrait dire qu'Hantay est composé d'une population jeune. La pyramide des âges le montre bien. Il y a plus ou moins égalité entre le nombre d'hommes (359) et le nombre de femmes (363).

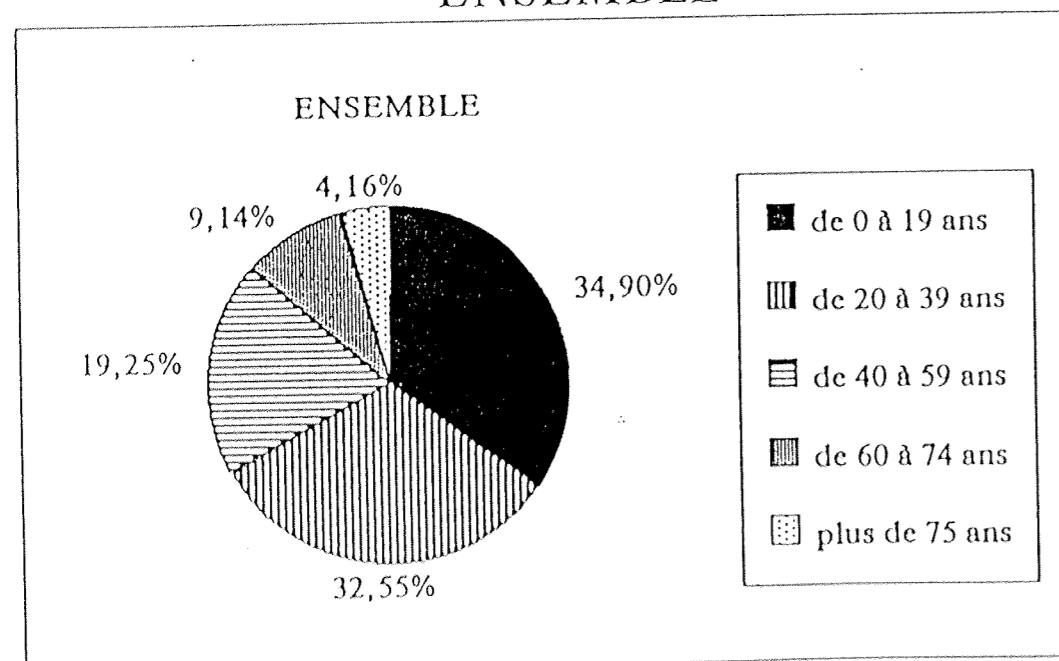
HOMMES



FEMMES



ENSEMBLE



REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE PAR SEXE ET AGE

AGE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
de 0 à 19 ans	129	123	252
de 20 à 39 ans	115	120	235
de 40 à 59 ans	76	63	139
de 60 à 74 ans	26	40	66
plus de 75 ans	13	17	30

A. SITUATION EXISTANTE

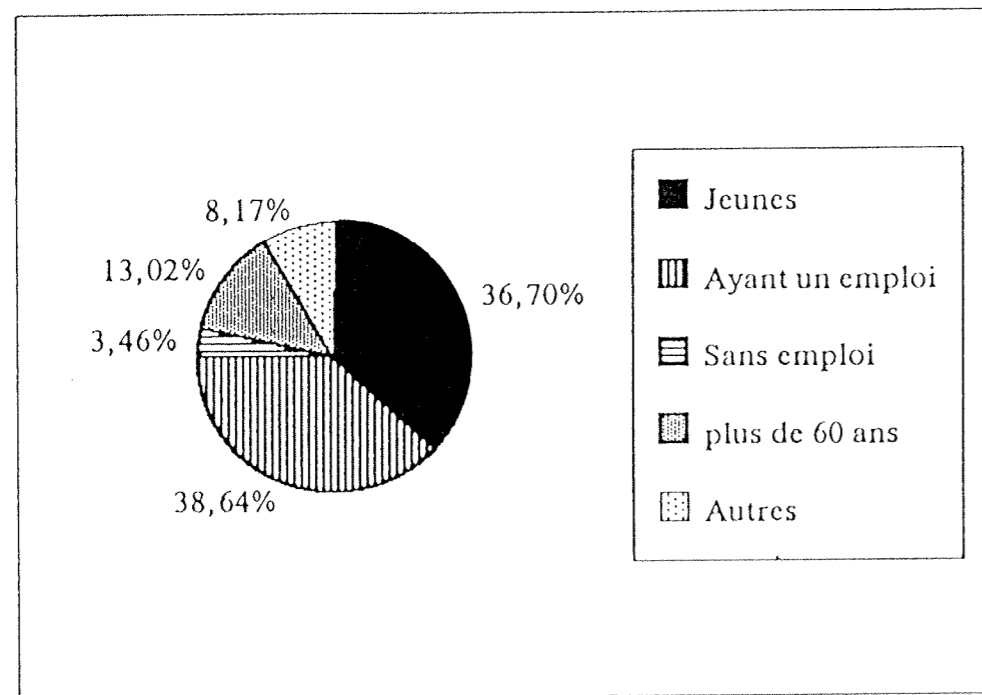
5. CONTEXTE HUMAIN

C. Le statut et condition d'emploi de de la population ayant un emploi

Sur 372 jeunes (entre 0 et 24 ans), il y en a 5 qui sont sans emploi, 24 en ayant un, et le reste est encore à l'école.

Pour la classe des 25 - 59 ans, c'est à dire 332 personnes, 253 ont un emploi et 20 sont sans emploi. Il y a donc plus de 82 % de personnes actives.

STATUT ET CONDITION D'EMPLOI DE LA POPULATION AYANT UN EMPLOI



ENSEMBLE 279

SALARIES 253

apprentissage 1

contrat à durée déterminée 14

intérim 1

stagiaires en centre de formation 1

T.U.C. 2

autres 234

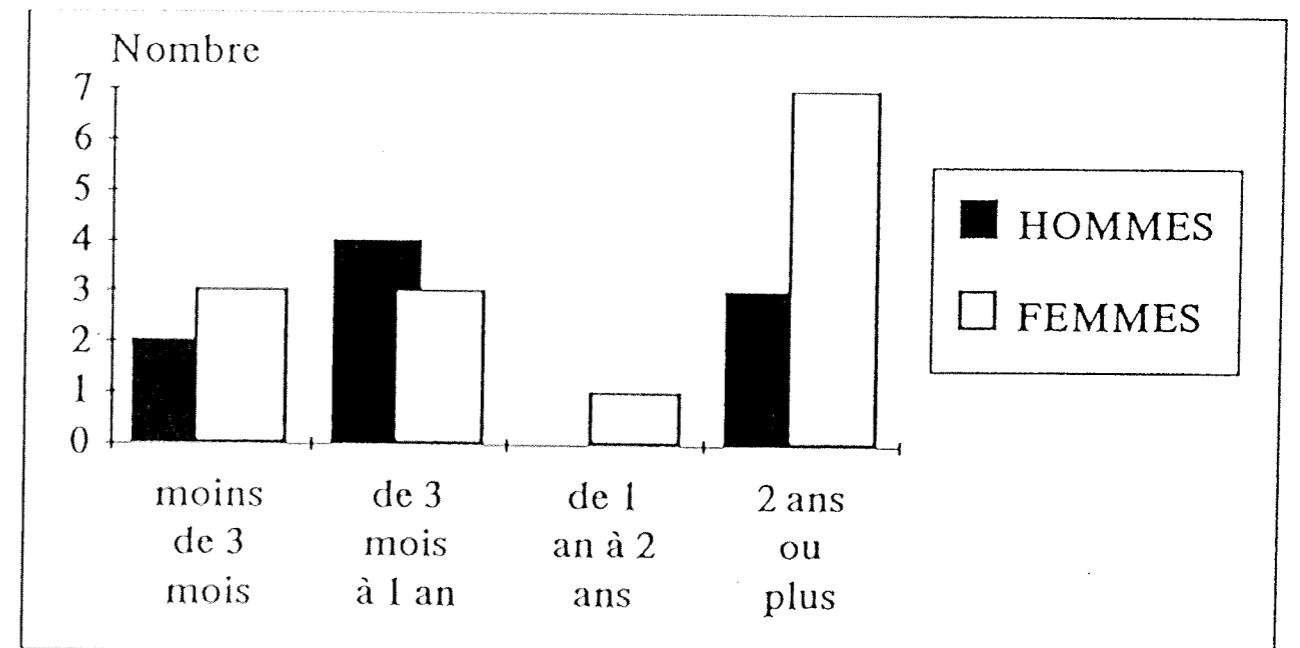
NON SALARIES 26

indépendants ou employeurs 14

aides familiaux 12

REPARTITION DES CHÔMEURS SELON L'ANCIENNETÉ DE LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Durée de chômage	HOMMES	FEMMES
moins de 3 mois	2	3
de 3 mois à 1 an	4	3
de 1 an à 2 ans	0	1
2 ans ou plus	3	7



A. SITUATION EXISTANTE

5. CONTEXTE HUMAIN

D. Les caractéristiques des résidences et la population par ménage .

Il y a 231 ménages avec une moyenne de 3,13 personnes par ménage.

Hantay compte 231 résidences principales, dont 156 sont occupées par des propriétaires, 62 par des locataires. Plus de 64 % ont le confort nécessaire, alors que 10 % n'a rien.

Plus de 35 % des maisons datent d'après 1982, alors que 25 % datent de 1915 à 1948 et 17,3 % d'avant 1915.

26% des ménages ont 2 voitures , 57 % en ont une.

CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES

ENSEMBLE DES RESIDENCES PRINCIPALES

STATUT D'OCCUPATION

Propriétaire 156
Locataire 62
Autres 13

CONFORT

Ni baignoire, ni douche, ni WC intérieur 23
Ni baignoire, ni douche, avec WC intérieur 3
Baignoire ou douche, sans WC intérieur 25
Baignoire ou douche, WC intérieur sans chauff. centr. 31
Baignoire ou douche, WC intérieur avec chauff. centr. 149

NOMBRE DE VOITURES DE TOURISME

Ménage ne disposant d'aucune voiture 37
Ménage disposant d'une seule voiture 133
Ménage disposant de 2 voitures ou plus 61

EPOQUE D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION

Avant 1915 40
de 1915 à 1948 60
de 1949 à 1967 10
de 1968 à 1974 19
de 1975 à 1981 49
1982 ou après 82

231

156

62

13

23

3

25

31

149

37

133

61

40

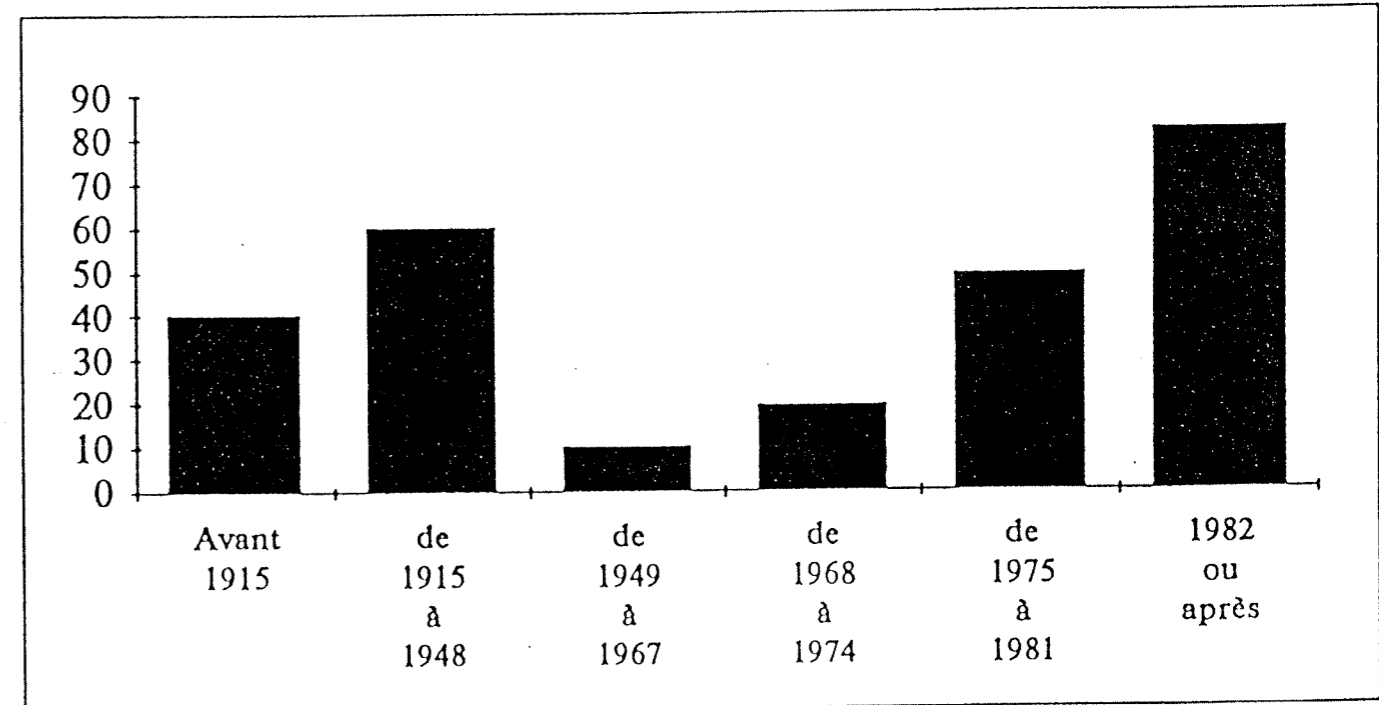
60

10

19

49

82



POPULATION PAR MENAGE

Nombre de ménages 231

Ménages composés de

1 personne 28
2 personnes 58
3 personnes 54
4 personnes 51
5 personnes 29
6 personnes et plus 11

Nombre de personnes par ménage 3,13

A. SITUATION EXISTANTE

6. CONTEXTE JURIDIQUE

P.O.S. constats - propositions.

P.O.S. : Constats - Propositions

Le plan d'occupation des sols est actuellement en révision. Sa sortie est prévue pour le mois de juillet 1993. Nous constatons plusieurs modifications par rapport à la situation précédente.

- prévision d'une "voie de contournement nord" pour limiter la circulation dans le centre du village, inscrite au P.O.S. sous le numéro 3. Cette voirie est reprise par le département car il s'agit d'une contournante inscrite dans la CUDL et dans la commune d'Hantay. En ce qui concerne le projet lui-même, la CUDL n'est pas très favorable, mais est tout de même prête à acquérir les terrains pour sa réalisation. Elle considère ce projet intéressant à long terme et non dans l'immédiat.
- mise en fonction d'une liaison entre la commune d'Hantay et celle de Salomé au-delà du cimetière. Il s'agit des projets 7 et 8. C'est également un projet à long terme.
- extension du centre pour les poly-handicapés reprise par le numéro 21.
- reconversion des zones Ndb en zones Nac en vue de la construction d'une salle de sports. Ces zones sont reprises par le numéro 15.
- création de deux servitudes reprises par les numéros 9 et 18 pour faciliter l'entretien des terrains avoisinants dans le cadre d'un assainissement. Idem pour les zones numéro 10 et 17.
- proposition d'aménagement du carrefour repris en numéro 1 dans un souci de lisibilité pour les automobilistes mais également pour marquer l'entrée de ville.
- la zone 2 est actuellement en NC et serait convertie en zone NB, ce qui la transformerait en terrain constructible. Il serait intéressant de l'associer à la zone n°1 pour en marquer davantage l'entrée de ville ou prolonger le chapelet d'espaces verts existants.



Legende;

NA : Zone naturelle
NB : Zone naturelle ordinaire
NC : Zone de cultures
ND : Zone de sites de risques de nuisances

UB : Zone urbaine
UE : Zone urbaine

○ application anticipée le 9/07/92
● application anticipée le 9/07/92 et concertation préalable
□ sans application anticipée
■ sans application anticipée et avec concertation préalable

A. SITUATION EXISTANTE

7. PROJETS EN COURS OU EN ELABORATION

A. SITUATION EXISTANTE

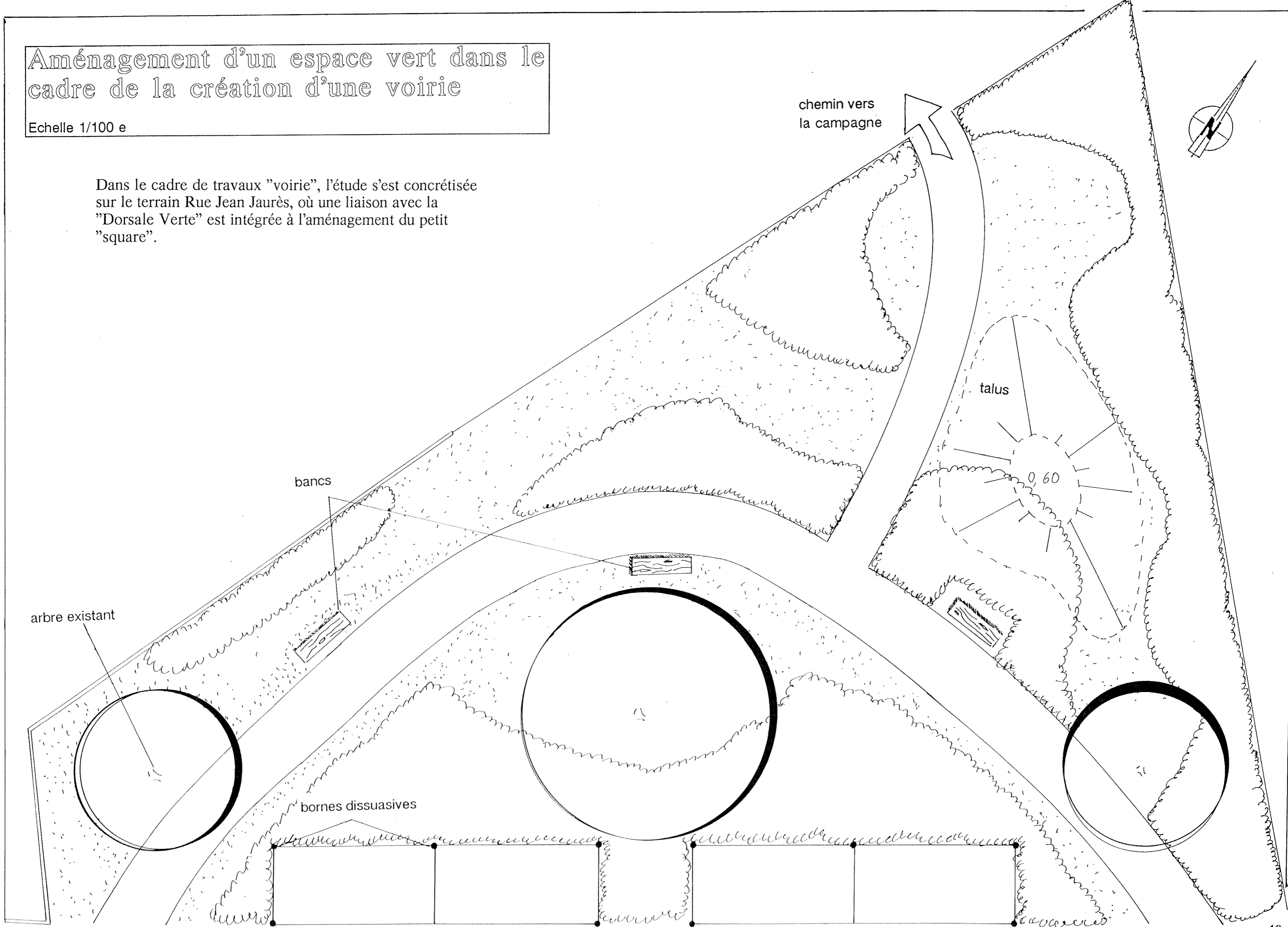
7. PROJETS EN COURS OU EN ELABORATION

A. Aménagement d'un espace vert dans le cadre de la création d'une voirie (Rouget de l'Isle)

Aménagement d'un espace vert dans le cadre de la création d'une voirie

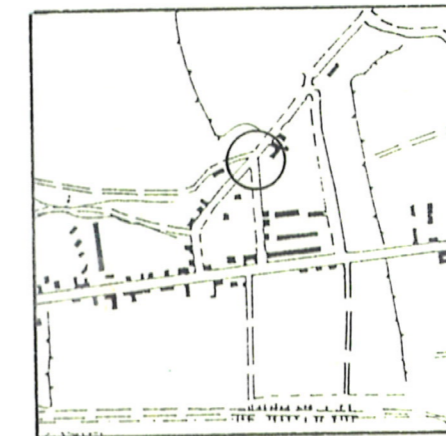
Echelle 1/100 e

Dans le cadre de travaux "voirie", l'étude s'est concrétisée sur le terrain Rue Jean Jaurès, où une liaison avec la "Dorsale Verte" est intégrée à l'aménagement du petit "square".



Espaces verts de la Rue Jean Jaurès

La création d'une nouvelle voirie (à l'étude), nous a amené à travailler l'aménagement des espaces verts en fonction du programme qui intègre notamment un espace pouvant accueillir diverses festivités.



DIAGNOSTIC : résumé

SITUATION : Hantay, situé à 21 Kms de Lille, à la limite sud de la CUDL s'étend sur une superficie de 209 hectares en terrain plat qui s'intègre au creux de la vallée de la Deule et du Canal d'Aire. Ce village est agrémenté d'un petit bois se situant sur la commune voisine de Billy-Berclau. Il est entouré d'un ancien marais qui, avec, les prairies bocagères de la rigole Saint-Martin, (propriétés classées et privées) forment un village vert, de qualité écologique, non négligeable pour la faune.

Origine : Le nom du village doit probablement son origine dans les termes **hant** (maison) et **hay** (rivière) d'où la signification d'habitation en bordure d'eau ou de marécages. Hantay sera envahi et détruit par plusieurs armées différentes. Au traité d'Utrecht (1713-1715) la France rentre en possession définitive de la commune.

Circulations : La rue Mirabeau ainsi que le CD 22 sont de circulation primaire. La circulation secondaire est localisée sur les rues transversales à la rue Mirabeau. La circulation tertiaire se situe essentiellement sur les chemins ruraux et sur les voies communales. La commune se caractérise donc par son aspect de "village-rue" allongé et son réseau de voies rurales, offrant de fortes potentialités en tant qu'espace de promenades.

L'architecture : de la commune d'Hantay est assez homogène, nous retrouvons quelques grosses fermes, ainsi que des lotissements d'époques différentes.

La population : relativement homogène, reflète les mouvements généraux de la population française avec des particularités liées à la création de lotissements marquant les tranches d'âge d'une population plus jeune.

L'occupation du sol - Urbanisme :

On distingue 2 entrées de ville plus ou moins marquées. L'entrée en provenance de Salomé est assez marquée par le cimetière qui mérite un traitement esthétique. L'entrée opposée d'accès par Marquillies et Billy-Berclau est peu perceptible et requiert un traitement du carrefour. Actuellement, le Petit Hantay et le Village sont dissociés par l'absence de continuité dans le front bâti.

La politique communale qui transparaît dans le P O S illustre la volonté de liaison entre les 2 entités (petit et grand Hantay). Différents projets de développement se concrétisent à l'heure actuelle, ils ont pour objectifs la création de nouveaux lotissements, en relation avec une amélioration des équipements scolaires. L'aménagement d'un parc central doit permettre de combiner ces nouvelles extensions tout en offrant un cadre paysager harmonieux. L'étude pour l'amélioration du cadre de vie doit ainsi combiner le développement ultérieur de la ville c'est-à-dire extension du bâti, et des équipements, mais aussi résoudre les problèmes actuels (notamment régler l'absence de place, atténuer l'aspect trop marqué de "village-rue" ...).

B. SITUATION PROJETEE

B. SITUATION PROJETEE

1. SCHEMA DIRECTEUR

Plan général d'aménagement de la commune

SCHEMA DIRECTEUR

1. Préambule :

L'établissement du schéma directeur doit être conçu comme une réponse point par point au diagnostic opéré en première instance. La solution proposée forme un ensemble cohérent, qui tient compte des diverses contingences de développement, des impératifs socio-économiques, ainsi que des aspects environnementaux.

Le schéma proposé tente d'intégrer les divers aspects de la vie du village, tout en portant un regard particulièrement attentif en ce qui concerne les aspects paysagers et architecturaux liés au fonctionnement et aux développements ultérieurs du site.

2. Axes de réflexion

A- STRUCTURE GENERALE ET CIRCULATIONS

L'aspect linéaire du village, ainsi que les conséquences multiples que cela implique sur les circulations, les équipements publics, le développement de lotissements sont les éléments moteurs de la réflexion.

La proposition imagine l'établissement d'une "dorsale verte" croisée par un axe perpendiculaire, 2 axes s'articulant sur un pivot central "le centre de gravité" liant mairie, parc central, école et lotissements en un ensemble cohérent.

L'idée centrale de "dorsale verte" (Est-Ouest) se traduit concrètement sur le terrain par une circulation centrale non motorisée, desservant les diverses sous-entités du village et préfigurant l'axe intérieur du village dans son développement futur.

Cet axe piéton et cycliste doit assurer une circulation interne au village, facilitant les liaisons entre les quartiers et doit être en liaison avec des réseaux extérieurs (cimetière, centre pour handicapés, lotissements nouveaux, parc central, lotissements anciens, Petit Hantay).

Cet axe vert participe par son accompagnement paysager à l'établissement d'une "trame verte" qui joue le rôle de relais écologique au sein du centre urbain entre les espaces verts.

L'autre axe de circulation piéton (Nord-Sud) réalise l'axe : Parc central, Mairie, Ecole, Eglise, Salle polyvalente Terrain de sports, Bois.

La circulation principale rue Mirabeau est ponctuée par 2 événements majeurs : la traversée au niveau de la Mairie et de l'Eglise. Ce passage peut-être marqué par la mise en valeur des parvis et de leurs prolongements sur la voirie où un jeu de dénivellation est imaginé pour ralentir la circulation.

B-EQUIPEMENT

b1- Ecole maternelle

Le développement de logements dans le village implique la création de classes maternelles (3) et d'équipements complémentaires (salle d'évolution, vestiaire, dortoir....).

Le schéma de développement imagine l'implantation de ces équipements en bordure du Parc central en liaison directe avec l'école primaire. Cette combinaison a pour avantage l'ouverture sur le parc ainsi que la création d'espace de jeux à vocation polyvalente, accessible hors heures de classe, aux enfants accompagnés de leurs parents.

La création de ces locaux implique la réorganisation des locaux à l'avant de la Mairie, qui seront réaffectés à des activités culturelles et de cantine.

b2- Salle polyvalente

Deux options d'implantation ont été envisagées : proximité de l'Eglise - Orée du Bois, avec une option préférentielle en bordure du bois, offrant un cadre vert où se déroulent d'autres activités sportives.

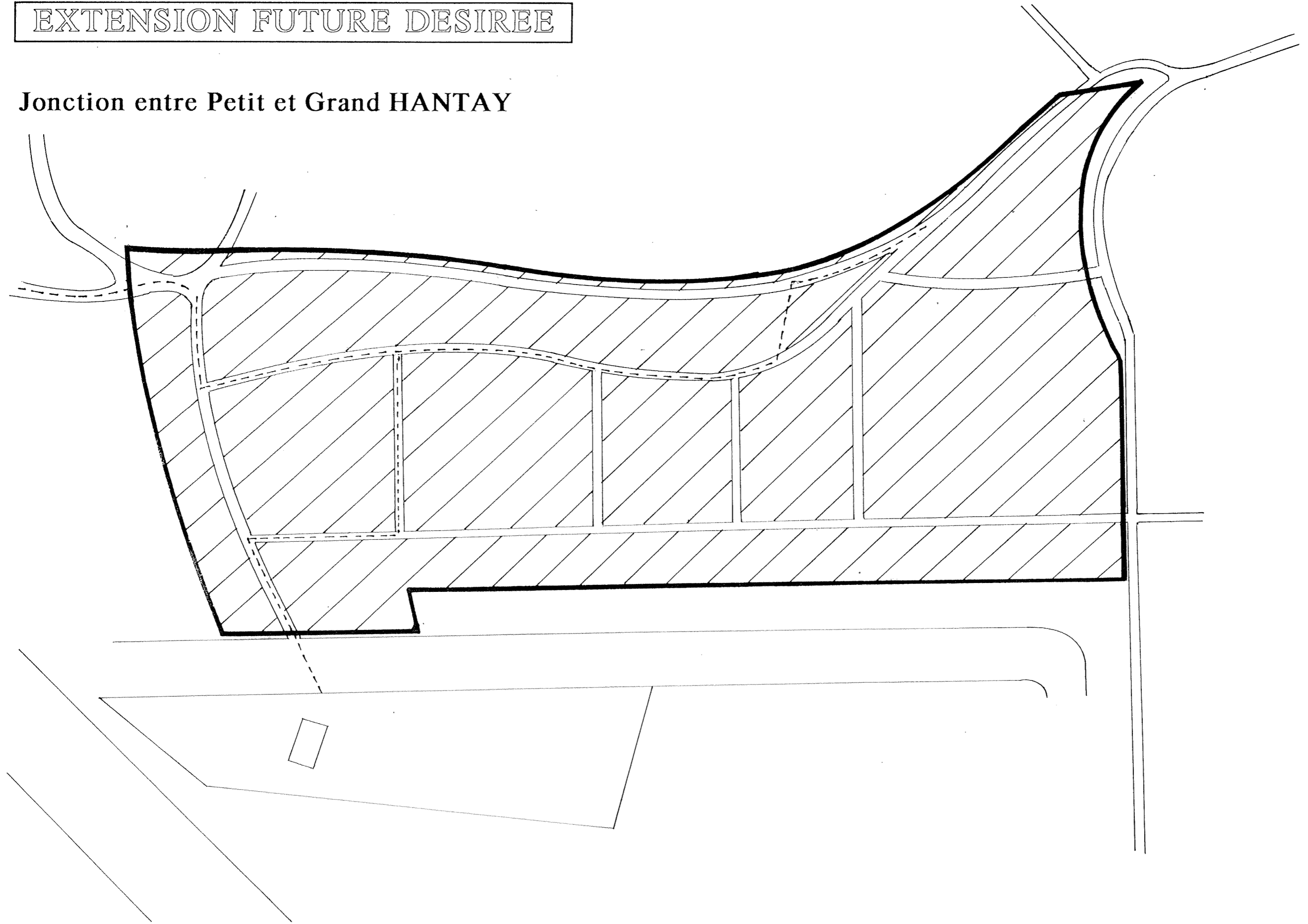
b3- Les Entrées de Villes

(cimetière au Nord, croisement rue Mirabeau - D22)

Le traitement des entrées a pour objectifs principaux : l'aspect de la sécurité routière par l'impact psychologique sur l'automobiliste et la mise en oeuvre d'aménagements esthétiques annonçant l'identité du village de manière marquée.

EXTENSION FUTURE DESIREE

Jonction entre Petit et Grand HANTAY



Néanmoins, l'entrée n'est pas à considérer comme une vitrine dans le cas présent et les aménagements visent à conforter ou à améliorer l'aspect existant.

Petit Hantay, hameau rattaché au village ne constitue pas une entrée de village et, est à considérer actuellement comme une entité à part.

Historiquement le village, séparé en 2 entités, a tendance à se regrouper, ce qui explique l'acquisition de parcelles en Zone NORD-EST. Cette tendance correspond également à une volonté municipale à moyen ou long terme.

La Dorsale Verte s'intègre dans cette structure et a pour rôle de fonctionner comme une "colonne vertébrale" à multiples ramifications.

b4- Les Espaces Verts (Mairie, Eglise)

Le parvis de l'église est le seul endroit où l'espace public s'élargit. Ce parvis, actuellement affecté au parking, doit à terme réaliser sa fonction de Place accueillant les festivités.

Le stationnement sera localisé en arrière de l'église.

b5- Le Bois et les Promenades

Le bois ainsi que les prairies qui bordent le canal créent un ensemble naturel qui est propice aux activités de découverte de la nature et aux activités de promenade et de sports.

Le bois avec le terrain de football, la salle de polyvalente et les parcours sportifs, peuvent devenir un pôle sportif au sein du village. Parallèlement, la "trame verte" exploite les anciens chemins ruraux et propose des liaisons ainsi qu'une promotion par brochure ou activités de groupe.

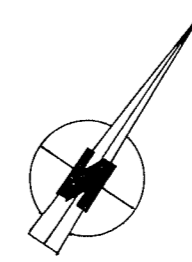
b6- Ambiances lumineuses

L'éclairage dans le village nécessite une attention particulière. Sa fonction pratique liée à la sécurité et à la circulation, peut également prendre une dimension esthétique et mettre en valeur les points directeurs, afin d'améliorer la lisibilité du village. Les éclairages au niveau de la mairie, de l'église, de la salle polyvalente etc... sont traités de manière spécifique pour attirer l'attention.

Exemple : éclairage en "contre-plongée", éclairage sous forme de "spot", tâches lumineuses de manière à différencier les ambiances.

Plan de repérage

échelle 1/10000e



PROJET D'AMENAGEMENT

- 1 Entrée d'Hantay et cimetière
- 2 Espace vert central
- 3 Espaces triangulaires
- 4 Entrée et "Petit Hantay"
- 5 Eglise
- 6 Salle des fêtes/sports
- 7 Bois du Marais
- 8 Jonction rue Mirabeau avec D22





B. SITUATION PROJETEE

2. PROJETS D'AMENAGEMENTS

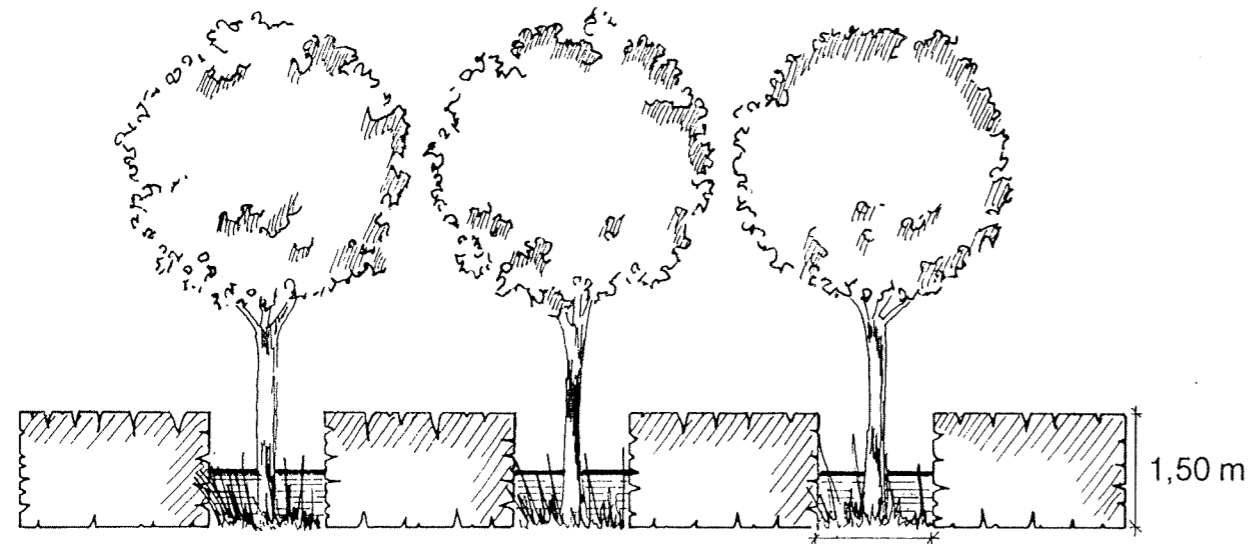
2.1 Entrée d'Hantay

Cimetière

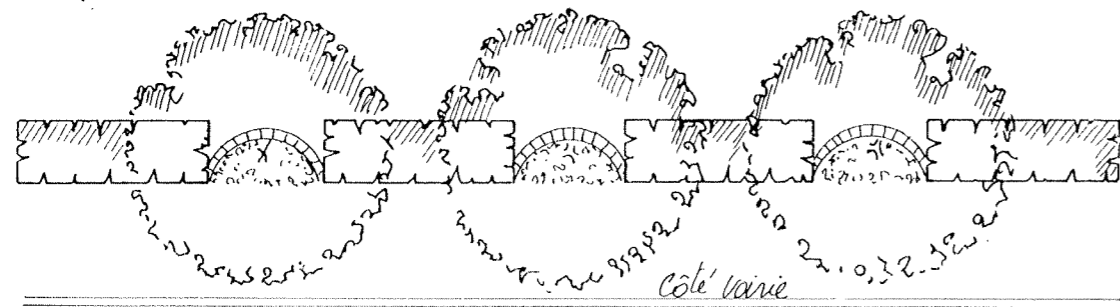
Aménagement des abords du cimetière

Echelle 1/100e

1

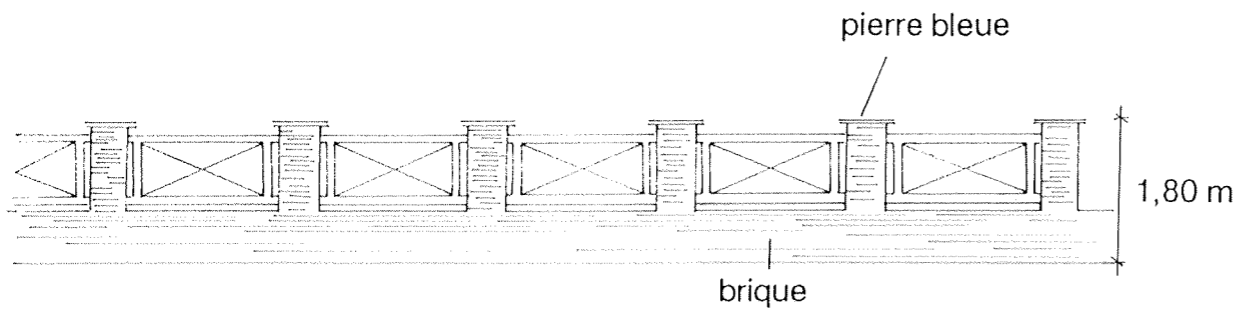


coupe



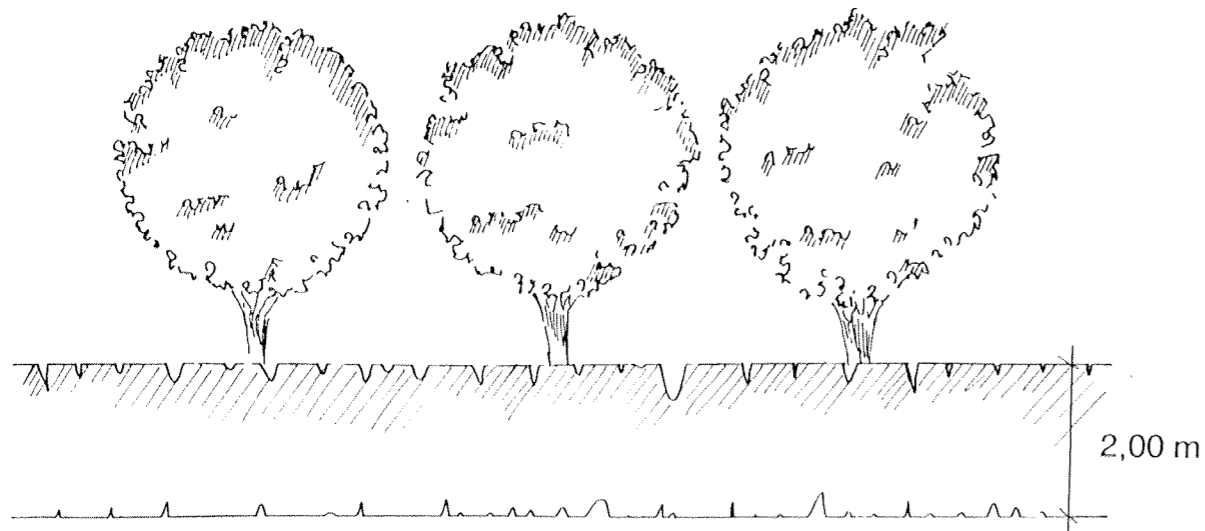
1. Aménagement sous forme de mur végétal en hêtre d'une épaisseur de 0,80 m ; les haies sont reliées entre elles par un muret en brique en demi-cercle planté d'un petit massif arbustif ainsi qu'en son centre d'un arbre (par ex. Robinier).

2



2. Muret en brique surmonté de pilastres en même matériau recouverts d'une dalle de pierre bleue reliés entre eux par une clôture de type classique.

3



3. Contour du cimetière sous forme de haie de Fagus. Celle-ci sera plantée en son centre et à distance égale d'une espèce d'arbres (Ex : *Pyrus salicifolia*, de *Malus floribunda*, d'*Acer campestre* "Elsrijk", de *Pyrus calleryana* "Chanticleer") pour donner un rythme à l'ensemble.

Croquis du cimetière

Direction Salomé

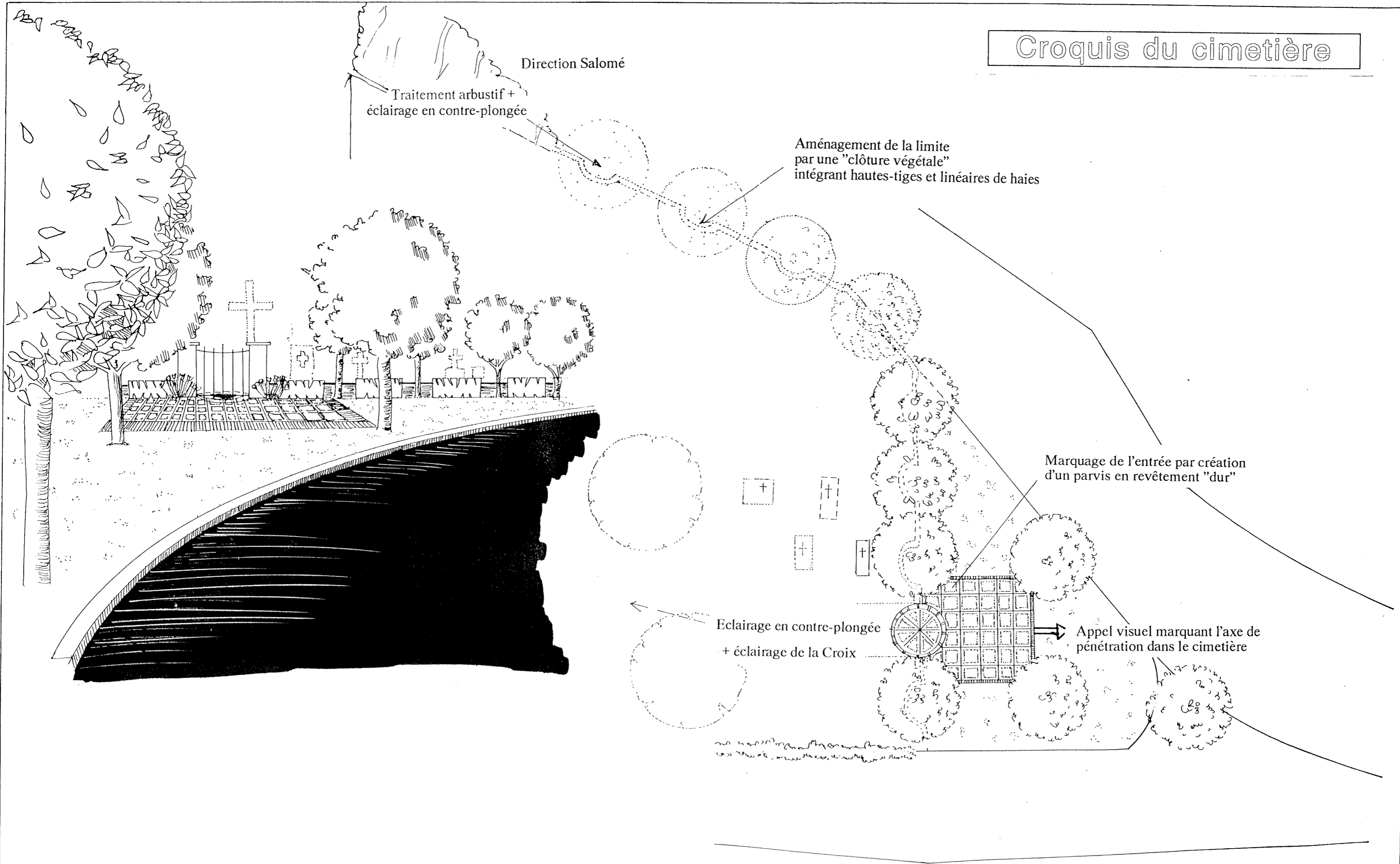
Traitement arbustif +
éclairage en contre-plongée

Aménagement de la limite
par une "clôture végétale"
intégrant hautes-tiges et linéaires de haies

Marquage de l'entrée par création
d'un parvis en revêtement "dur"

Eclairage en contre-plongée
+ éclairage de la Croix

Appel visuel marquant l'axe de
pénétration dans le cimetière



B. SITUATION PROJETEE

2. PROJETS D'AMENAGEMENTS

2.2 Espace vert central

AXES D'AMENAGEMENT DU PARC CENTRAL

L'aménagement du Parc Central se conçoit en liaison avec les diverses composantes externes :

- 1/ L'extension du lotissement
- 2/ La liaison avec la Mairie et l'Ecole existante
- 3/ L'agrandissement de l'Ecole maternelle
- 4/ La Dorsale Verte

Les facteurs internes au Parc concernent les différentes fonctions de cet espace :

- 1/ Espace de liaison
- 2/ Espace ludique pour une population variée --- jeux pour enfants (école, public)
--- espaces pour adultes.
- 3/ Espace à vocation paysagère esthétique.

Ces différents points sont détaillés dans le traitement particulier de cet espace.

Le traitement du lotissement doit retenir une attention particulière en ce qui concerne son aménagement et son rapport à l'espace Parc Central.

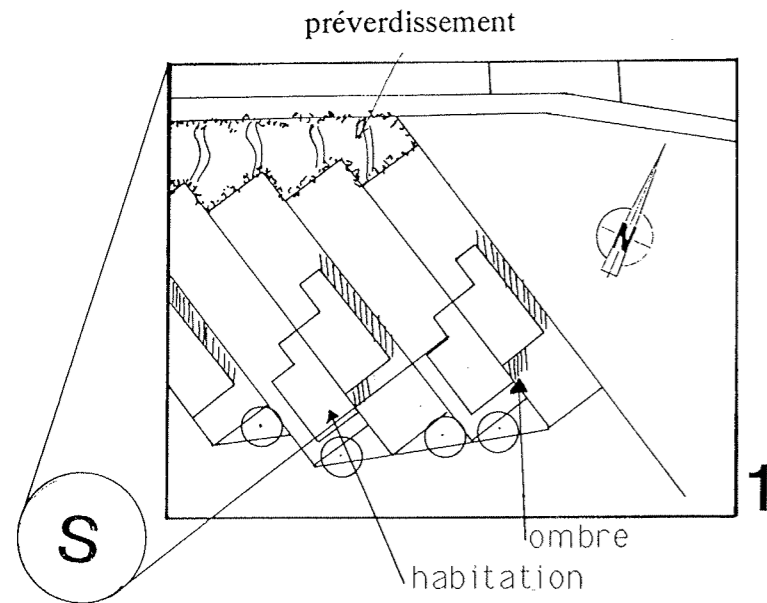
L'aménagement du lotissement étudié par les architectes, nécessite un travail de concertation entre les Paysagistes, Urbanistes et Architectes, de manière à intégrer dans son programme la construction du parc et également l'agrandissement de l'école maternelle.

Des directions d'ordre général sont préconisées quant à l'aménagement du lotissement dont le dessin n'est pas encore arrêté.

DISPOSITIONS GENERALES

- 1/ L'exposition au soleil (voir feuille théorique suivante)
- 2/ Le traitement de la bordure Nord : celle-ci doit permettre un préverdissement du fond des parcelles
- 3/ Le traitement de la limite Sud avec le Parc : la disposition et le traitement de la voirie doivent réaliser un tout avec la composition du Parc central. Cette voirie à aspect piétonnier et paysagé ne doit être affectée qu'à une circulation locale de faible vitesse (voir coupe théorique).
- 4/ Le parti d'aménagement du lotissement doit être tel qu'il réduit le nombre de parcelles présentant des jardins linéaires en front à rue et qui deviennent par la force des choses un "mur vert" de séparation (haies de Thuya continues peu agréables)
- 5/ Préserver la liaison paysagère de la "Dorsale Verte" dans l'axe Est-Ouest.

Orientation du nouveau lotissement



Pour qu'une habitation soit agréable à vivre, le salon, la cuisine et surtout la terrasse, doivent être orientés plein Sud ou Sud-Ouest.

Ces esquisses sont destinées à trouver la meilleure orientation, pour permettre un ensoleillement maximal pour chaque habitation.

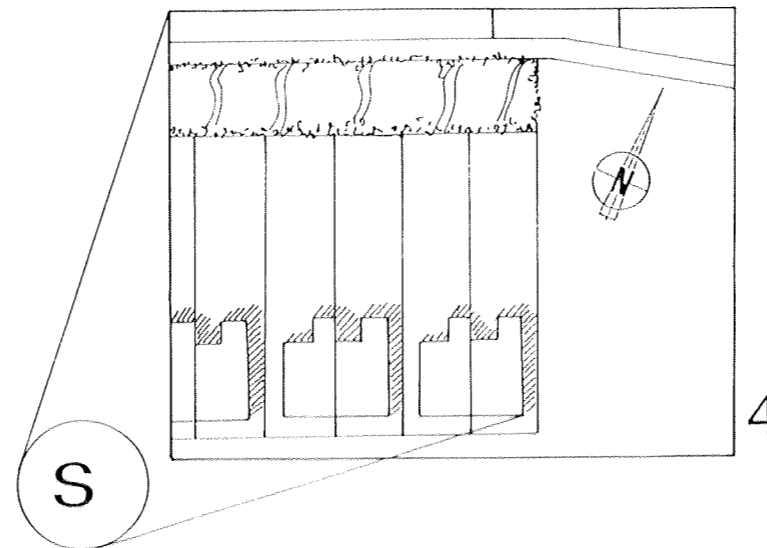
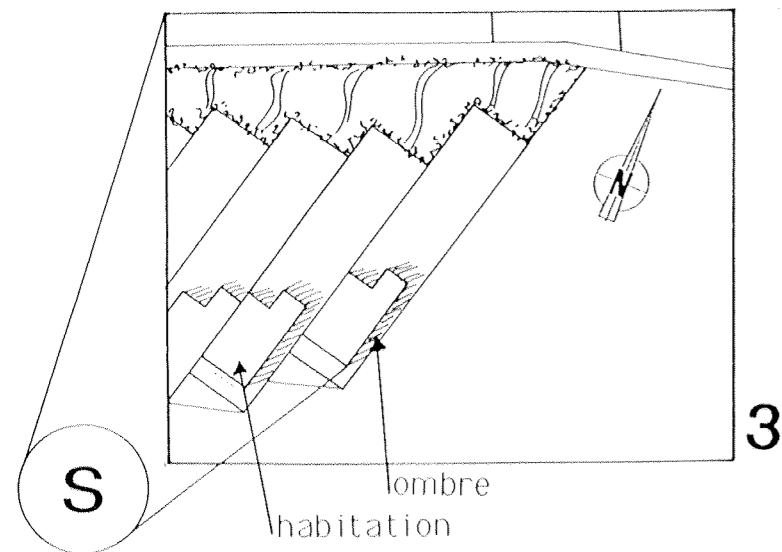
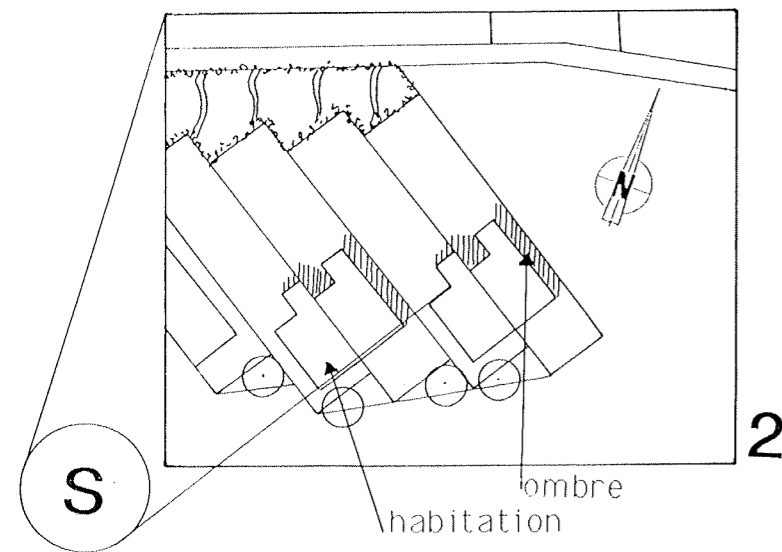
Le 4^{ème} cas, est la solution classique intermédiaire entre le type n°2 et le n°3.

Dans le 3^{ème} cas, nous constatons, que l'orientation du terrain plein Nord donnera de l'ombrage derrière chaque habitation, sauf en fin d'après-midi, ou à l'avant des habitations au lever du soleil.

Dans le 2^{ème} cas, nous constatons, que la première habitation donne de l'ombre à la suivante, donc un locataire sur deux pourra profiter du soleil à partir de midi.

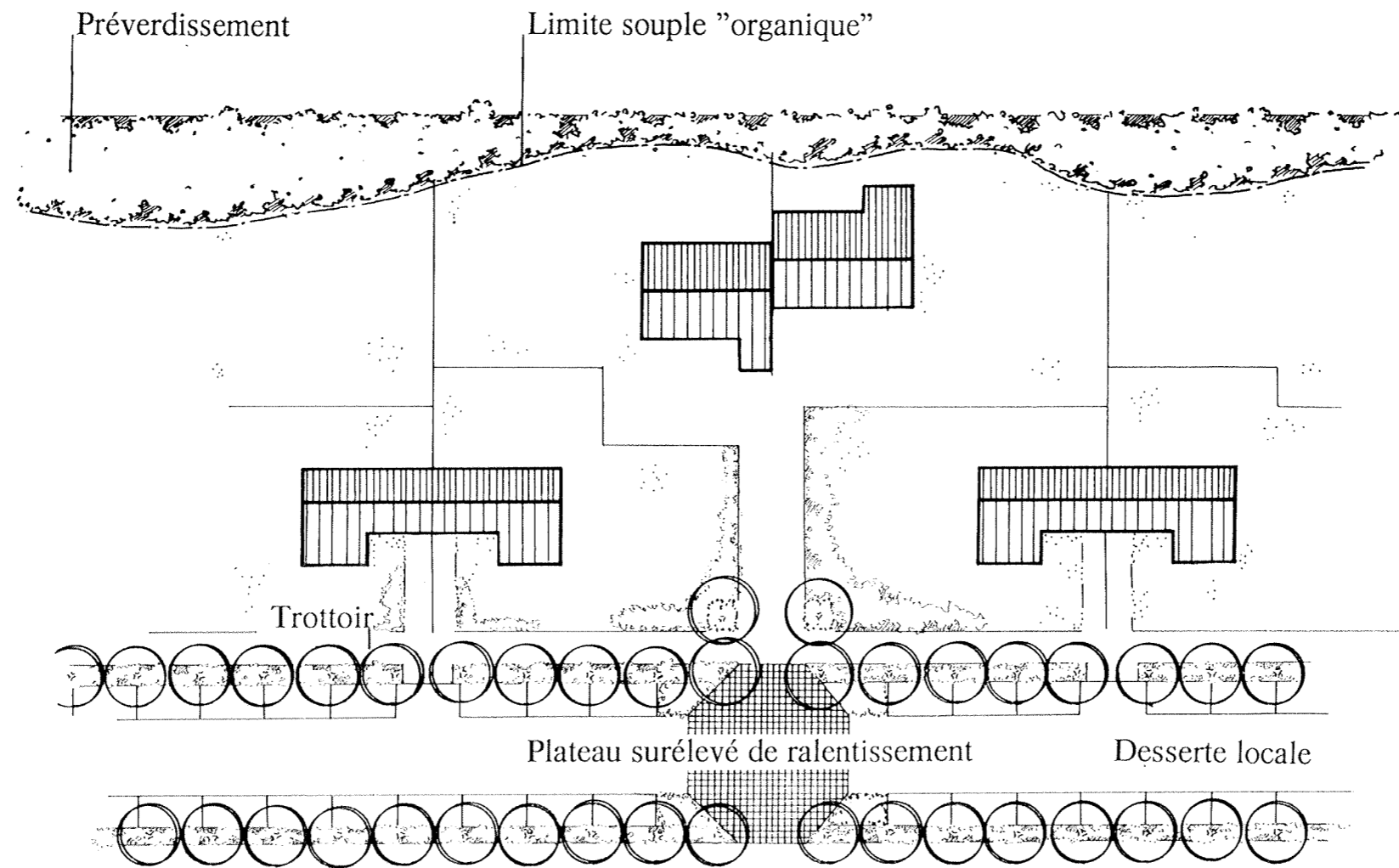
Dans le premier cas, l'orientation du terrain et l'agencement des habitations (décalage du front bâti), permet à chaque locataire de jouir d'une terrasse plein soleil du début de l'après-midi jusqu'au soir. Cette solution offre par sa position de biais d'autres avantages :

- Création d'un préverdissement paysager "souple" au Nord (rupture de l'élément linéaire).
- Création de jardinets publics en front de parcelles servant de tampon avec la voirie et le parc central.



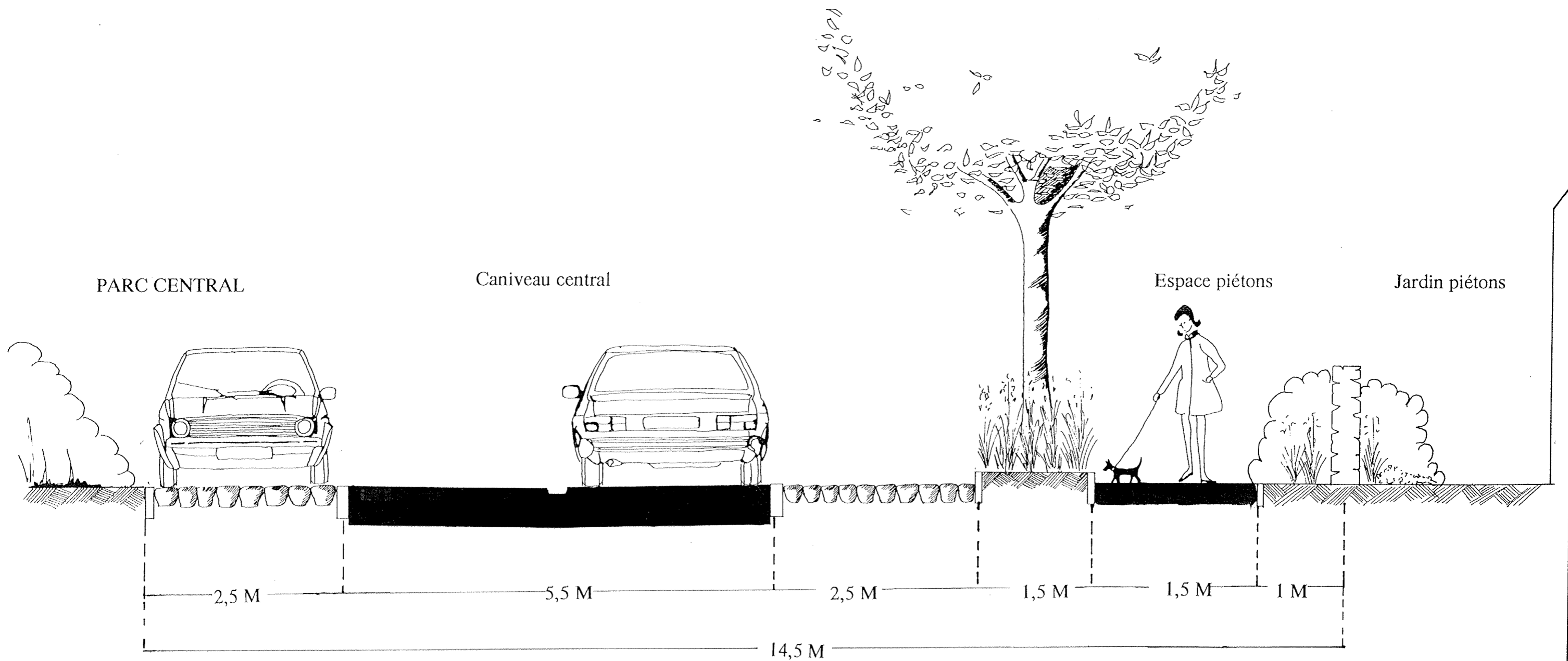
SHEMA DE PRINCIPE D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT

Ech. 1/500 ème



COUPE THEORIQUE DE LA VOIRIE D'ACCES AU LOTISSEMENT

Ech. 1/100 ème



ESPACE VERT CENTRAL : Parc d'Hantay

échelle : 1/500

1. Situation :

- Situé au Nord - Ouest de l'artère principale .
- Liaison avec la future école maternelle et école primaire existante .
- Entourage de plusieurs lotissements (construction d'un nouveau lotissement + un lotissement existant) .
- Intégration du lotissement dans le parc paysagé . (Inspiration du système " WOONERF") .

2. Fonction - Utilisation du site :

- Fonction ludique pour tous les niveaux d'âges :
 - espace de jeu libre (espace polyvalent) .
 - jardin des enfants (à proximité de l'école maternelle)
 - jeux de pétanques .
- Fonction didactique : initiation à la botanique-arboretum .

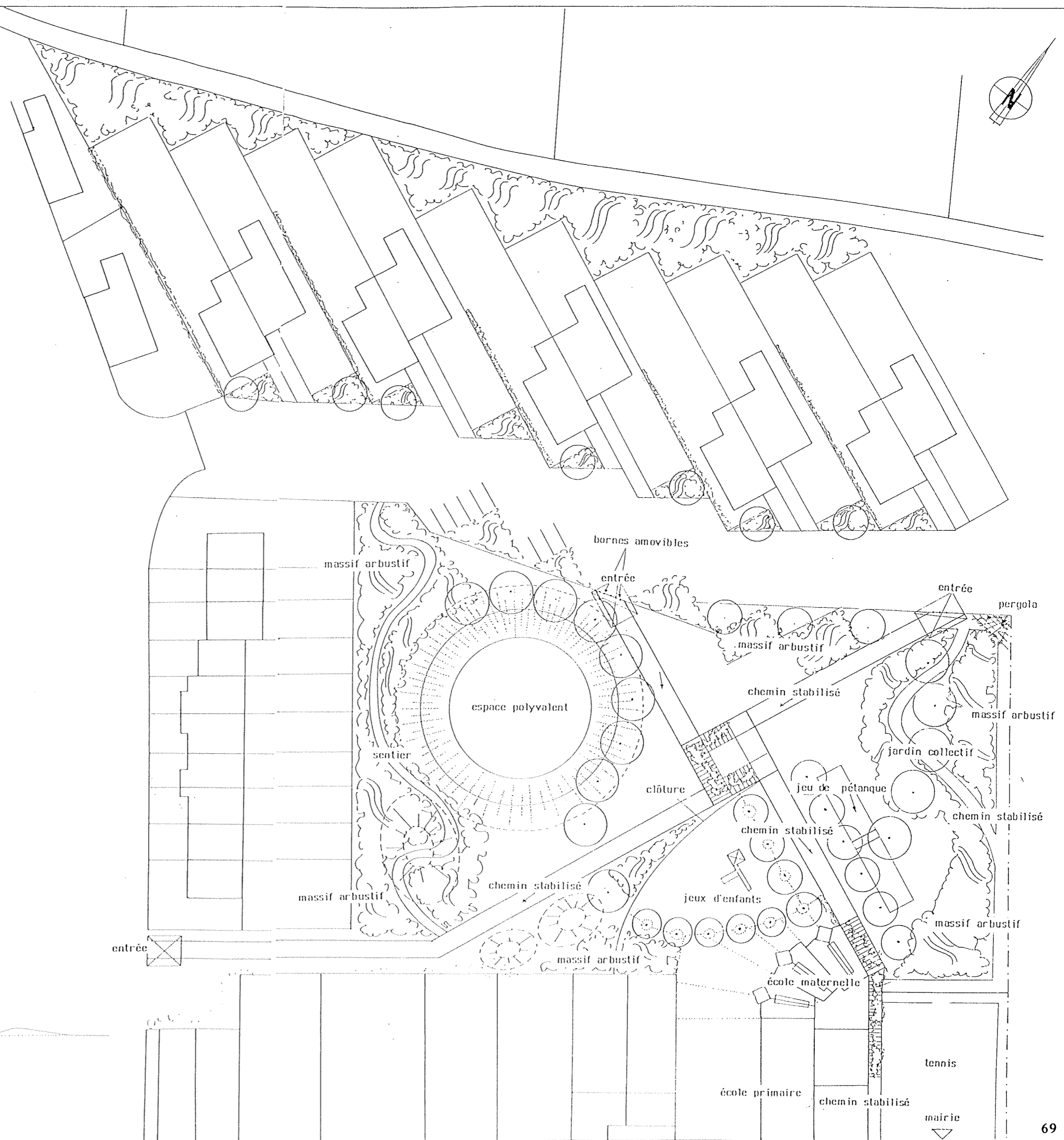
3. Circulation , dessertes en relation avec les grands axes

de pénétration :

- Axe Mairie-école -> lotissement futur .
- Lotissements existants -> chemin piétonnier de la rigole St Martin .

4. Esthétique - Traitement :

- Déblais : l'espace polyvalent à 1.20 m de profondeur .
- Remblais : création d'éléments de volumes en limite avec les lotissements .
- Panneaux explicatifs et étiquetage : zone d'initiation à la botanique .
- Eléments paysagers : pergola , alignements de H.T. , relief .



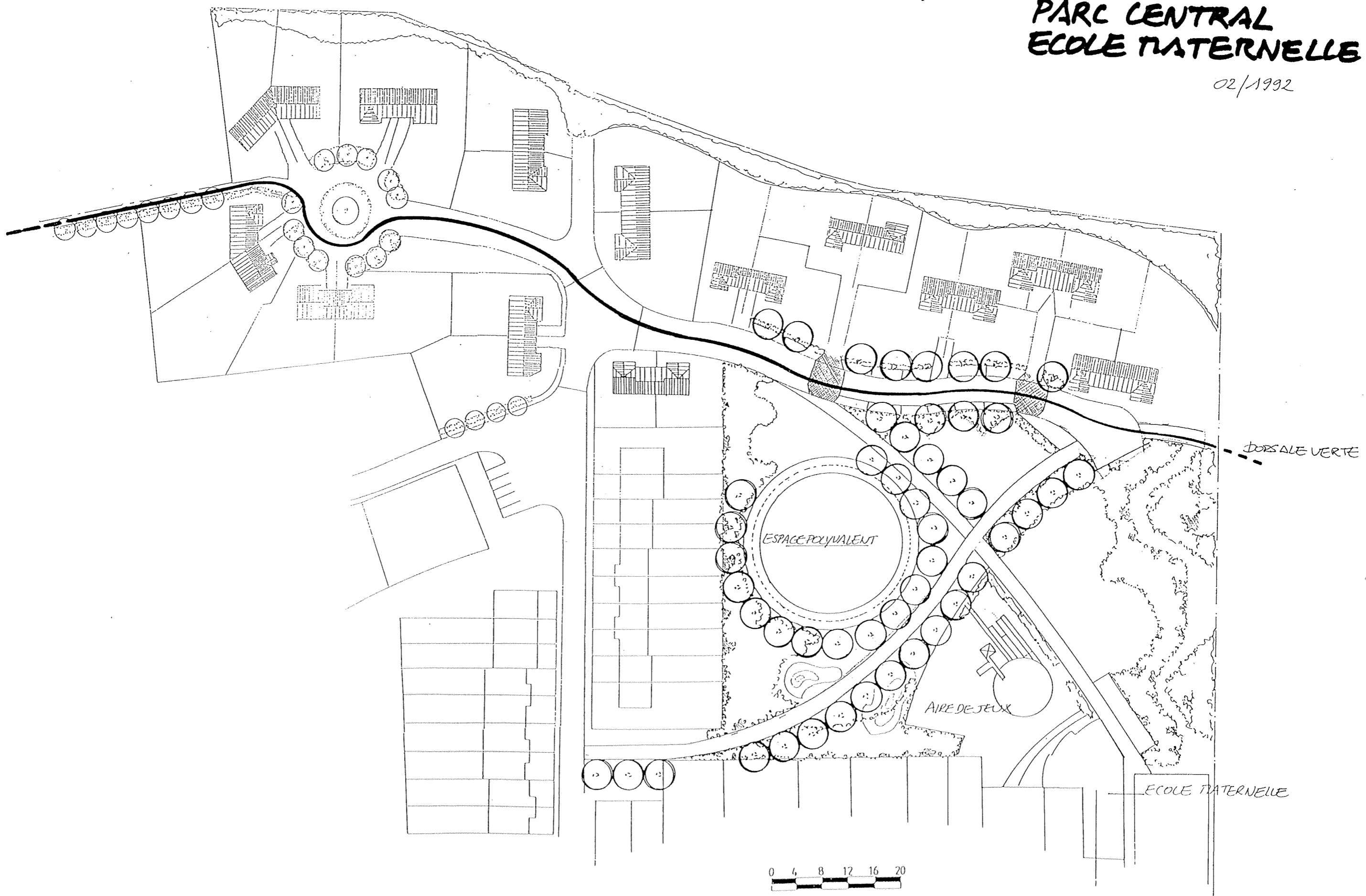
coupe de l'espace polyvalent

échelle : 1/250



PLAN DE PAYSAGE LOTISSEMENT PARC CENTRAL ECOLE MATERNELLE

02/1992



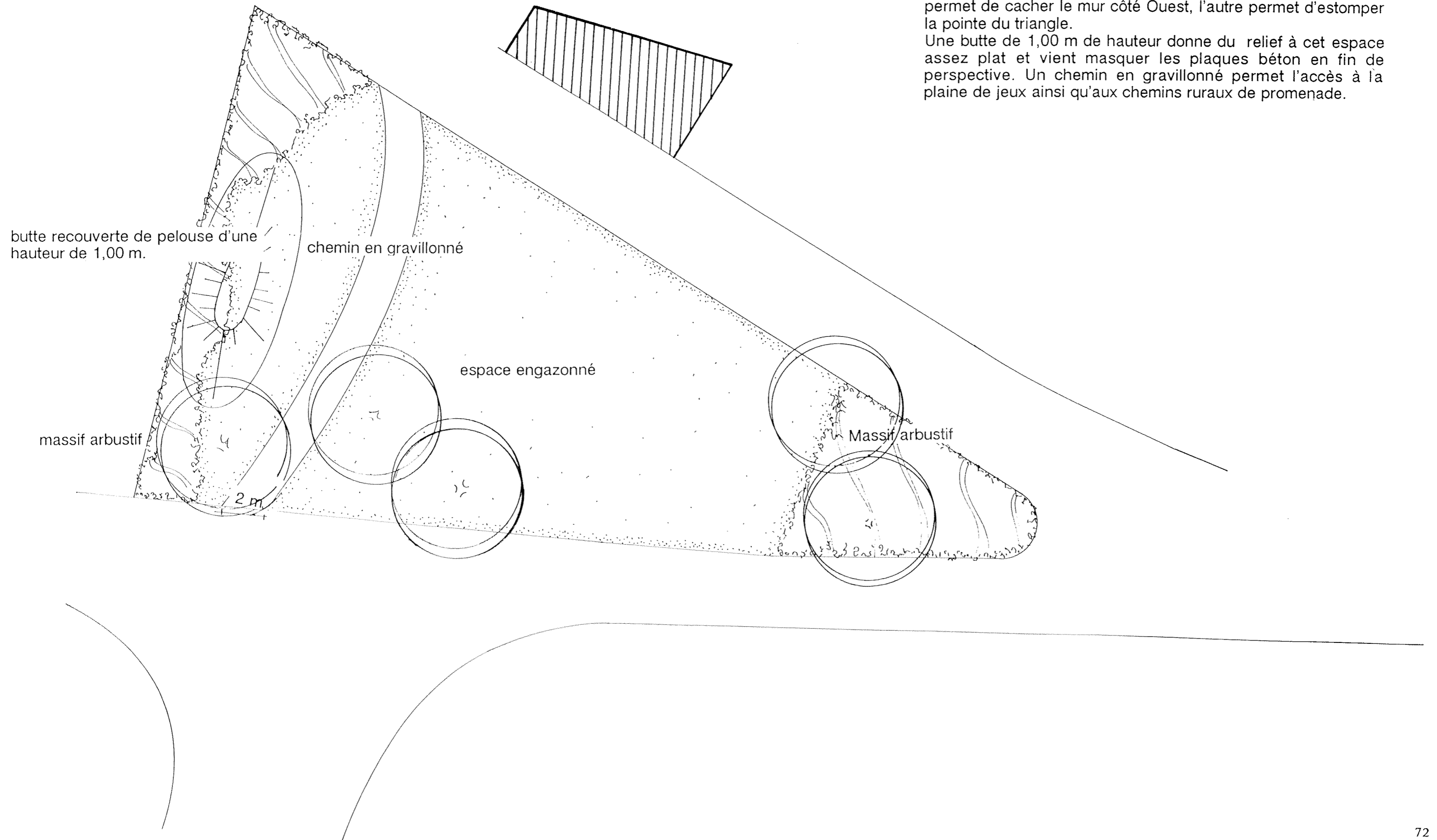
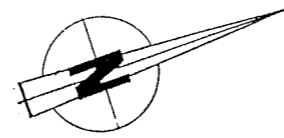
B. SITUATION PROJETEE

2. PROJETS D'AMENAGEMENTS

2.3 Espace triangulaire

Aménagement d'un espace triangulaire

Echelle 1/200 e



Cet espace ouvert est composé de deux massifs arbustifs. L'un permet de cacher le mur côté Ouest, l'autre permet d'estomper la pointe du triangle.

Une butte de 1,00 m de hauteur donne du relief à cet espace assez plat et vient masquer les plaques béton en fin de perspective. Un chemin en gravillonné permet l'accès à la plaine de jeux ainsi qu'aux chemins ruraux de promenade.

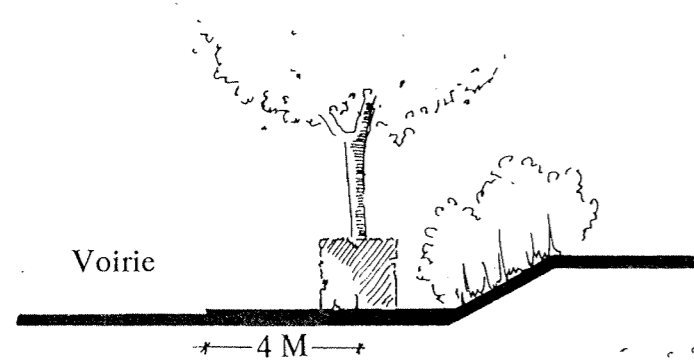
B. SITUATION PROJETEE

2. PROJETS D'AMENAGEMENTS

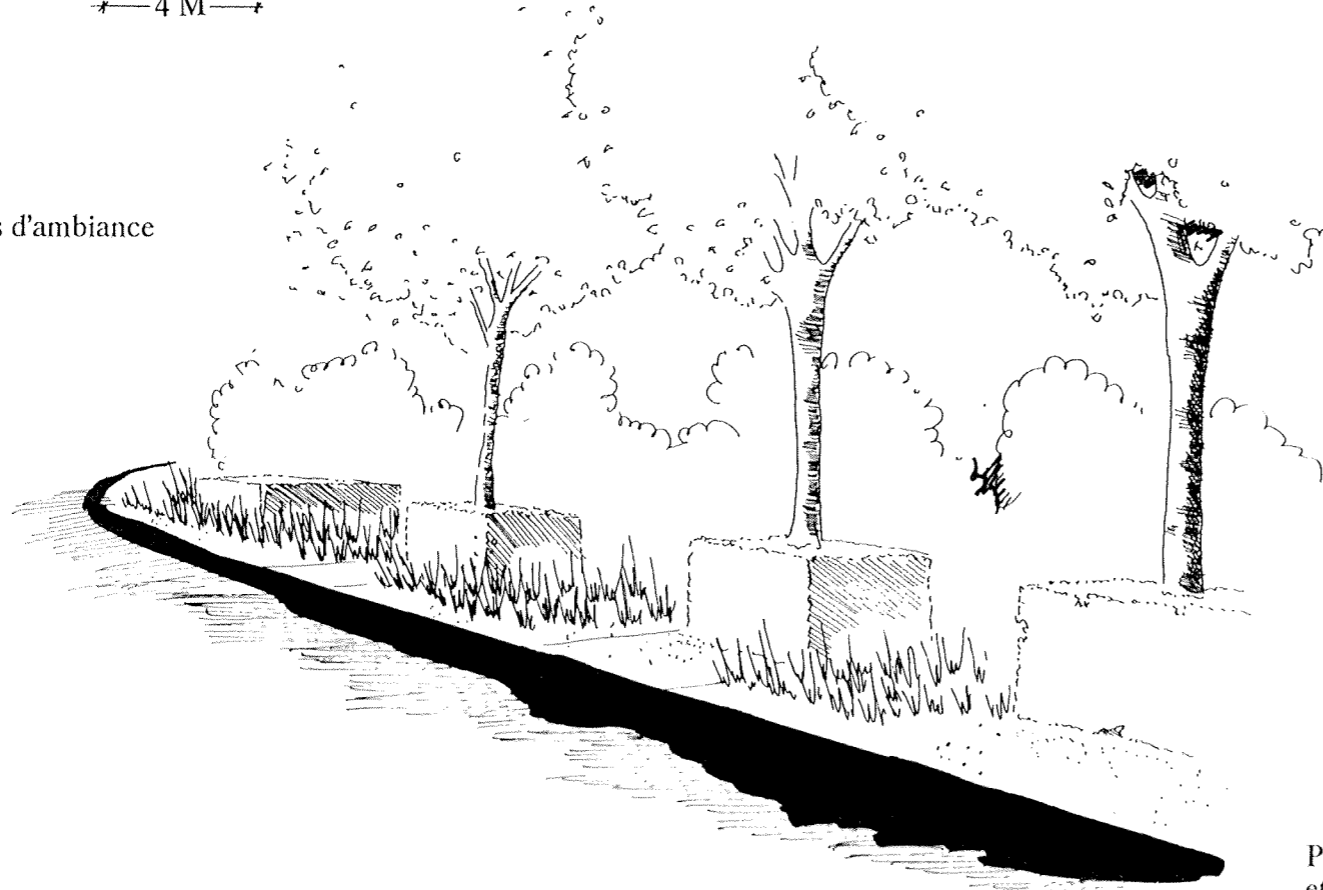
2.4 Entrée et Petit Hantay

ENTREE DU PETIT HANTAY

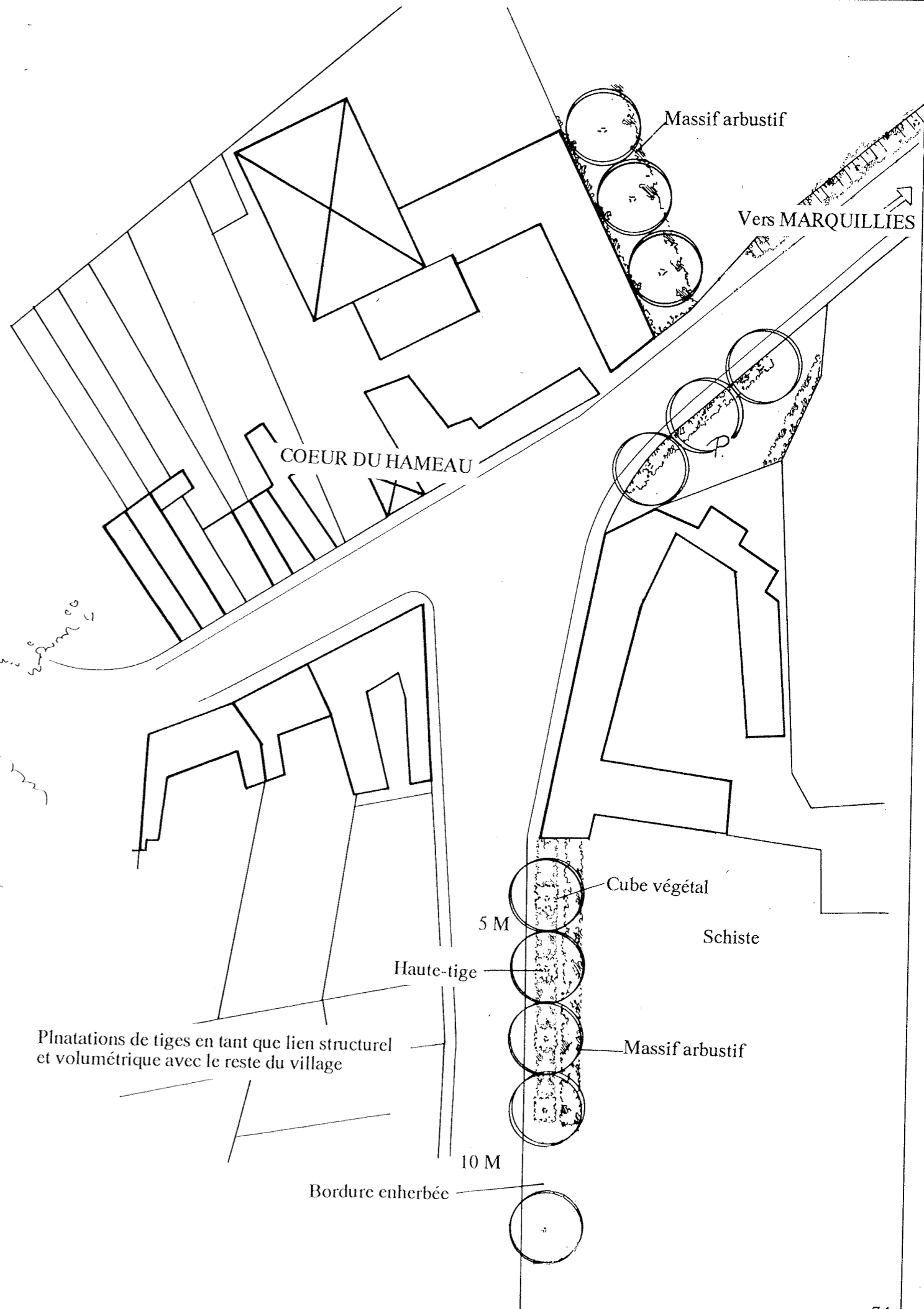
Coupe de principe



Croquis d'ambiance



Plan



B. SITUATION PROJETEE

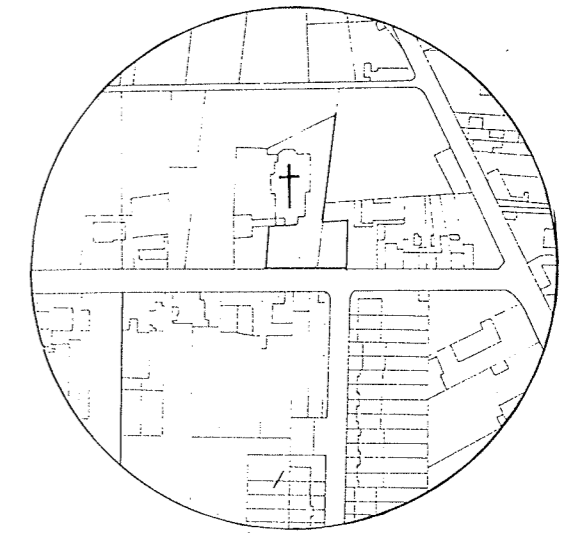
2. PROJETS D'AMENAGEMENTS

2. 5 Place de l'église

Place de l'église

échelle 1/200 e

Dans ce projet, une perspective ralentie est créée avec en son centre une fontaine.
Celle-ci est située de manière à attirer l'attention des promeneurs et automobilistes.
Le passage des voitures est rendu possible grâce à des bornes amovibles.
Le parking situé actuellement devant l'église, est déplacé derrière celle-ci pour des raisons esthétiques et pratiques.
La perte de stationnement est compensée par un parking à l'arrière de l'église et a une fonction polyvalente (pour l'église et la salle des fêtes/sports).

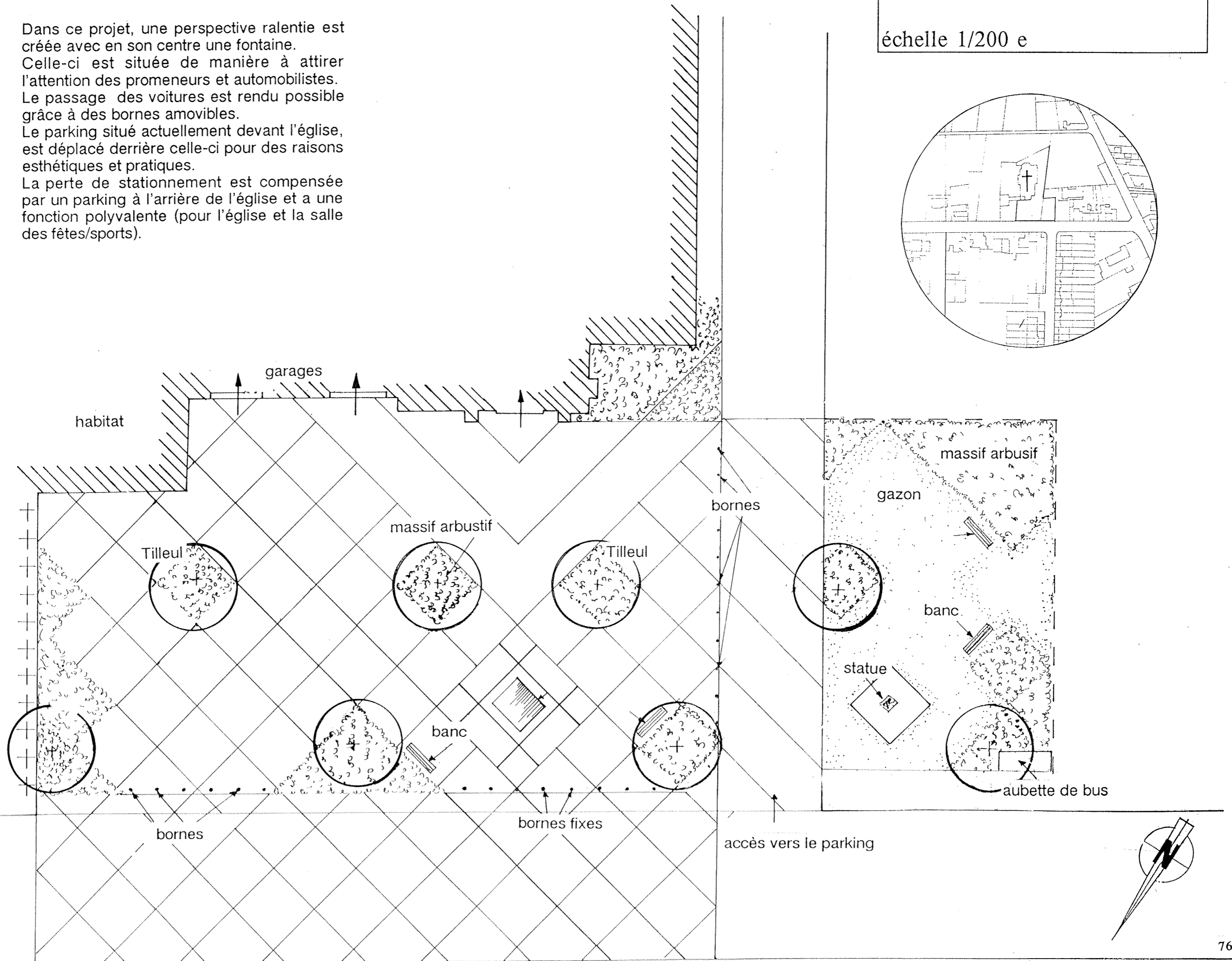


vue en plan

habitat

garages

jardin prive



B. SITUATION PROJETEE

2. PROJETS D'AMENAGEMENTS

2.6. Salle Polyvalente + 2.7 Bois du Marais

SALLE POLYVALENTE : FETES-SPORTS

La recherche d'un emplacement pour la future salle polyvalente s'est portée sur 2 sites : sur le côté de l'église et à proximité du bois.

Le choix définitif a été opté en faveur de l'implantation du bâtiment à la lisière du bois, encastré dans la digue, afin d'intégrer le volume du bâti dans son environnement.

Cette option correspond à l'idée globale développée par le schéma directeur, proposant le développement des activités récréatives et sportives, dans un cadre vert en liaison avec le bois et le réseau de promenade déjà existant.

Ce bois, "poumon vert" de la commune, accueille déjà la promenade et un terrain de sports, le développement futur devra permettre de structurer l'ensemble :

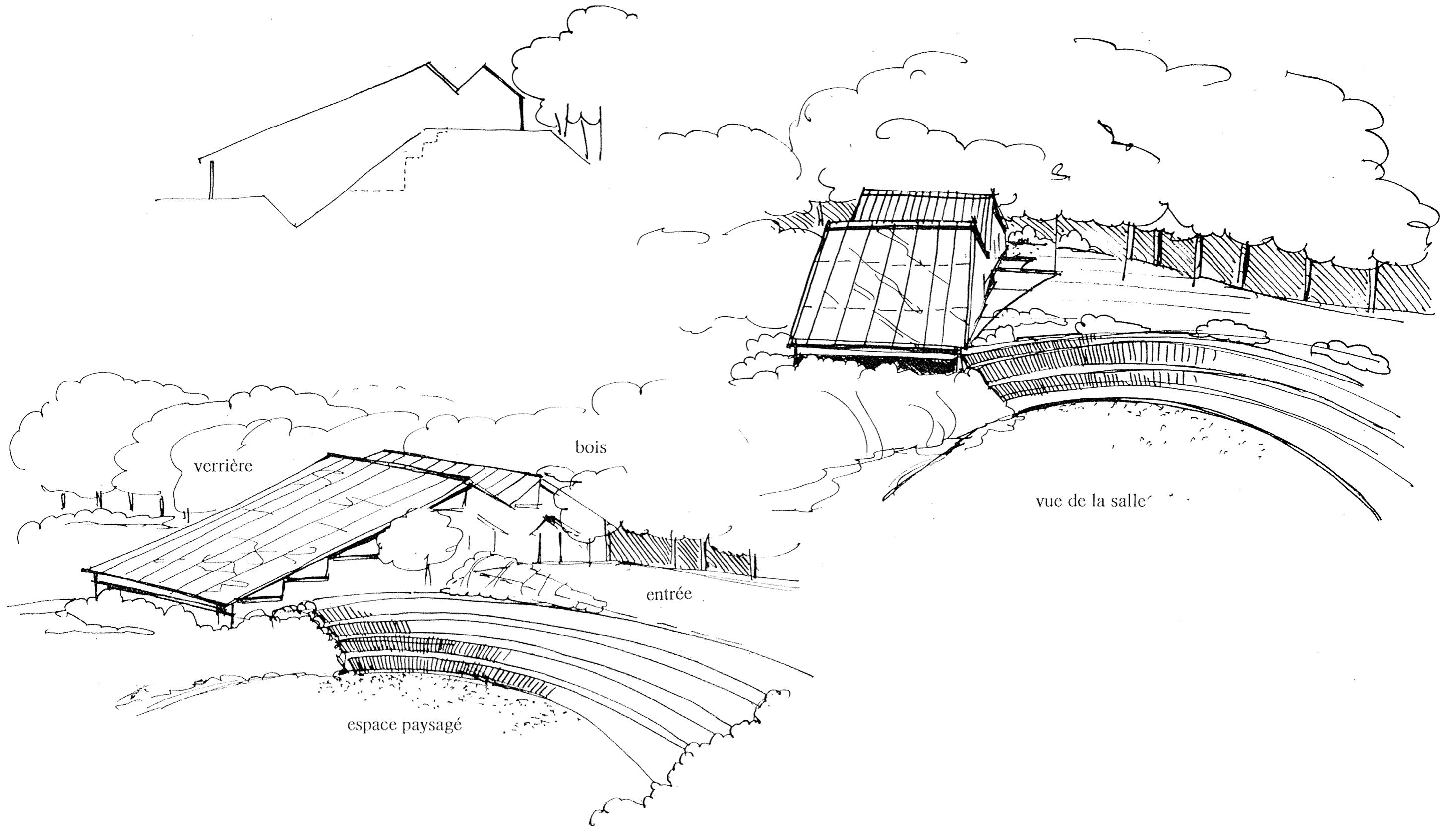
- * Promenade-découverte nature.
- * Parcours sportif - réseau pédestre et autres ...

L'accès au centre sera double, piétons et automobiles dissociés, en concordance avec l'idée de base reposant sur la création d'une trame piétonne dissociée du réseau motorisé.

Les stationnements seront doubles : à proximité de la salle mais également à l'arrière de l'église (parking polyvalent).

Une attention particulière sera portée sur l'emplacement précis du bâti qui sera telle que l'édifice soit perceptible depuis la rue Mirabeau ; les ambiances lumineuses favoriseront les éclairages en contre-plongée.





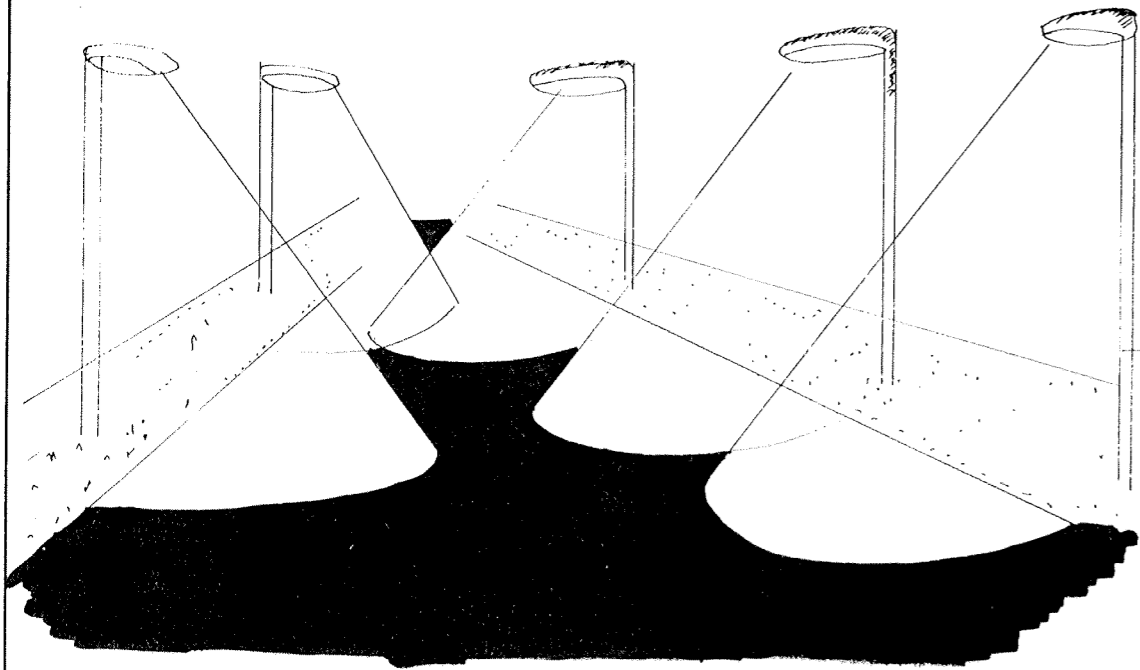
B. SITUATION PROJETEE

2. PROJETS D'AMENAGEMENTS

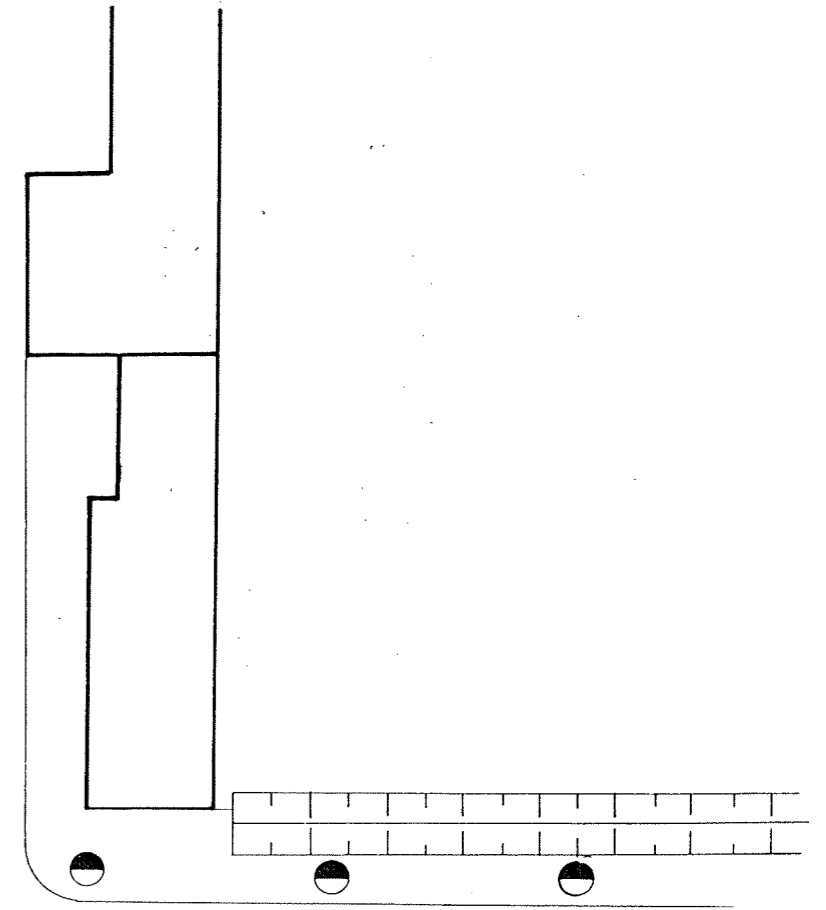
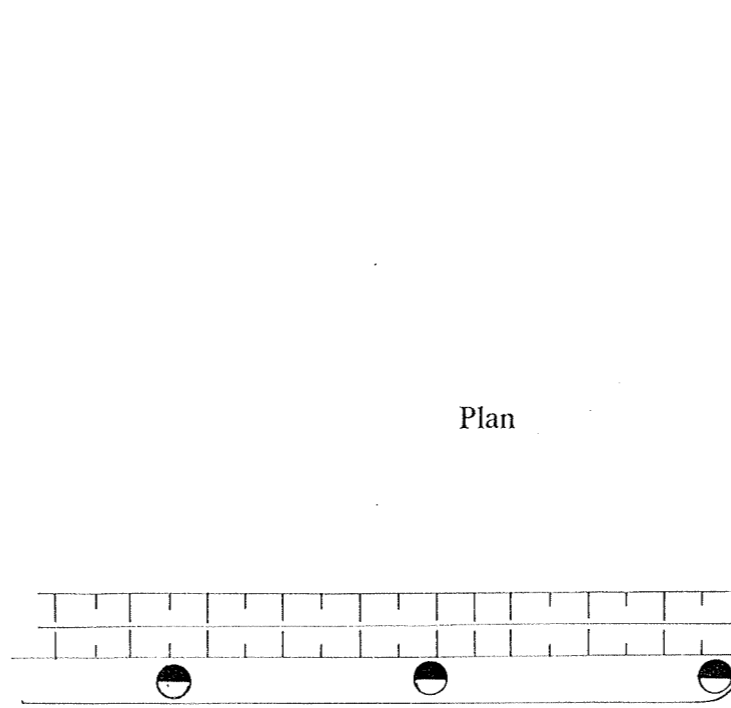
2.8. Carrefour de la CD 22 avec la rue Mirabeau

CARREFOUR CD 22 / MIRABEAU

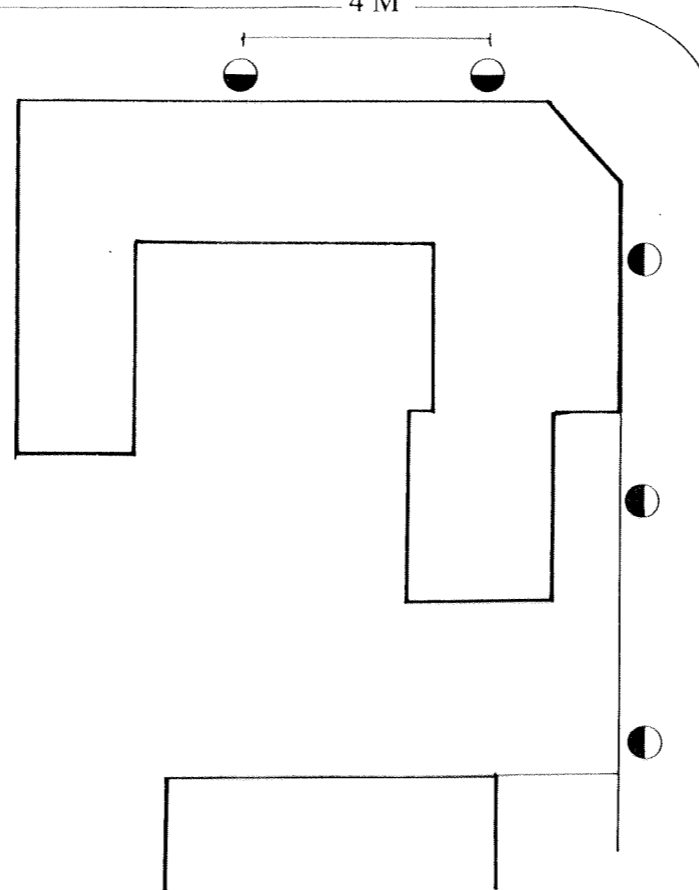
Coupe



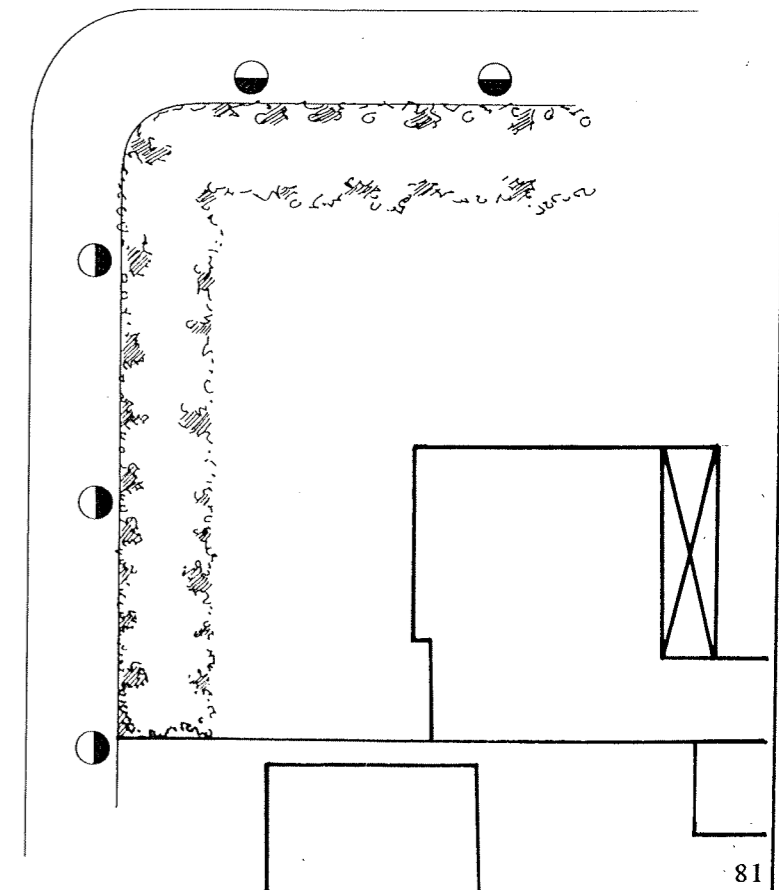
Plan



Luminaire
4 M



Plantation arbustif basse/Max.
60 Cms de Haut

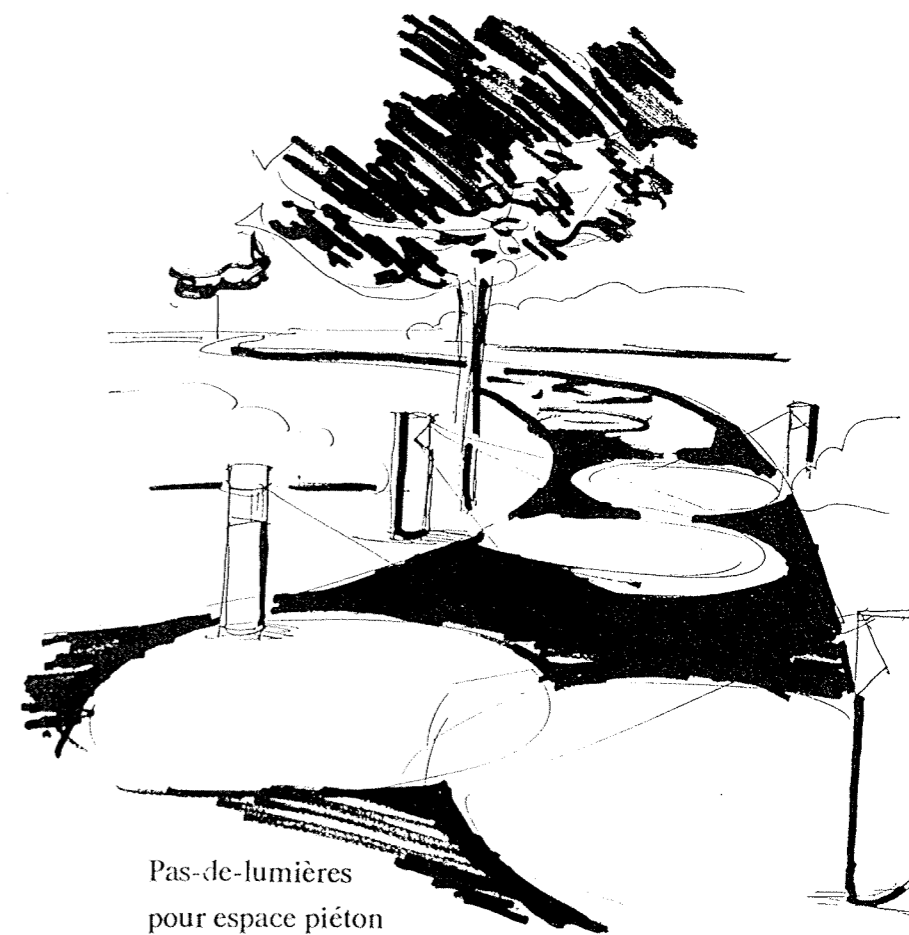
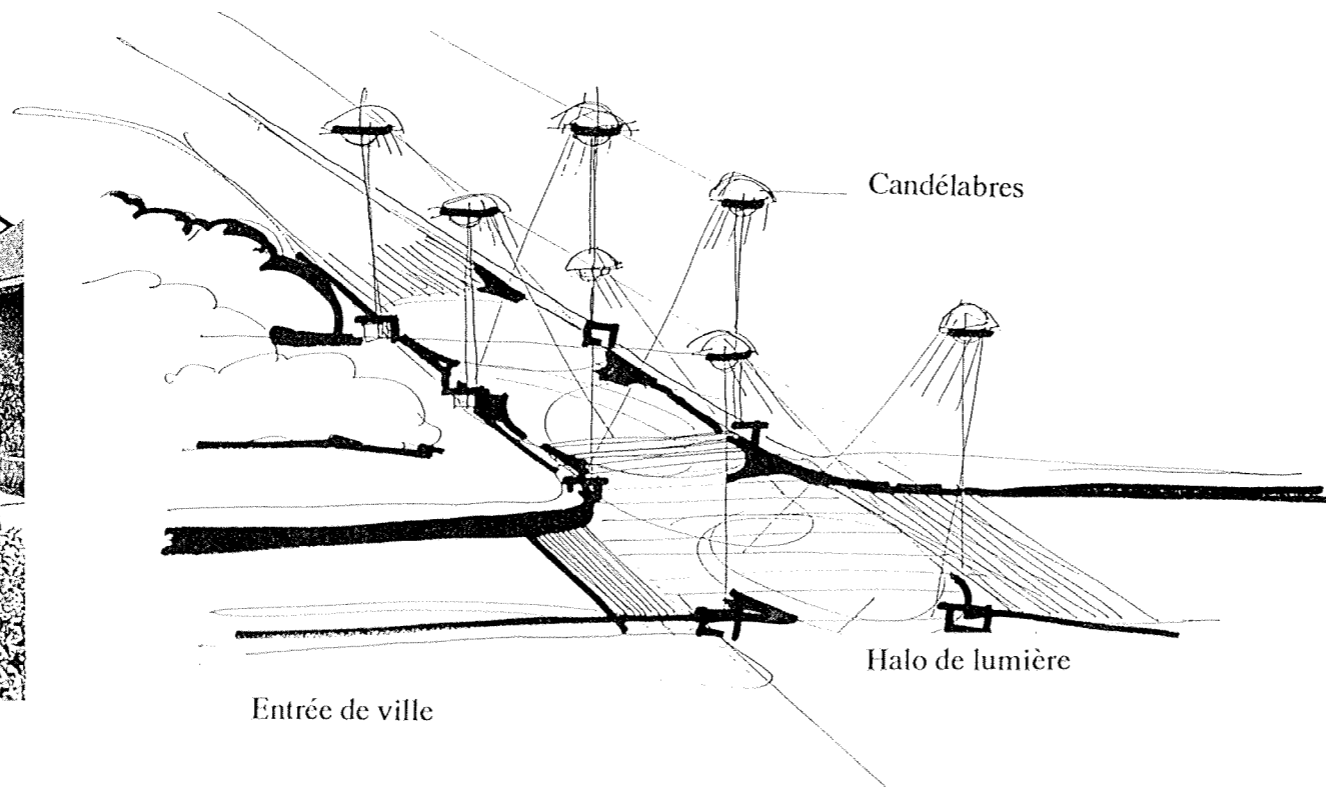
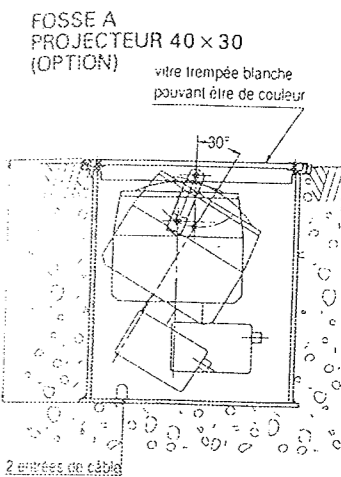
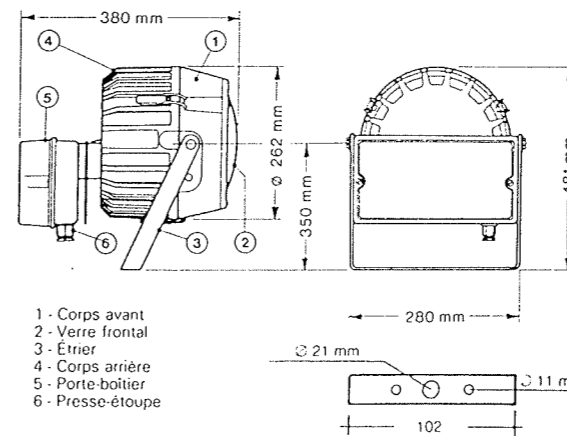
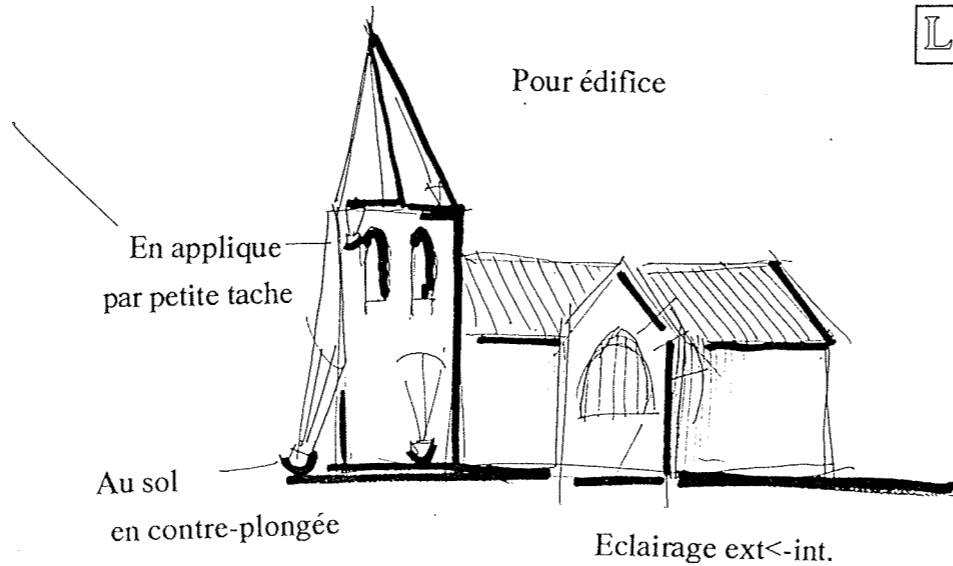
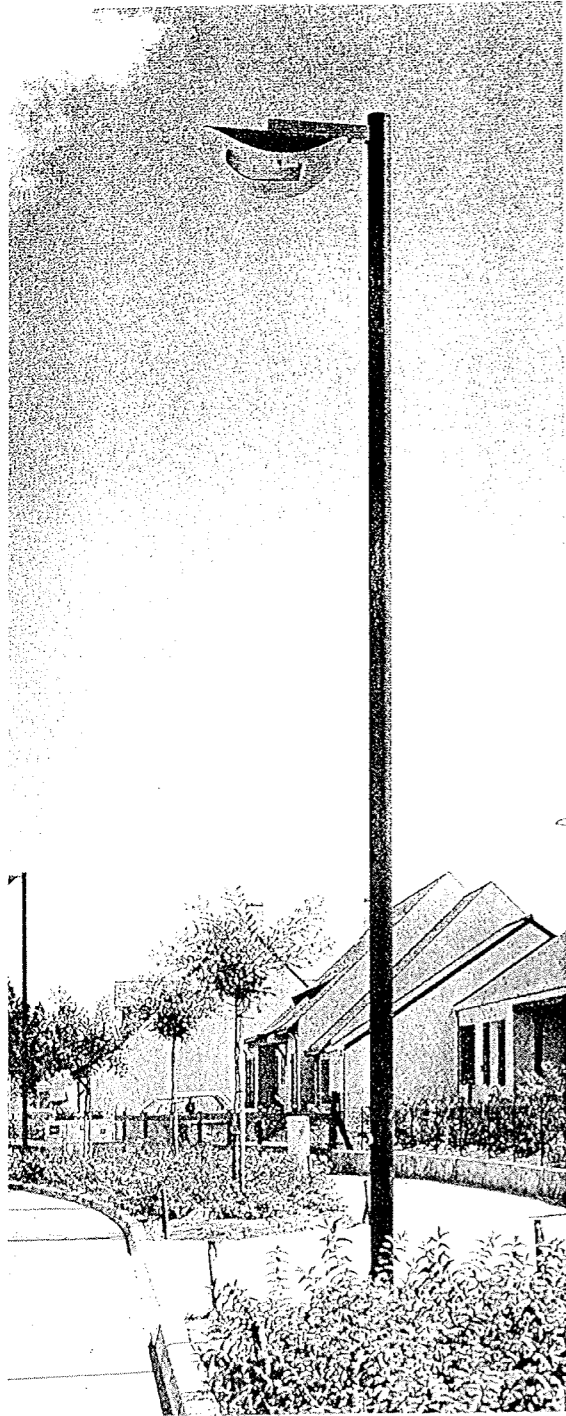


B. SITUATION PROJETEE

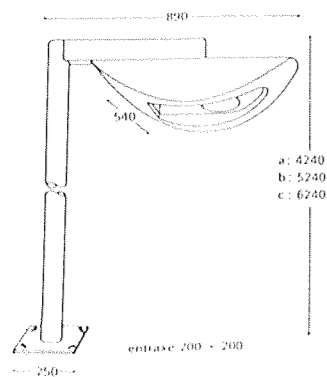
2.PROJETS D'AMENAGEMENTS

2.9 Ambiances lumineuses

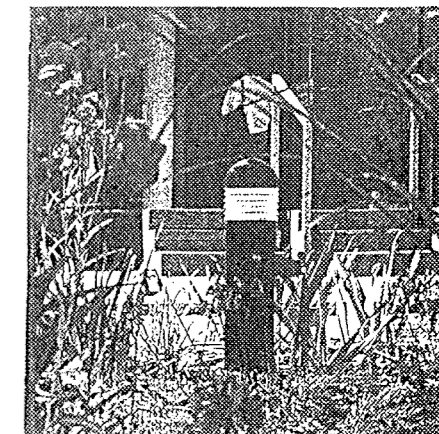
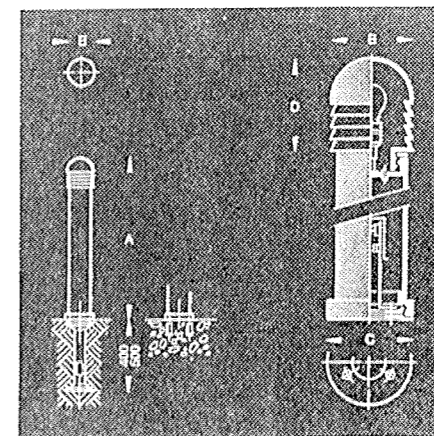
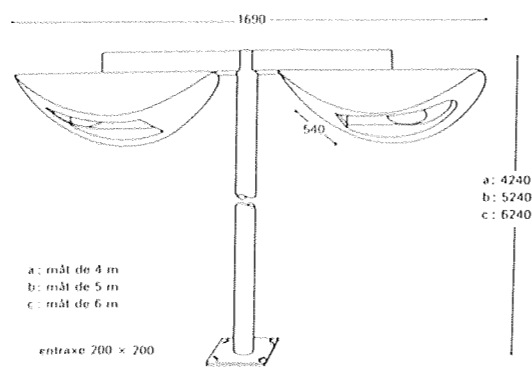
LES AMBIANCES LUMINEUSES



• Ensemble à 1 tête avec fût cylindrique de 4, 5 ou 6 m fourni.



• Ensembles à 2 têtes avec fût cylindrique de 4, 5 ou 6 m fourni.



B. SITUATION PROJETEE

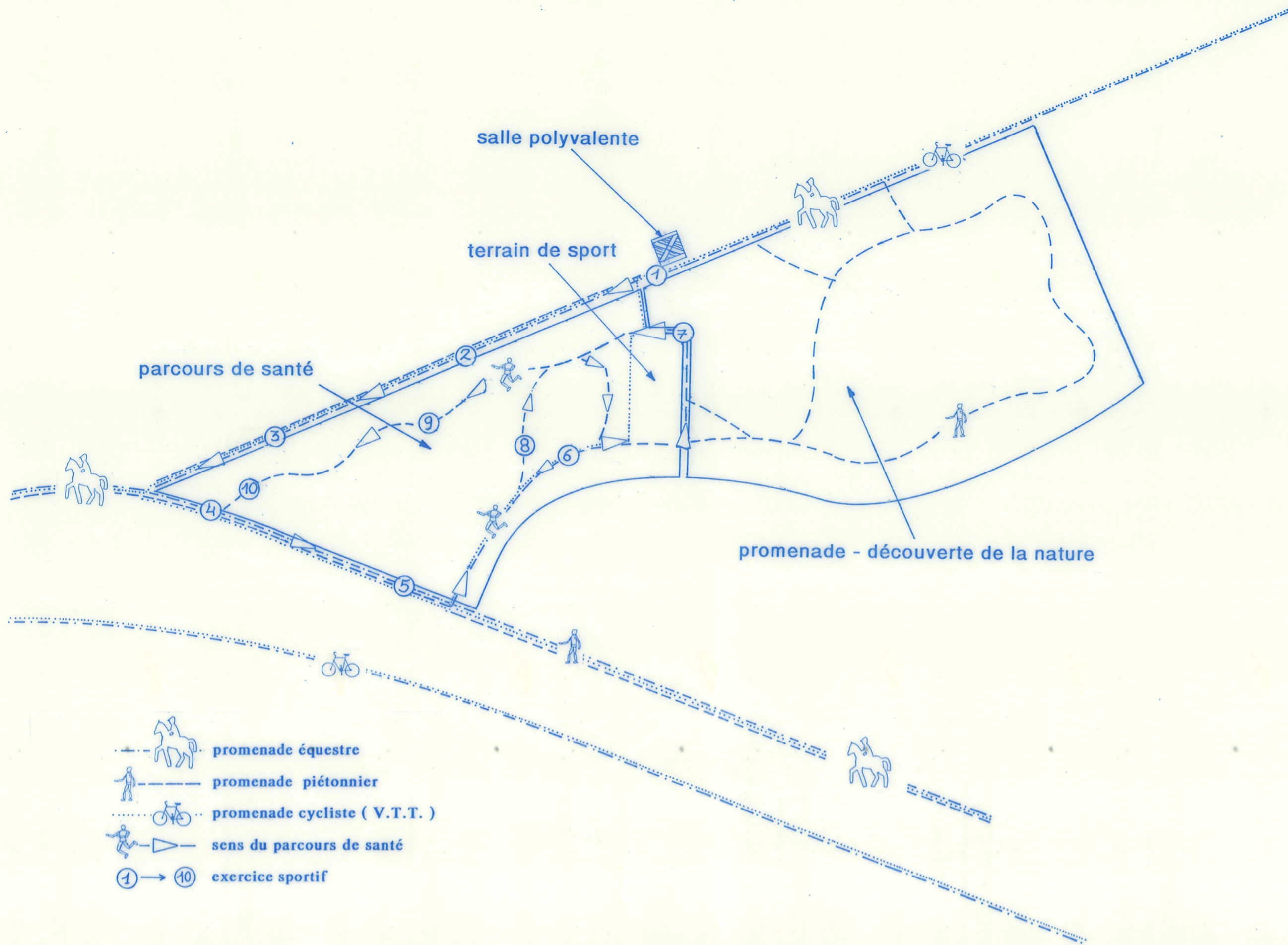
3. SCHEMA DES RANDONNEES ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES




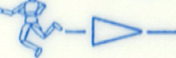
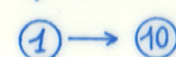
B. SITUATION PROJETEE

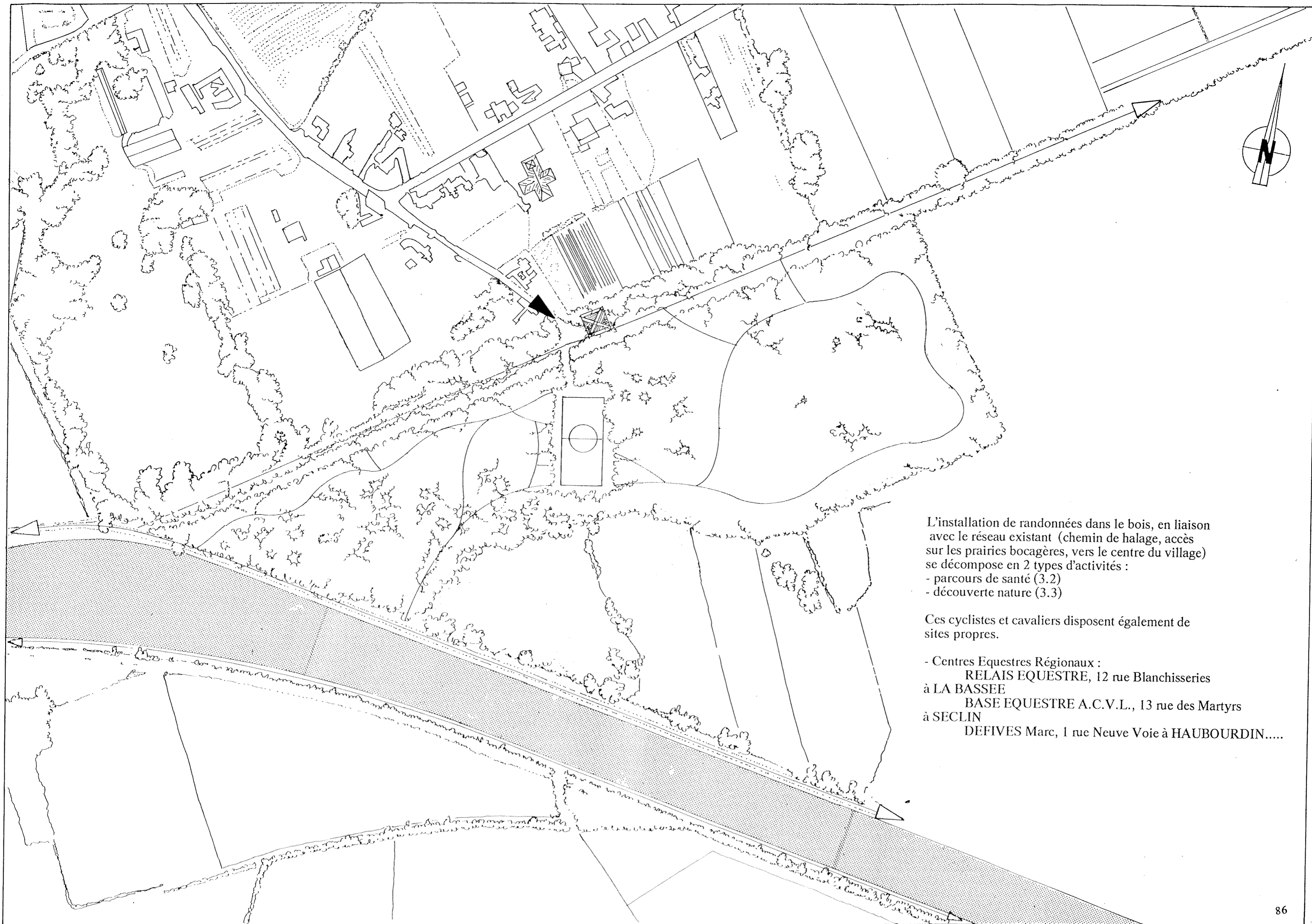
3. SCHEMA DES RANDONNEES ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

3.1. Les chemins de promenade : Bois du Marais .

Les chemins de promenade : Bois du Marais



-  promenade équestre
-  promenade piétonnier
-  promenade cycliste (V.T.T.)
-  sens du parcours de santé
-  exercice sportif



L'installation de randonnées dans le bois, en liaison avec le réseau existant (chemin de halage, accès sur les prairies bocagères, vers le centre du village) se décompose en 2 types d'activités :

- parcours de santé (3.2)
- découverte nature (3.3)

Ces cyclistes et cavaliers disposent également de sites propres.

- Centres Equestres Régionaux :
 - RELAIS EQUESTRE, 12 rue Blanchisseries à LA BASSEE
 - BASE EQUESTRE A.C.V.L., 13 rue des Martyrs à SECLIN
 - DEFIVES Marc, 1 rue Neuve Voie à HAUBOURDIN.....

B. SITUATION PROJETEE

3. SCHEMA DES RANDONNEES ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

3.2. Parcours de santé .

Parcours de santé (suite)

Proposition d'exercices jalonnant le parcours ... (v.plan)



1 Cercles des bras en avant puis en arrière



2 fléchir le torse bras et jambes tendus se redressent en levant les bras en avant en haut



3 fléchir à fond les genoux en balançant les bras de côté

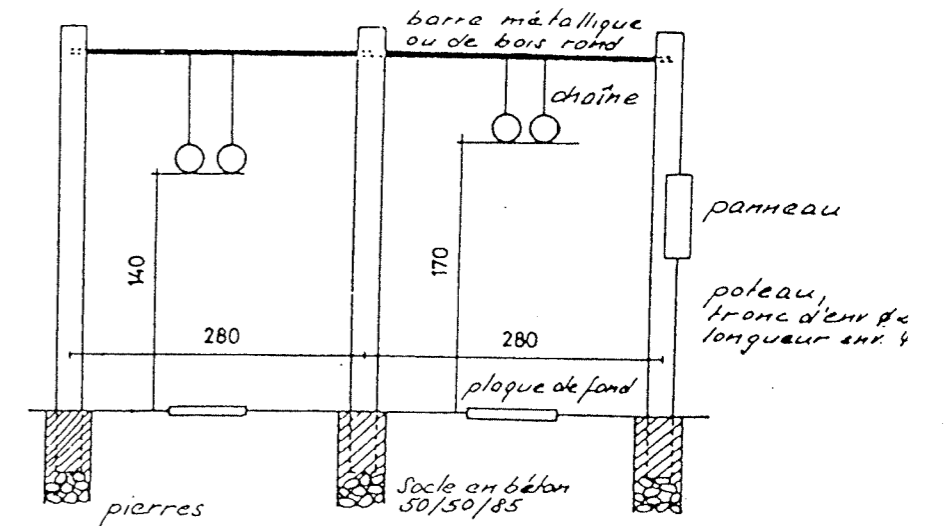


4 deux cercles des bras à gauche, puis flexion latérale du torse à droite; répéter en sens contraire

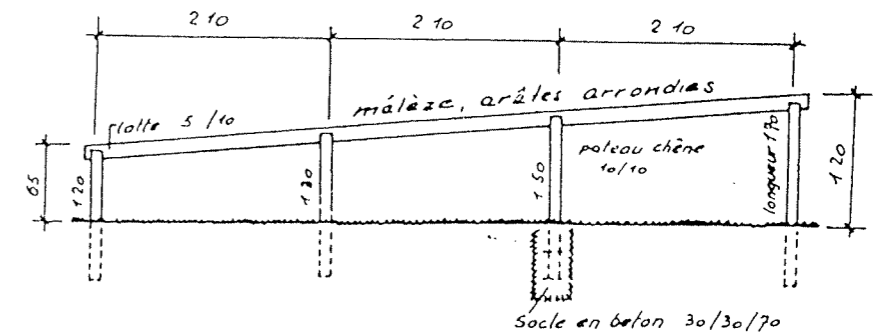


5 fléchir le torse à droite en avant, main gauche au pied droit, se redresser et répéter en sens contraire.

Poste n°10



Poste n°9



6 saut accroupi par-dessus les obstacles.



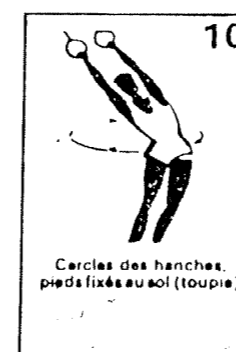
7 cercles des bras devant le corps dans un sens puis dans l'autre.



8 flexions des bras en suspension



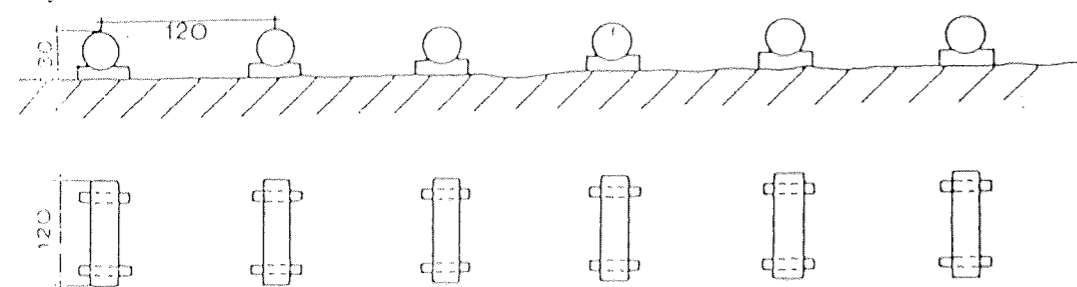
9 saut latéral par-dessus la barre puis retour par-dessous



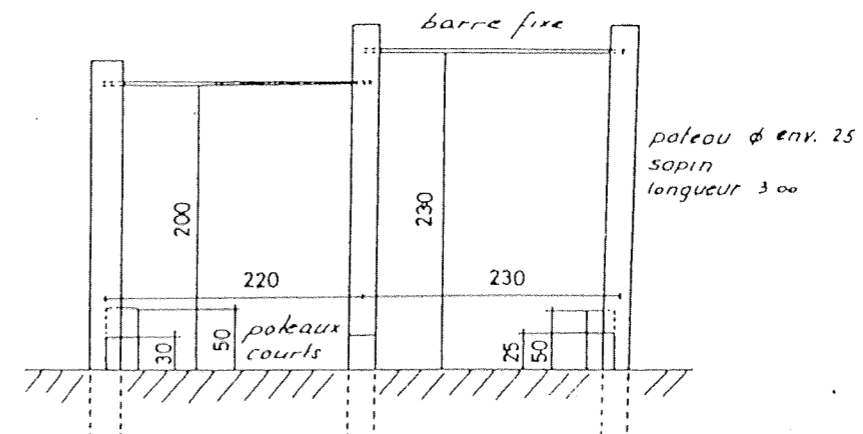
10 cercles des hanches pieds fixés au sol (toupie)

Poste n°6

5: ° rondins Ø 20-25
long. sur : 120, sur 2 poteaux



Poste n°8



Parcours de santé

TECHNIQUE

Panneau d'information

Les planches portant les inscriptions peuvent être fixées sur les poteaux verticaux ou bien suspendues par des crochets à la poutre supérieure (cela convient pour des informations temporaires pouvant varier).

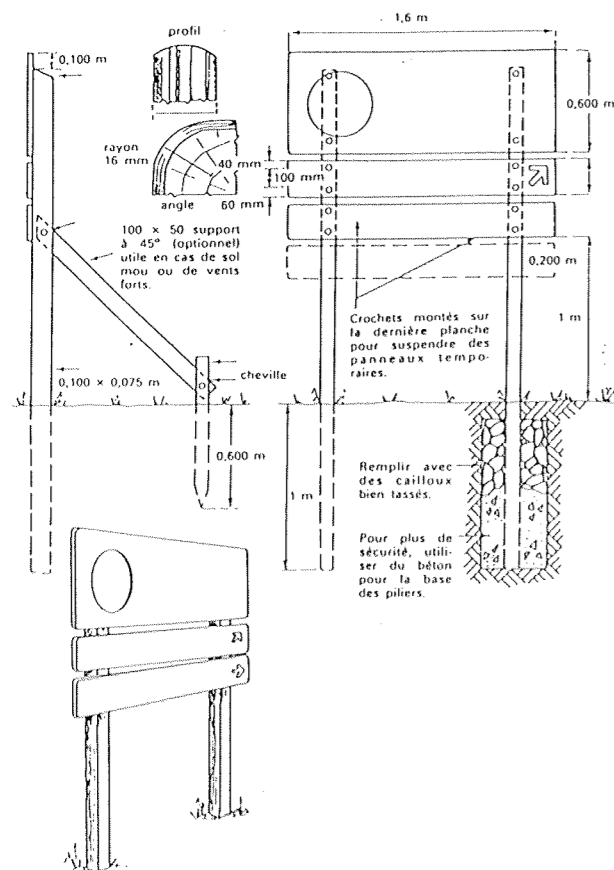
Les lettres ont 0,10 m . Elles sont auto-collantes.

Toutes les parties sont traitées avant mise en place . On peut également les peindre de couleur assez claire alors que les poteaux seront peints de façon beaucoup plus foncée .

La fixation des panneaux se fait par de grands clous ou des vis à bois .

Pour assurer à l'ensemble une bonne résistance au vent il faut :

- laisser de petits interstices entre les planches. Le vent peut ainsi passer.
- ancrer solidement les poteaux dans des dés de béton assez profondément enfoncés (1 m de profondeur) .
- utiliser des supports faisant un angle de 45° et solidement ancrés dans le sol eux aussi et bien vissés sur les poteaux .



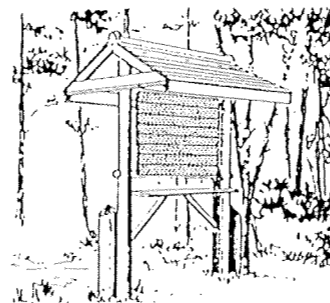
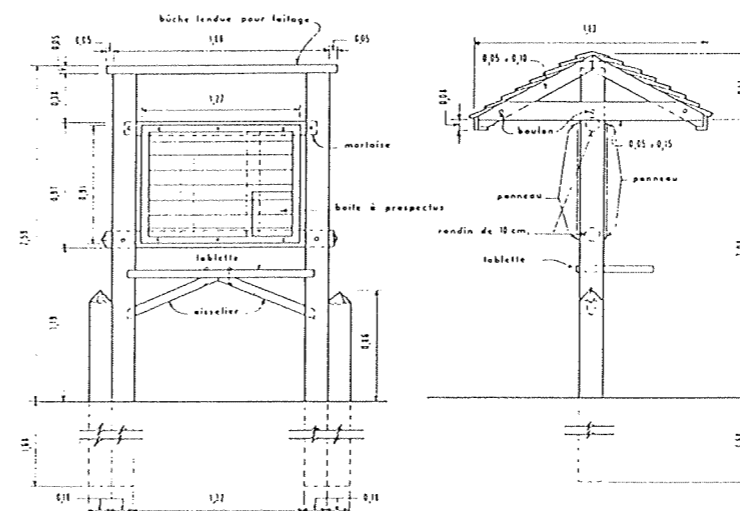
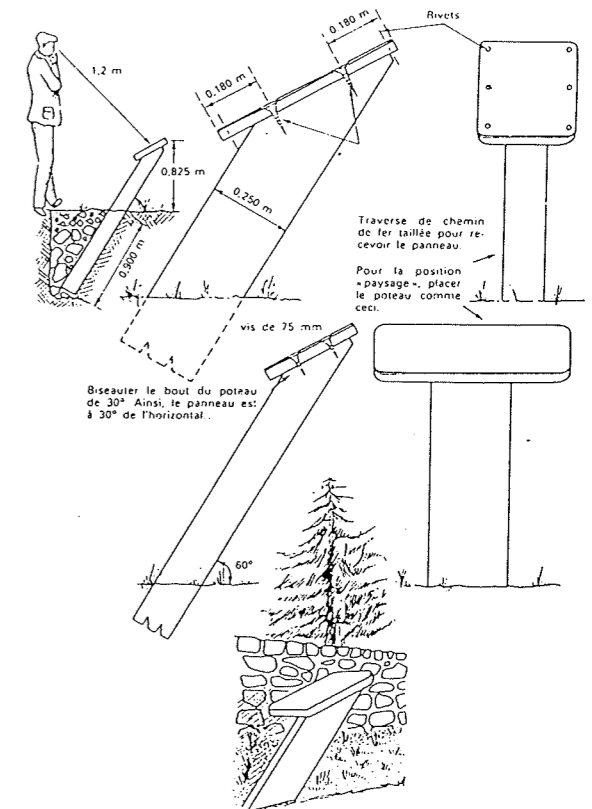
Autre modèle de panneau d'information

Ce modèle se distingue par sa robustesse (il est difficile de l'ébranler et de l'arracher) et par le fait qu'il convient aussi bien aux adultes qu'aux enfants de par sa taille .

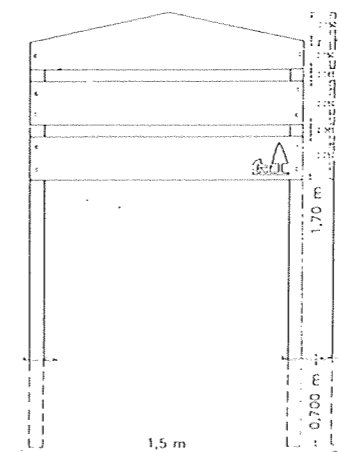
Selon les utilisations , le panneau portant les informations peut prendre différentes positions :

- position à 30° de l'horizontale ,
- position verticale ,
- position horizontale .

Le message peut être gravé dans le bois . Cela vaut mieux que de coller un papier ou même un plastique qui sont très rapidement endommagés.



Signalisation



Panneau d'affichage

On trouve dans le territoire dépendant de la Commission forestière d'Ecosse une signalisation standardisée .

Les inscriptions sont creusées dans le bois , peintes en blanc émaillé sur fond vert foncé .

Les planches n'offrent que deux longueurs et deux hauteurs sans jamais s'en écarter .

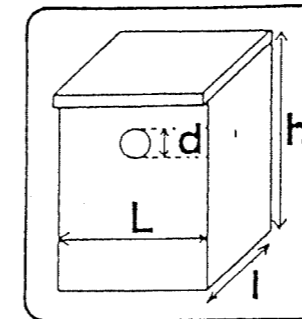
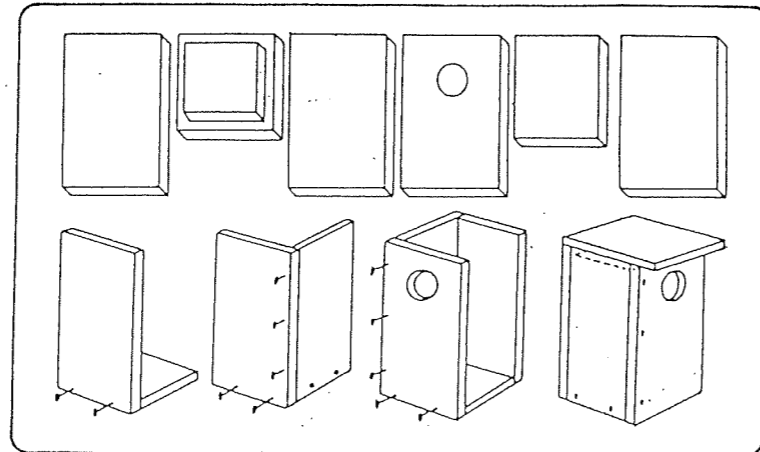
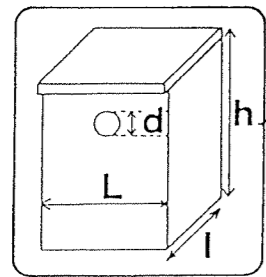
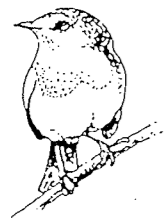
Les inscriptions comme celles-ci sont caractéristiques d'une association ou d'une administration. Cela devient un label connu et respecté .

Une bonne surveillance , un bon entretien et un choix judicieux des emplacements sont , à titre égal , indispensables .

B. SITUATION PROJETEE

3. SCHEMA DES RANDONNEES ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

3.3. Parcours de découverte de la nature .



Modèle

► Mésange huppée } Nichoir à suspendre dans un bois de résineux de préférence.
 ► Mésange noire }
 ► Mésange bleue }

► Mésange boréale } Nichoir à placer à 1,5m. du sol (au max.)
 ► Mésange nonnette }

Dimensions:
 H 20: hauteur intérieure: 20cm
 L 10: largeur: 10cm
 l 10: profondeur: 10cm
 d 27-28: diamètre du trou d'envol: 27-28 mm

► Mésange charbonnière }
 ► Moineau friquet }
 ► Gobemouche noir }

H: 20-25, L: 10, l: 10, d: 30-32.

Quelques conseils pratiques concernant les nichoirs

- les placer entre 2,50 m et 4 m de hauteur ,
- les suspendre aux branches d'arbres et à l'abri des prédateurs ,
- l'orientation idéale est : Est , Sud-Est et dans un endroit calme ,
- la période de pose idéale est en hiver et avant fin février ,
- les nichoirs doivent être nettoyés en automne après chaque nidification.

Il faut, bien sûr , éviter d'approcher trop près du nichoir , ce qui pourrait provoquer son abandon par les parents .

Les nichoirs

Leur rôle est de remplacer les cavités des arbres creux pour les oiseaux cavernicoles. Chaque espèce a des exigences particulières sur le type de modèle , les dimensions et l'emplacement des nichoirs .

On distingue les nichoirs " boîte aux lettres " et les nichoirs " bûche " qui conviennent bien aux mésanges et aux chouettes .

Les nichoirs "semi-ouvert" ont un trou d'envol plus vaste qui convient bien aux bergeronnettes et aux rouges-queues .

Le diamètre du trou a son importance :

- au-dessous de 3 cm , seuls la mésange , la sitelle et le moineau friquet peuvent s'y installer .
- au-dessus de 3 cm , l'étourneau et le moineau domestique risquent de faire " l'occupation " .

La nourriture

Un oiseau bien nourri ne meurt pas de froid . Il a également besoin d'eau toute l'année . L'homme doit pallier le manque de nourriture en hiver. Le reste de l'année l'oiseau peut et doit se débrouiller tout seul . Les aliments conseillés sont : les graines de tournesol (mésanges , pinsons , ..) , les graines de millet , le blé , l'orge (toutes les espèces) , la graisse végétale et le beurre non salé (mésanges , rouges-gorges ,) .

De même en été et en hiver , il faut leur procurer de l'eau dans de grands récipients avec des pierres pour obtenir des profondeurs variables .

Le modèle

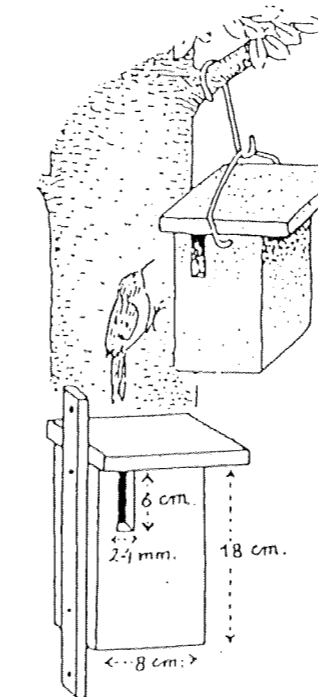
- les dimensions proposées sont inférieures .
- les modèles proposés sont classiques pour des espèces en particulier , mais d'autres facteurs que les dimensions peuvent jouer un rôle dans l'acceptation du nichoir par l'oiseau cavernicole concerné .
- L, l et h sont formulés en cm ou en mm.
- le modèle présenté ci-contre peut-être adopté par plusieurs espèces différentes suivant les conditions proposées.



► Moineau domestique H: 20, L: 12à15, l: 15, d: 40
 ► Rouge-queue à front blanc H: 20-25, L: 10, l: 10
 d: est un trou d'envol en forme ovale avec comme dimensions: hauteur: 45mm largeur: 30mm

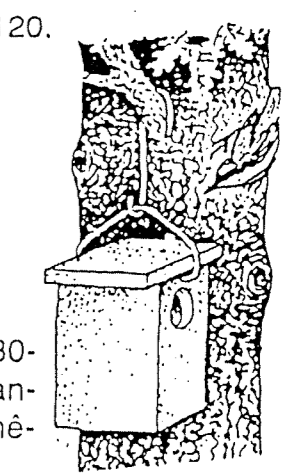


► Torcol fourmilier H: 20, l: 12, d: 32-34.
 ► Pic épeiche H: 28, L: 15, l: 15, d: 46.
 ► Etourneau H: 30, L: 20, l: 15, d: 45-55.
 ► Chouette chevêche H: 35, L: 20, l: 18,
 ► Pigeon colombin } d: 67-70.
 ► Choucas } H: 35, L: 20, l: 18, d: 85.
 ► Faucon crécerelle H: 45, L: 30, d: 90-100. Nichoir à placer assez haut et muni d'une planche d'atterrissage devant l'ouverture.
 ► Chouette effraie à mettre dans un grenier, une grange, un clocher, une tour.
 ► Chouette hulotte H: 18, L: 40, l: 40, d: 100-120.



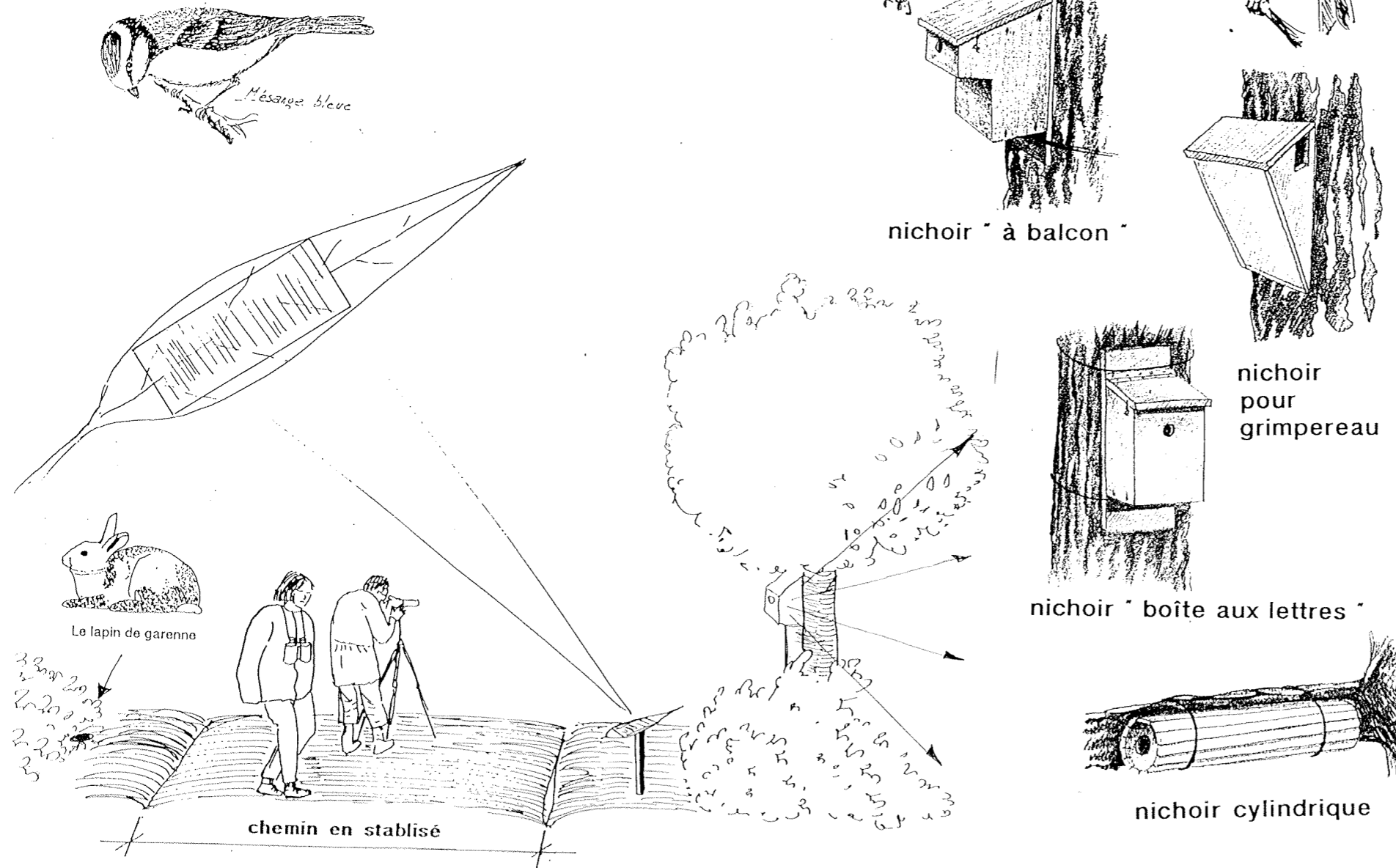
► Grimpereau H: 18, L: 8, l: 8, d: est une ouverture rectangulaire de 24mm de large et de 60mm de haut. Ouverture à placer contre le tronc.

► Sitelle torchepot H: 25, L: 20, l: 15, d: 46-50. Planché de 30-40mm d'épaisseur. A placer dans des anciens parcs composés de hautes futaies, hêtraies ou chênaies.



Parcours de découverte de la nature

Proposition de parcours pédagogique



FAUNE ET FLORE EXISTANTES

LE BOIS D'HANTAY :

- Bois mésophile de colonisation sur zone de dépôt des voies navigables . Développement sur substrat riche entraînant le développement d'une strate herbacée et arbustive nitrophile.
- Bois en évolution dynamique avec diversification prévisible des espèces au niveau arbustif . Possibilité d'accélération du processus par plantation d'espèces de futaie et de taillis perennes (chêne , frêne , prunelier, noisetier, ...) favorable à l'avifaune et la faune en général.

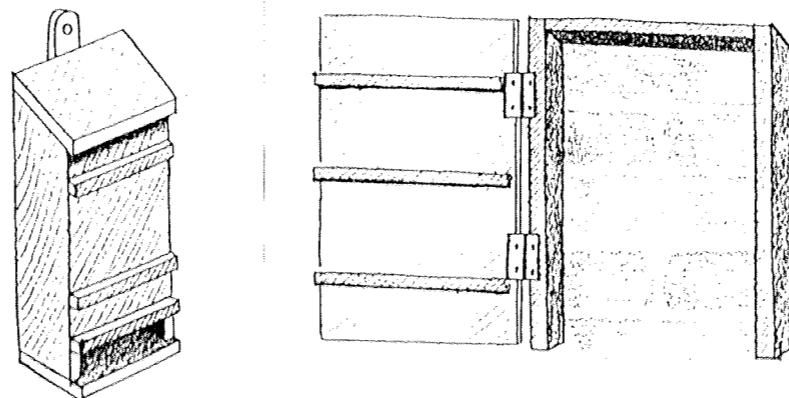
Dans ce milieu on observe quelques végétaux typiques

Végétaux :

- Salix alba
- Fraxinus excelsior
- Sambucus nigra
- Urtica dioïca
- Glechoma hederacea
- Rubus fruticosus

Le parcours pédagogique proposé dans les zones les plus calmes et les plus intéressantes du Bois, vise à faire découvrir les richesses insoupçonnées de notre région .

Des parcours pédagogiques et des étiquetages seront disposés tout au long de la promenade , ils pourront être créés et gérés en collaboration avec des associations locales et l'école primaire.

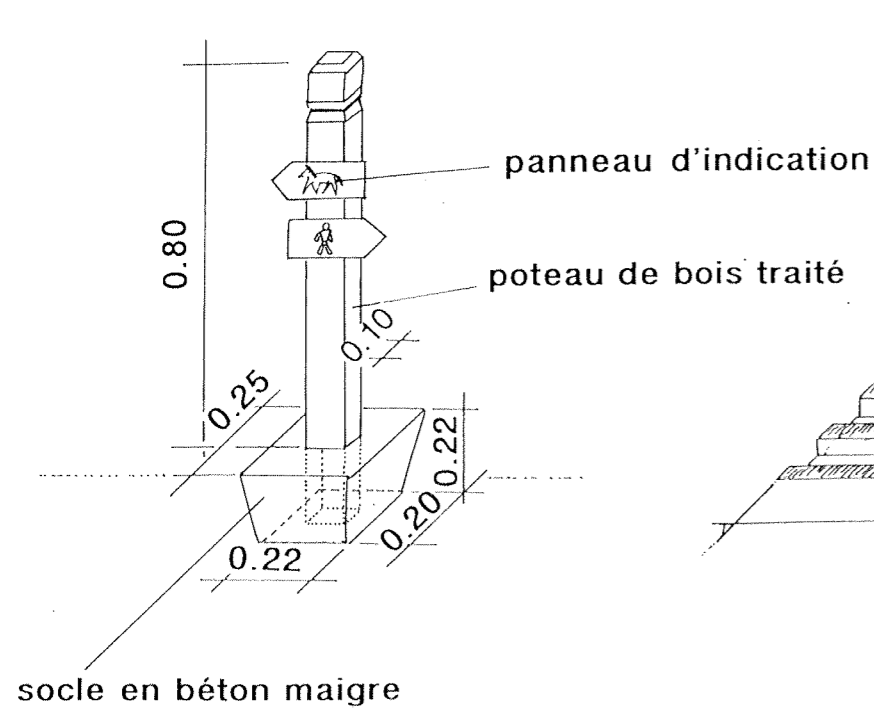


nicheur à chauves-souris

Détails techniques

Poteau indicateur

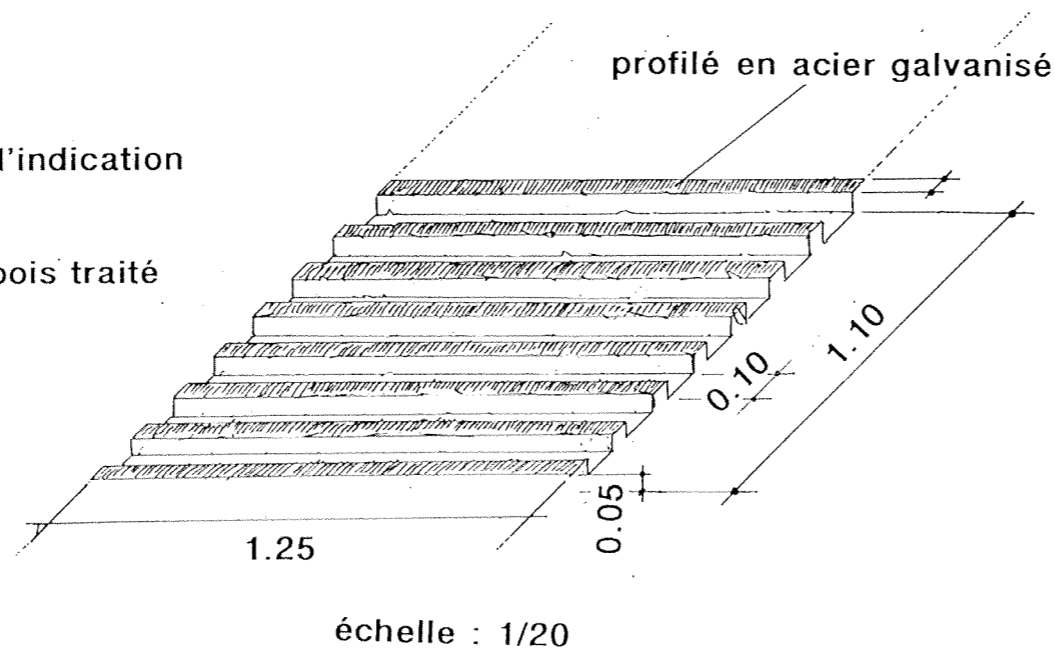
échelle : 1/20



Hauteur recommandée : de 0,75 à 1,00 m
 Ce modèle est utilisé dans un chemin bien dégagé
 Il est accompagné de petits panneaux d'indications qui rebaptisent les circulations de part et d'autre .

Élément de dissuasion pour circulation équestre

L'élément en acier galvanisé profilé disposé à l'entrée des cheminements crée un effet visuel de bandes claires et foncées (par l'effet des ombres) qui dissuadent le passage des chevaux craignant de s'y blesser.

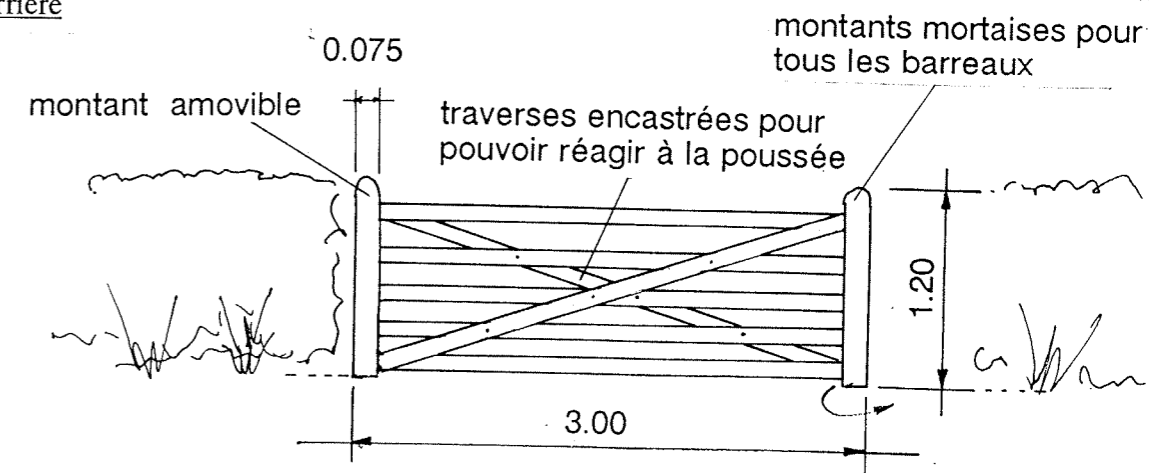


Ce modèle présenté utilise en général des bois sciés . Cela permet , sans doute , davantage de symétrie et d'ordonnement. L'effet obtenu est un peu plus satisfaisant pour les esprits amateurs de netteté . Rien n'empêche d'utiliser des bois ronds au lieu et place des planches , des poutres indiquées . Si on utilise des bois ronds , il est indispensable de choisir des matériaux de bonne et même très bonne qualité .

Ce document en provenance d'Ecosse nous offre des "passe-clôtures" qui ne manquent pas d'un certain cachet. Bois ronds et sciés s'y trouvent mêlés, ce qui risque de poser des problèmes de traitement et surtout de cohérence dans les attaches et les systèmes d'assemblage. Le résultat mérite sans doute que l'on fasse l'effort nécessaire pour respecter ce style .

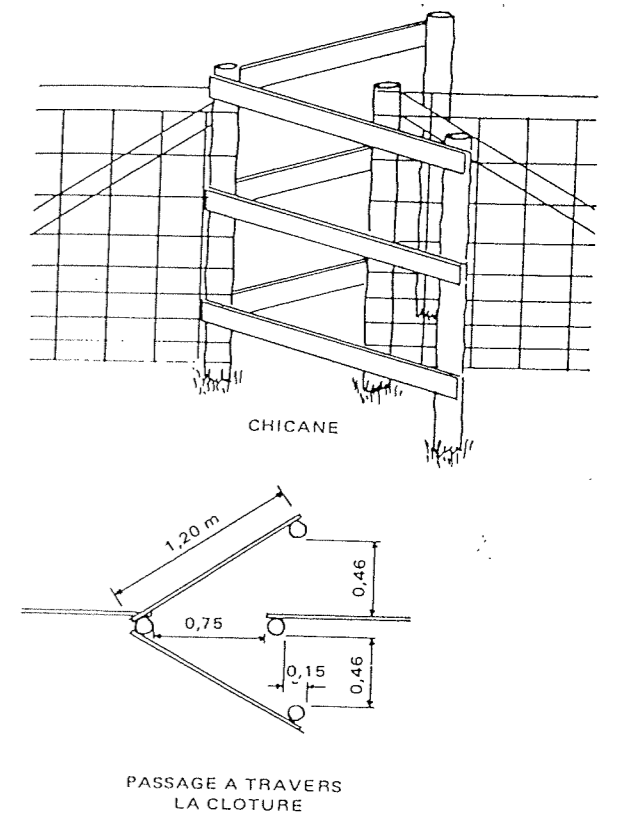
Modèle : Extrait de " Les Bois dans les équipement " I.D.F.

Barrière



Tous les bois employés sont traités . Il faut éviter les infiltrations d'eau aux mortaises et employer un mastic spécial . Ce type de barrière présente un grand avantage : on peut le réaliser en différentes tailles de 3 m jusqu'à 10 m. On peut renforcer toutes les jointures par des charnières métalliques galvanisées.

Passe-clôture

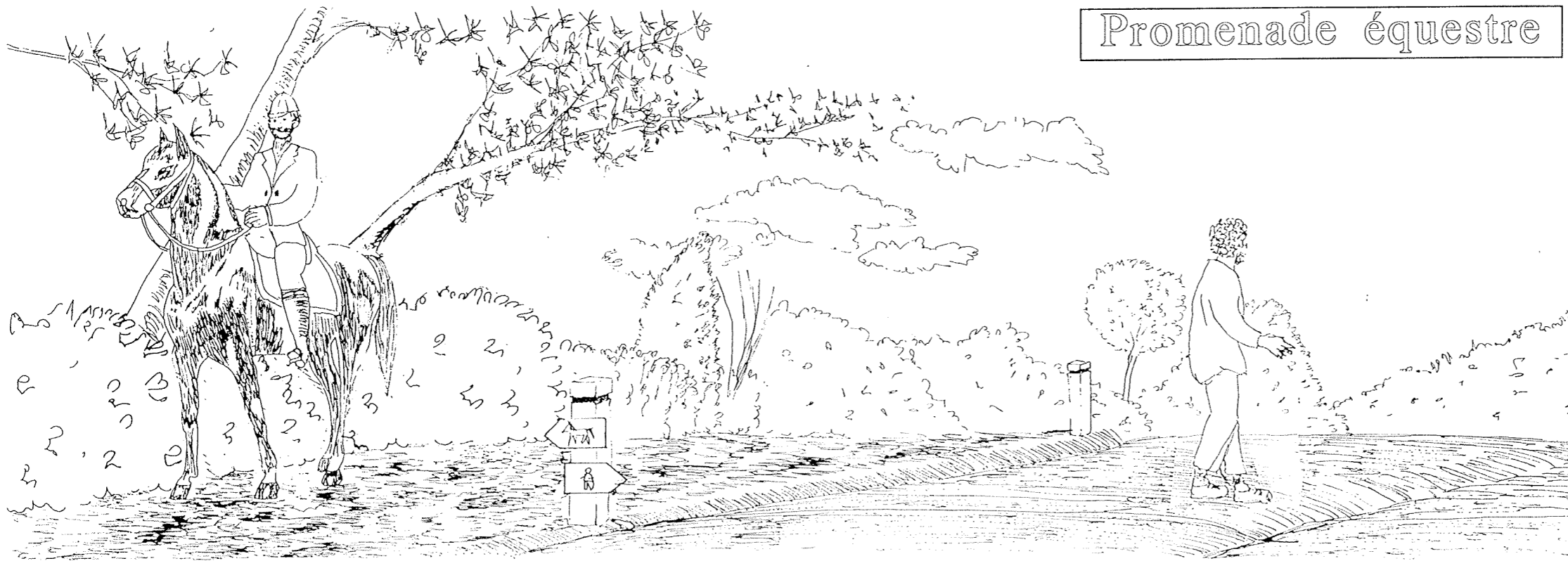


B. SITUATION PROJETEE

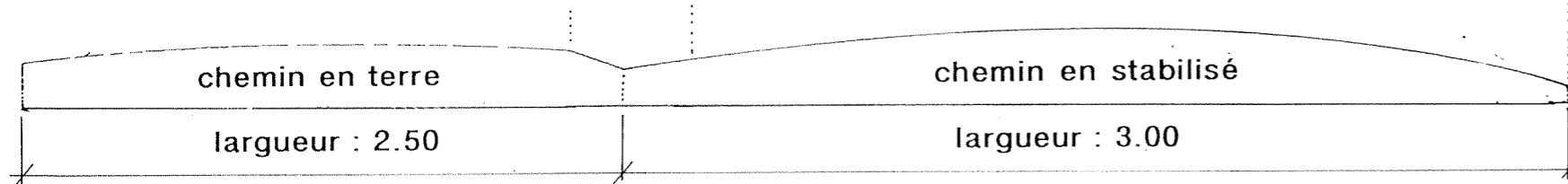
3. SCHEMA DES RANDONNEES ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

3.4. Promenade équestre et promenade en V.T.T.

Promenade équestre



Les sentiers équestres sont balisés et une différenciation des matériaux est également à prévoir avec les sentiers piétons :
chemins en terre --> équestre
chemins en stabilisé --> piéton



+ écorce de bois dans les zones humides

Promenade en V.T.T.



Les V.T.T. circulent sur les chemins en stabilisé et sont limités par des passes-clotûres pour préserver l'environnement . Un balisage des chemins V.T.T. est prévu pour mieux canaliser les circulations .

B. SITUATION PROJETEE

3. SCHEMA DES RANDONNEES ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

3.5. Brochure dépliant de randonnées .

BROCHURE-DEPLIANT DE RANDONNEES

Cet exemple de brochure, de diffusion au public, illustre l'utilité de la communication des actions d'amélioration du cadre de vie. Ce type de document, établissant les promenades à vocations multiples sont accompagnées de compléments à la carte concernant la faune et la flore, ou selon les besoins, les centres équestres.....L'utilisation peut se concevoir dans le cadre d'actions de "journée promenade" ou de "randonnée nature" accompagnée de guides ou d'activités sportives pour des groupements de jeunesse, le parcours peut-être ponctué d'épreuves, de stands,.... ou les capacités physiques (course, exercices sportifs, canoë, équitation,football...) ou intellectuelles (reconnaissance faune-flore, épreuve d'orientation...) sont mises à l'épreuve (mini-concours,...).

C . CHIFFRAGE FINANCIER

1. COUTS D'OBJECTIF

2. PHASAGE

INTITULE	QUANTITE	UNITE	PRIX U	PRIX TOTAL
----------	----------	-------	--------	------------

1. ENTREE DU VILLAGE OUEST & CIMETIERE

TRAVAUX DE PREPARATION				
Démolition du muret + évacuation	62	ML	80,00	4960,00
Réfection du schiste	300	M2	12,00	3600,00
Terre Végétale	38	M3	80,00	3040,00
CIRCULATION ET SOL				
création du parvis en pavés de porphyre	50	M2	700,00	35000,00
Construction de muret en arc de cercle 10 U	18	ML	1 500,00	27000,00
TRAVAUX DE VERDISSEMENT				
Préparation du sol	175	M2	2,50	437,50
Fourniture et plantations arbustifs	100	M2	80,00	8000,00
Haute-tige + suggestions	23	U	1 250,00	28750,00
Fourniture et plantation de haies + suggestions	75	ML	150,00	11250,00
TOTAL GENERAL H.T.				82037,50

2 . PARC CENTRAL

Superficie : 8600 M2

Prix au M2

134,30

TRAVAUX DE PREPARATION				
Nettoyage du terrain	8600	M2	0,50	4300,00
Retroussement de terre végétale	2200	M2	30,00	66000,00
Déblais + remblais	1470	M3	50,00	73500,00
Profilage	3300	M3	12,00	39600,00
CIRCULATION ET SOL				
Revêtement en stabilisé + fondation + bordures P1	1400	M2	105,00	147000,00
Construction d'une pergola	1	Forfait	45 000,00	45000,00
Création d'un terrain de pétanque + Fondation	138	M2	250,00	34500,00
Entrée du parc	3	U	20 000,00	60000,00
TRAVAUX DE VERDISSEMENT				
Engazonnement	4370	M2	7,50	32775,00
Fourniture + plantations arbustives	2790	M2	80,00	223200,00
Haute-tige + tuteur	42	U	1 250,00	52500,00
MOBILIERS ET SUGGESTIONS				
Bancs + Corbeilles + Luminaires	1	Forfait	300 000,00	300000,00
Jeux	1	Forfait	250 000,00	250000,00
Bornes	5	U	2 000,00	10000,00
TOTAL GENERAL H.T.				1154975,00

3. L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE TRIANGULAIRE

Superficie : 720 M2

Prix au M2

100,88

TRAVAUX DE PREPARATION				
Nettoyage ponctuel du terrain	720	M2	0,50	360,00
Mouvement de terre	40	M3	35,00	1400,00
CIRCULATION ET SOL				
Création d'un chemin piéton + fondation + bordures	50	M2	105,00	5250,00
TRAVAUX DE VERDISSEMENT				
Préparation du sol	720	M2	2,50	1800,00
Apport de terre végétale sur 0,20cm	144	M3	55,00	7920,00
Fourniture et plantations d'arbustifs	150	M2	80,00	12000,00
Création de pelouse	520	M2	7,50	3900,00
MOBILIERS				
Bancs + Luminaires	1	Forfait	40 000,00	40000,00
TOTAL GENERAL H.T.				72630,00

4. ENTREE PETIT HANTAY

ACQUISITION FONCIERE				
Rachat de terrain	150	M2	10,00	1500,00
TRAVAUX DE PREPARATION				
Préparation du terrain	300	M2	2,50	750,00
CIRCULATION ET SOL				
Réfection du schiste	180	M2	12,00	2160,00
TRAVAUX DE VERDISSEMENT				
Fourniture + plantations d'arbustifs	300	M2	80,00	24000,00
plantations d'arbres	31	U	1250,00	38750,00
TOTAL GENERAL H.T.				67160,00

5. CENTRE VILLE : L'EGLISE

TRAVAUX DE PREPARATION				
Démolition du revêtement+évacuation	760	M2	40,00	30400,00
Arrachage des végétaux plus évacuation	70	M2	15,00	1050,00
Mouvements de terre	60	M3	35,00	2100,00
CIRCULATION ET SOL				
Création de la place en stabilisé + fondation	1125	M2	260,00	292500,00
linéaire en pavés	570	ML	205,00	116850,00
Création du parvis	130	M2	700,00	91000,00
TRAVAUX DE VERDISSEMENT				
Préparation du sol	160	M2	2,50	400,00
Engazonnement	150	M2	7,50	1125,00
Fourniture et plantation de végétaux arbustifs	160	M2	80,00	12800,00
Haute-tige + tuteur	8	U	1 250,00	10000,00
MOBILIERS ET SUGGESTIONS				
Bancs + Corbeilles + Bornes + éclairages	1	Forfait	95 000,00	95000,00
TOTAL GENERAL H.T.				653225,00

DORSALE VERTE

Superficie : 2657 M2

Prix au M2

93,00

ACQUISITION FONCIERE				
Achat de terrain agricole	2657	M2	10,00	26570,00
TRAVAUX DE PREPARATION				
Nettoyage du terrain	2657	M2	0,50	1328,50
Création de fossés	313	ML	45,00	14085,00
CIRCULATION ET SOL				
Création d'un chemin pour piétons en stabilisé + fondation	938	M2	105,00	98490,00
Bordure P1				
TRAVAUX DE VERDISSEMENT				
Préparation du sol	1719	M2	2,50	4297,50
Fourniture + plantations arbustives	418	M2	80,00	33440,00
Haute-tige + tuteur	78	U	650,00	50700,00
Création d'une pelouse	1300	M2	7,50	9750,00
MOBILIERS				
Bancs + Corbeilles + éclairages	1	Forfait	35 000,00	35000,00
TOTAL GENERAL H.T.				247091,00

8. CARREFOUR CD 22- MIRABEAU

TRAVAUX DE VERDISSEMENT				
Préparation du sol	75	M2	2,50	187,50
Fourniture et plantations arbustifs	75	M2	80,00	6000,00
MOBILIERS ET SUGGESTIONS				
Eclairages	1	Forfait	200000	200000,00
TOTAL GENERAL H.T.				206187,50

D . CONCLUSION

CONCLUSION :

* CONTEXTE GENERAL

Hantay, village du pays de Weppes, est situé à l'extrémité Sud de la CUDL, entre les métropoles du Nord et du Pas de Calais.

Village rural, il s'agrandit le long d'un axe principal et à tendance au cours de son extension à former une entité homogène avec le Hameau du "Petit Hantay".

Cet aspect en "village-rue", source de disfonctionnements, constitue l'un des enjeux principaux à résoudre.

Il bénéficie cependant d'un cadre vert par la présence du bois et des prairies bocagères qui sont une valeur locale, les variations se trouvent dans des paysages diversifiés "ouvert", "cloîtré" ou "boisé".

La présence d'eau par le canal d'Aire marque la situation géographique en fond de vallée (vers la vallée de la Deule). Le canal, vecteur économique est également susceptible de porter des activités récréatives grâce aux chemins de halage.

* OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

Il présente différentes entités bâties, homogènes, qui correspondent aux phases de développement du village durant les dernières décennies.

* STRUCTURE URBAINE

La rectitude de la rue principale engendre des problèmes de sécurité, coupe l'espace en deux et ne regroupe pas les activités autour d'un élément central. L'attention particulière apportée à ce problème, dans le cadre d'une extension future du village, se traduit au niveau du P O S par des voiries dédoublant l'axe et reliant le Petit Hantay au coeur primaire.

Des prolongements routiers perpendiculaires à la rue Mirabeau se sont fait au niveau des lotissements - surtout côté Nord - les espaces nouveaux créés en delà de la voirie principale, font l'objet de projets d'extensions des équipements (espaces verts communaux, salle de sports, école maternelle).

* AXES DE DEVELOPPEMENT

L'étude pour l'amélioration du Cadre de Vie, après diagnostic de la situation existante, a permis de répertorier les potentialités et les lacunes de manière synthétique.

Les grands axes de proposition sont :

- La création d'une "Dorsale Verte", support de circulation piétonne et artère générant l'épaississement du village.

- La création d'un espace vert central et de squares tout au long de cette colonne vertébrale verte.

Ces points, ponctuant l'axe principal, sont les charnières autour desquelles viennent s'articuler :

* les fonctions d'habitat (création de nouveaux lotissements...)

* les fonctions d'ordre public (scolaire, récréatif, place d'animations...)

- Le caractère rural lié à l'environnement naturel a déterminé la position de la salle polyvalente, qui est intégrée au bois et aux activités sportives qui l'accueille.

- La rue Mirabeau, pierre d'achoppement principal de la sécurité dans le village, nécessite des aménagements qui sont de 2 ordres :

* Le traitement des entrées de ville par végétalisation ou travail du revêtement minéral.

* La Sécurité : le prolongement sur la voirie des parvis de mairie et d'église afin de ponctuer la traversée et créer des ralentisseurs, combinant fonctionnalité et bonification des espaces publics. Ces aménagements peuvent être couplés à l'établissements de chicanes.

* Les ambiances lumineuses

L'accompagnement par l'éclairage joue un rôle primordial. Dans un souci de sécurité et d'esthétique, les points stratégiques (entrées, parvis) sont fortement éclairés par des candélabres se différenciant de l'éclairage public traditionnel.

L'éclairage des édifices sera favorisé par des éléments en contre-plongée et les cheminements piétons se feront par des "pas de lumière" (bornes lumineuses de petites dimensions).

- La place publique sera conservée sur le parvis de l'église tout en rejetant le stationnement sur l'arrière de ce même édifice, de sorte que le parking créé desserve également la future salle polyvalente.
- L'aspect naturel à vocation récréative et pédagogique sera développé par un réseau de promenade, support à différentes activités en liaison avec le bois.

La création d'une brochure, dont un exemple est illustré dans la plaquette, déclenche des activités de groupe, élément indispensable à l'amélioration du Cadre de Vie de la commune et au sentiment de bien-être.

En ce qui concerne l'avenir, les chiffrages estimatifs ainsi que les impératifs immédiats, nous permettent d'imaginer un phasage des opérations à court ou à moyen terme.

La priorité sera donnée à la création du parc, de l'école maternelle et du lotissement, étroitement liés, opérations prévues pour 1995.

Le parvis de l'église, les traitements des voiries et d'entrées de ville, sont à cadrer dans le moyen terme.

La construction de la salle polyvalente, plus éloignée dans le temps, ne doit pas empêcher l'organisation des réseaux piétonniers liés aux bois.

La finalité de cette étude, qui a vocation la planification à long terme, est d'imaginer les scénarios de développement du Village, les options futures qu'il sera important de défendre.

La forme finale des aménagements sera sujète à maintes variations dans l'avenir, mais devra rester en concordance avec les lignes directrices que s'impose la commune.

L'organisation du parc central et de ses satellites est le sujet, à l'heure actuelle, de travaux d'étude réunissant Architectes, Urbanistes et Paysagistes. Une étude de sécurité entreprise par la CUDL vient compléter le traitement des axes de circulation automobile.